

Le ministre des Postes dénonce les fiers-à-bras

Pat Hearst impliquée dans un vol de banque

SAN FRANCISCO (AP et AFP) — Patricia Hearst a été assignée hier soir par la justice américaine comme "témoin important" dans le hold-up d'une banque de San Francisco qui a fait deux blessés parmi les passants.

L'affidavit, signé par un officier du FBI et consignant l'information rapportée par un témoin, autorise la détention de la fille du magnat de la presse de San Francisco.

La preuve de la présence de Patricia — Tanya depuis qu'elle a fait part de son intention de s'intégrer à l'Armée de libération sioniste — parmi le commando armé qui a effectué le coup de main a été fournie sur pellicule puisque une des caméras de la banque a filmé toute l'opération.

Dix personnes, hommes et femmes formaient le commando qui a attaqué la Hibernia Bank, hier matin. L'agression n'a duré que deux minutes et n'a rapporté à ses auteurs que la somme de 10.000 dollars.

Dans un communiqué indépendant de l'affidavit, le FBI a toutefois pris la peine de préciser que si Patricia était bien aux côtés du commando, la preuve de sa participation effective n'a pas été

Voir page 6: Pat Hearst



Selon un porte-parole officiel des Postes canadiennes à Montréal, de trois à quatre millions de pièces de courrier se sont accumulées depuis mercredi soir dernier. Il faudra au moins une semaine pour acheminer ce courrier une fois que le conflit actuel aura été réglé.

(Téléphoto CP)

La "protection du consommateur" est asservie aux milieux d'affaires

par Fay LaRivière

OTTAWA (CP) — Les organismes et les commissions de réglementation, de juridiction tant fédérale que provinciale, sont asservis aux industries et autres milieux d'affaires qu'ils sont précisément censés réglementer.

C'est du moins ce qui ressort du rapport du Conseil canadien de la consommation, intitulé "L'intérêt du consommateur dans les offices et organismes de réglementation", daté du mois de juin 1973

mais rendu public seulement au cours du dernier week-end.

Ce rapport n'est que le premier d'une étude en quatre parties effectuée par le Conseil, à la demande du ministère de la Consommation et des Corporations en 1971, dirigé alors par M. Ron Basford.

Les trois autres parties de l'étude porteront respectivement sur l'intérêt du consommateur dans les offices et organismes de mise en marché; l'intérêt du

consommateur dans les corps de métiers autonomes et les organismes d'octroi des permis et, enfin, l'intérêt des consommateurs dans les monopoles d'Etat.

Selon le Conseil canadien de la consommation, l'intérêt du consommateur n'est pas suffisamment exposé devant les commissions et organismes de réglementation, soit parce que les statuts établissant ces organismes ferment la porte devant toute expression du point de vue des consommateurs, soit à cause de l'apathie des consommateurs eux-mêmes, leur absence d'organisation et la manque de fonds et de compétence des groupes de consommateurs, quand ceux-ci se manifestent.

Dans bien des cas, ajoute le rapport, ces organismes ne tiennent pas compte, dans l'élaboration de leurs décisions, des représentations des consommateurs lorsqu'elles existent.

"Nous soutenons que les organismes de réglementation en général sont asservis aux industries ou autres intérêts d'affaires qu'ils sont censés réglementer", dit le rapport.

En effet, alors que "l'opinion du consommateur est exposée de façon inefficace, et souvent même n'est pas exposée du tout, aux audiences de ces organismes (...) la position de l'industrie y est (...) longuement, habilement et vi-

goureusement défendue (...) parce qu'elle dispose des ressources financières et des compétences voulues, et qu'elle présente l'intérêt et l'unité d'objectif nécessaires pour soutenir ses intérêts devant les organismes de contrôle".

Pourtant, note le rapport du Conseil canadien de la consommation, de nombreux domaines de la vie quotidienne sont soumis à des décisions d'une com-

Voir page 6: Consommateurs

John Turner déposera son budget dès le début de mai

OTTAWA (CP) — Les conservateurs ont reçu de sérieuses indications laissant croire que le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, présentera son budget dès la première semaine de mai.

Selon le leader parlementaire du parti, M. Tom Bell, c'est l'assurance que le gouvernement avait donné à l'opposition lorsqu'il a vainement tenté la libération de la Chambre des communes pour le temps de la période pascale.

La décision de présenter le budget au début du mois "était presque assurée", a déclaré le leader conservateur au cours d'une entrevue. Et même si le Parti conservateur et les néo-démocrates ont refusé de céder, M. Bell demeure convaincu que le délai de présentation du budget demeure le même. "Il n'y a aucune raison sérieuse pour reporter le budget à plus tard, a-t-il confié, à moins que le gouvernement connaisse des problèmes administratifs."

En échange des vacances pascales que souhaitait le gouvernement libéral pour les députés, l'opposition conservatrice et néo-démocrate exigeait que le budget soit

présenté au plus tard dans la dernière semaine du mois d'avril. C'est là que M. Turner aurait soumis un compromis fixant ce dépôt de budget au début de mai.

Ces commentaires du leader de l'opposition en Chambre suivent de près les attaques de son parti qui harcèle depuis des semaines le gouvernement au sujet de la montée des prix et des profits des grandes corporations.

Maintes fois, ces derniers jours à la Chambre des communes, néo-démocrates et conservateurs sont intervenus pour reprocher au gouvernement Trudeau ses politiques comportant des privilèges fiscaux à l'endroit des grandes corporations. Le leader parlementaire du PC indique néanmoins que son parti ne se propose nullement de faire de ces deux questions les thèmes exclusifs de la campagne anti-gouvernementale.

"Je ne crois pas que nous pourrions poursuivre encore longtemps ce débat sur les privilèges des corporations, a déclaré le conservateur Tom Bell, en expliquant que le Parlement devra sous peu entreprendre l'étude du budget Turner. "Les récentes statistiques sur les profits des grandes corporations continuent cependant à susciter des questions."

Une défaite du gouvernement Trudeau lors de la présentation de son prochain budget provoquerait inévitablement le déclenchement de nouvelles élections générales au pays. C'est un scrutin que beaucoup d'observateurs politiques prévoient de toutes façons pour la fin juin ou le début juillet.

Les dernières interventions ont démontré que les deux principaux partis d'opposition étaient anxieux de renverser le gouvernement libéral minoritaire. Mais le premier ministre Trudeau a fait savoir que le budget serait tellement satisfaisant qu'il ferait cesser ces velléités de renversement.

Le chef du gouvernement souligne par ailleurs que les partis d'opposition s'ave-

Voir page 6: John Turner

Le détenteur du No 3093734 gagne le million olympique

OTTAWA (par la PC) — Quelque part au Canada, quelqu'un détient un petit rectangle de papier qui vaut depuis hier soir, 1 million de dollars. Le numéro: 3093734.

C'est l'ancienne championne olympique, Barbara Ann Scott, qui a annoncé le numéro gagnant de la loterie olympique, à la soirée de gala télédiffusée tenue au Civic Centre de la capitale fédérale.

Voici par ordre croissant, les autres numéros, composés par ordinateur, et les montants auxquels ils donnent droit:

Le numéro 1713078 vaut à son détenteur une somme de \$25.000.

Cependant, il coûte en tout \$595.000 à l'Association olympique canadienne, puisque les personnes qui ont les cinq derniers chiffres de ce numéro gagnent chacun \$5.000, celles qui ont les quatre derniers: \$1.000 et ceux qui ont les trois derniers: \$100.

Il en va de même pour les 10 principaux numéros.

Le deuxième numéro choisi a été 2248026. Il vaut \$50.000. Mais sa valeur totale, en comptant les différentes combi-

naisons de chiffres, atteint \$620.000.

Le troisième numéro, d'une valeur de \$75.000 (total: \$645.000) a été: 1611912.

Le quatrième numéro, valant \$100.000 (total: \$670.000) a été 1627383.

Le numéro suivant, d'une valeur de \$125.000 (total: \$695.000) a été le 2101157.

Pour \$150.000 (total: \$720.000) le numéro: 1801694.

Pour \$200.000 (total: \$770.000) le numéro: 3241137.

Pour \$250.000 (total: \$820.000) le numéro: 2138309.

Pour \$500.000 (total: \$1.070.000) le numéro: 1426376.

La soirée, comportant un programme de variétés, a été télévisée sur la chaîne de Radio-Canada. Les deux animateurs étaient Lise Payette et Pierre Berton.

C'est d'un numéro de base, 4763886-008, que l'ordinateur a composé tous les numéros gagnants.

Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on connaîtra les noms des gagnants, en vérifiant les numéros au siège social de la loterie, à Montréal.

Les négociations de la dernière chance entre le ministère des Postes et les membres de l'exécutif syndical se poursuivaient encore à l'heure de mettre sous presse notre dernière édition, les autorités essayant d'éviter la grève générale prévue pour ce matin.

Toutes les sections syndicales se tenaient prêtes dans l'attente d'un abaissement et le mutisme le plus absolu régnait de part et d'autre à Ottawa, alors que huit heures s'étaient écoulées depuis le début de la rencontre.

Après avoir laissé entendre la veille qu'il passerait l'éponge sur la suspension des 94 syndiqués montréalais des Postes et qu'il acceptait de siéger personnellement au comité paritaire chargé de régler les problèmes créés par l'automatisation dans son ministère, le ministre des Postes, M. André Ouellet, devait décaler la hache de guerre hier après-midi à sa sortie des Communes, en menaçant les leaders syndicaux montréalais de poursuites judiciaires et, de congédiements, tous les employés de son ministère dont la grève sur le tas provoque une accumulation record des articles postaux.

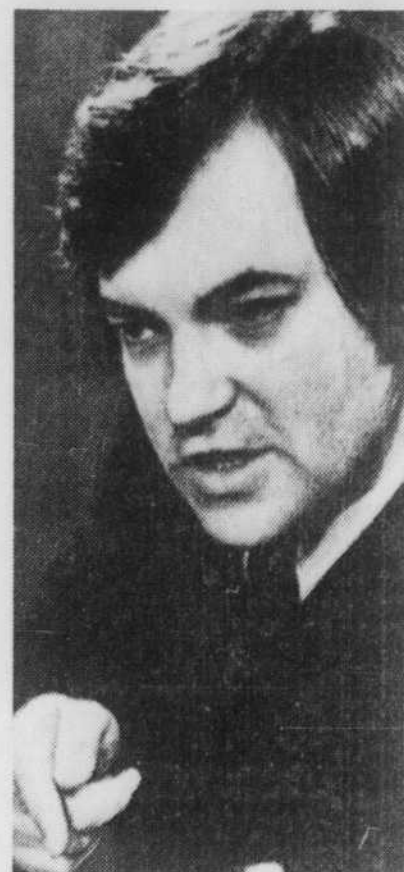
Peu après avoir fait ces déclarations, le ministre qui a attribué le conflit montréalais à l'action de quelques "fiers-à-bras", est allé à 16 heures rencontrer les dirigeants syndicaux des postiers en vue d'empêcher le syndicat de mettre à exécution ce matin la menace de grève générale qu'il fait planer depuis vendredi soir dernier. Si la rencontre s'avérait improductive, a déclaré hier soir un porte-parole syndical, le mot d'ordre de grève serait lancé au cours de la nuit aux 18.000 syndiqués à travers le pays.

Dans sa déclaration aux journalistes, M. Ouellet devait préciser qu'il convient de considérer séparément les deux aspects du problème. Les mesures disciplinaires édictées contre les 20 employés qui arboraient sur leurs chandails le slogan "Boycottons le code postal" ainsi que les 94 suspensions dues à un refus d'obéir à un contremaître, à l'origine du conflit, ne posent aucun problème, a dit le ministre qui a aussitôt ajouté qu'il était prêt à "passer l'éponge."

Sauf, a-t-il précisé, dans le cas de l'employé Jean Clément, 25 ans, accusé d'avoir causé pour quelques milliers de dollars de dégâts à la propriété du ministère. Cet employé échappe désormais à la juridiction, a déclaré le ministre. Samedi matin, Jean Clément, qui comparaitrait à Montréal, a nié sa culpabilité en rapport avec les accusations portées contre lui et il a aussitôt été libéré sur parole en attendant son enquête préliminaire.

Quant au problème fondamental des opérations automatiques, engendré par la mise en place du système de code postal, M. Ouellet a souhaité la participation des leaders syndicaux au comité paritaire prévu par la convention collec-

Voir page 6: Postes



André Ouellet, ministre des Postes

L'armée prend le pouvoir au Niger

NIAMEY (par l'AFP) — Un coup d'Etat a eu lieu hier au Niger sous la conduite du lieutenant-colonel Seyni Kountché, chef d'état-major général des forces armées, qui a renversé le régime du président Diori Hamani, un des plus stables d'Afrique depuis qu'en 1960 la plupart des possessions françaises d'Afrique noire accédèrent à l'indépendance.

Dans un message radiodiffusé hier matin par Radio-Niamey, le lieutenant-colonel Kountché précise que l'armée a pris le pouvoir pour mettre fin à quinze années de règne d'un régime qu'il accuse "d'injustice, de corruption, d'égoïsme et d'indifférence à l'endroit du peuple auquel il prétendait assurer le bonheur".

En sa qualité de chef d'état-major général des forces armées (au total quelque 2.500 hommes), le lieutenant-colonel Kountché a annoncé sa décision de proclamer la suspension de la constitution, la dissolution de l'Assemblée nationale, la suppression de toutes les organisations politiques et para-politiques, en même temps qu'il réaffirmait l'appartenance du Niger à toutes les organisations africaines et à celle

Voir page 6: L'armée

L'Arabie séoudite accueille tièdement 2 projets canadiens

l'argent séoudien et la technologie canadienne pour créer des usines d'eau lourde en divers pays, notamment au Mexique.

M. Kamal Sindi, gérant général des Saudia Airlines, n'a pas non plus semblé enthousiaste quand M. Gillespie a offert de vendre à son réseau aérien des appareils DHC-7 du type STOL à court décollage et atterrissage. Ces appareils sont actuellement au stade du prototype aux usines De Havilland, de Toronto, grâce à d'importants subsides d'Ottawa.

M. Gillespie a tenu dimanche une série d'entretiens à Jeddah, capitale diplomatique de l'Arabie séoudite, sur la mer Rouge. C'était sa première halte d'une tournée au Moyen-Orient. Il doit se rendre plus tard en Irak et en Iran.

Mardi, le ministre canadien rencontrera le roi Faïçal.

La délégation canadienne a insisté sur le projet des usines d'eau lourde parce que ce produit est tiré d'un sous-produit du raffinage de l'ammoniaque, dans les immenses champs de gaz naturel séoudiens.

L'eau lourde est utilisée dans les réacteurs canadiens nucléaires Candu, et sa distribution en Arabie séoudite et ailleurs serait un stimulant qui pourrait porter les producteurs à acheter l'équipement Candu. Le gouverneur de la Banque séoudienne a souligné qu'il n'exprimait qu'une opinion personnelle, mais que l'application de la suggestion canadienne mettrait une dizaine d'années à se concrétiser.

M. Gillespie a tenu à promouvoir la vente des avions STOL même si la compagnie De Havilland n'est pas représentée parmi les 17 hommes d'affaires qui font partie de la mission du ministre.

Le Canada a déjà engagé \$80 millions dans le développement de cet avion à moteur à turbines. Le gouvernement a aussi une option d'achat sur la société De Havilland, avec une mise de fonds de près de \$40 millions. Cette option expire le 28 juin, et rien n'annonce encore

d'importantes commandes à l'étranger pour cet appareil.

Selon M. Gillespie, le cabinet canadien n'a pas encore décidé de cet achat de l'usine.

M. Mohamed Fadil Aabbani, directeur de la Division des Ressources naturelles, a toutefois réchauffé l'atmosphère de la rencontre de dimanche en déclarant qu'il tient à étudier plus à fond cette offre de vente d'avions STOL, de même que l'offre de production d'eau lourde à partir du gaz naturel.

Les représentants séoudiens ont salué en général la campagne de M. Gillespie en faveur de plus grands échanges de produits et de services entre le Canada et l'Arabie séoudite. Ils s'intéressent également à des placements canadiens dans des entreprises industrielles en Arabie séoudite.

M. Anwar Ali a déclaré que son gouvernement entend acheter des produits des pays industrialisés avec ses énormes revenus pétroliers. Selon des délé-

Voir page 6: L'Arabie

YVES BEAUCHEMIN

l'enfirouapé

roman

Le monde politique vu par un jeune romancier québécois plein d'humour...

ÉDITIONS LA PRESSE

EN VENTE PARTOUT

Chez Vito

La plus belle terrasse en ville

Réceptions privées

Tél. 735-3623

5412 Côte des Neiges

Montréal

Altitude 737

de tout
pour tous.

Il a organisé ce déjeuner
avec ses collègues
de travail. Le buffet
coûte la même chose
à tout le monde et, avec
un choix de 90 plats, tout
le monde est content.



Administré par le
Reine Elizabeth
Au sommet de l'édifice
de la Banque Royale,
Place Ville Marie,
Réservations:

861-3511

Le plomb, un poison difficile à identifier

Dans la majorité des cas, les empoisonnements par le plomb sont difficiles à détecter parce que les premiers symptômes sont relativement bénins et parce que même les conséquences les plus graves peuvent facilement être confondues avec les effets d'autres maladies plus répandues.

De plus, le plomb est l'exemple parfait du "poison cumulatif", inoffensif si on l'absorbe pendant de courtes périodes à la fois mais dangereux si le temps d'exposition se prolonge. Vient en effet un moment où l'organisme ne parvient plus à stocker tout le métal qu'il n'arrive pas à éliminer.

A moins de travailler dans une usine qui fabrique des batteries d'automobile ou de manipuler beaucoup de plomb, on absorbe généralement le métal surtout par l'intermédiaire des poussières incorporées aux aliments. Environ 10 à 15% du plomb ingéré sous cette forme est absorbé par l'organisme.

Pour les travailleurs de l'industrie du plomb, la principale source de contamination est pourtant l'air que l'ouvrier respire. Selon les experts, environ 36% du plomb qui pénètre dans les poumons est assimilé par l'organisme. Le plomb lié à des composés organiques (comme dans les essences d'automobile) est beaucoup plus toxique que le plomb naturel.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le taux "normal" de plomb dans le sang varie de 15 à 40 microgrammes par 100 millilitres. La moyenne serait d'environ 17 microgrammes et

seulement deux pour cent de la population mondiale aurait plus de 50 microgrammes de plomb par 100 ml.

Il semble qu'on n'ait jamais détecté de signe d'intoxication avec moins de 30 microgrammes de plomb. Par contre, on a noté des changements dans l'activité des enzymes responsables de la formation du sang entre 30 et 80 microgrammes. Heureusement, on a constaté que d'autres mécanismes prennent généralement la relève, ce qui signifie que ce phénomène n'est dommageable que chez ceux qui ont déjà des difficultés à ce niveau.

Lorsque le taux de plomb dépasse 80 microgrammes, les premiers symptômes cliniques apparaissent: la formation de l'hémoglobine dans le sang est affectée et le patient commence à souffrir d'anémie. C'est ce niveau qui est le seuil critique aux États-Unis.

Lorsqu'on atteint des niveaux plus élevés, d'autres symptômes apparaissent: coliques, irritabilité, diminution des capacités psychiques, faiblesse musculaire, et même coma.

Les effets sur l'organisme varient selon que l'intoxication est chronique ou, au contraire, courte et très intense. Quand l'intoxication est courte, les reins peuvent perdre une partie de leur efficacité mais le phénomène est réversible. Dans les cas chroniques, on constate des lésions permanentes aux reins, parfois accompagnées de goutte.

Sur le plan nerveux, l'empoisonnement par le plomb endommage la gaine de myéline des nerfs périphériques, ce qui peut nuire de façon permanente à la propagation de l'influx nerveux dans les fibres affectées.

Enfin, les cas très graves d'intoxication par le plomb provoquent des lésions cérébrales permanentes, particulièrement chez les enfants (qui absorbent du plomb en avalant des morceaux de vieille peinture). Chez les adultes, une intoxication aiguë peut provoquer de telles lésions mais on n'a pas prouvé que l'intoxication chronique chez les adultes ne cause pas de dommage.

Dans la majorité des cas, il suffit de cesser l'exposition au plomb pour que l'organisme puisse reprendre le dessus et éliminer le surplus de plomb. A part les dommages au cerveau, aux nerfs et aux reins (qui ne sont généralement pas réversibles), les autres conséquences disparaissent généralement quand le niveau de plomb diminue.

Généralement, les hôpitaux utilisent des injections d'un produit "chélateur" pour faciliter l'élimination du plomb et réduire les risques d'empoisonnement. Un produit est dit chélateur quand il est capable d'attraper le plomb (ou un autre élément) et de le transformer en un composé soluble plus facile à éliminer. Ces produits sont administrés par injections et on a maintenant pratiquement abandonné leur administration par voie orale.

15 inspecteurs surveillent 11,000 industries

par Gilles Provost

Même si le plomb est un poison, au même titre que le mercure, aucun règlement québécois ne stipule la quantité maximale de ce métal lourd qu'on peut tolérer dans l'organisme d'un employé qui manipule ce métal. D'ailleurs, aucune norme québécoise sur l'hygiène de l'environnement industriel n'utilise la santé des travailleurs eux-mêmes comme critère.

En conséquence, si les résultats des examens médicaux effectués vendredi sur les employés de la compagnie de plomb Carter White Lead de Montréal confirmaient aujourd'hui que ces ouvriers sont presque tous intoxiqués par le plomb, le Service de l'hygiène industrielle ne pourrait s'appuyer sur cette constatation pour poursuivre la compagnie. Ce service relève du ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom.

De toute façon, ce même service ne compte qu'une quinzaine d'ingénieurs et de techniciens pour assurer la surveillance des 11,000 établissements industriels du Québec, comme l'a confirmé au DEVOIR M. Jean Roy, directeur de ce Service.

Bien plus, M. Roy a déclaré que ces quinze fonctionnaires sont aussi appelés, de plus en plus souvent, à servir d'experts dans des griefs ou des accidents de travail. En outre, certains d'entre eux consacrent maintenant leur temps à l'élaboration des nouveaux règlements d'hygiène industrielle qui doivent venir préciser le sens de la loi-cadre sur la protection de l'environnement adoptée en décembre 1972 (cette loi est pratiquement restée lettre morte depuis son adoption faute de règlements pour lui donner des dents...).

Dans ces conditions, ces fonctionnaires qu'on demande de part et d'autre ne peuvent évidemment pas surveiller adéquatement toutes les industries du Québec, surtout si on considère que certaines d'entre elles demandent une attention particulièrement soutenue. Dans cette catégorie spéciale, M. Roy place les industries qui manipulent des métaux lourds comme le mercure ou le plomb.

Même si la Carter White Lead devait recevoir une attention spéciale, le dernier échantillonnage complet de l'air ambiant à l'usine remonte à 1970. A ce moment-là, la situation était inacceptable à plusieurs endroits et il y avait même des points où la quantité de plomb dans l'air était dix fois supérieure au maximum permis. La norme, qui était alors de 230 microgrammes par mètre cube d'air, a été ramenée depuis à 150 microgrammes par mètre cube. A la Carter White Lead, on avait mesuré jusqu'à 2,300 microgrammes par mètre cube.

Faute de personnel, le Service de l'hygiène industrielle n'a jamais pris les moyens nécessaires pour que ses recommandations soient mises en application. La seule visite de vérification a eu lieu 18 mois plus tard, en août 1972. Rien n'avait encore été fait mais la compagnie disait avoir des plans d'amélioration...

Selon M. Paul Bélanger, qui est responsable de la section montréalaise du Service d'hygiène industrielle, on a rarement pris des procédures judiciaires quand les normes d'hygiène n'étaient pas respectées. "On procède plutôt par recommandation, on négocie avec la compagnie, on accorde des délais raisonnables. Si vraiment on constate de la mauvaise volonté, on peut alors référer l'affaire au contentieux..."

Pour sa part, M. Bélanger avoue qu'il faudrait pourtant un dossier extrêmement bien documenté pour faire condamner une compagnie dans l'état actuel de la réglementation. Il faudrait, par exemple, des analyses fréquentes pendant un temps assez long pour prouver que les normes ne sont pas respectées de façon continue.

De plus, les pouvoirs du Service et de ses inspecteurs sont assez ambigus présentement puisque les lois sur lesquelles ils reposent ont été abrogées lors de l'adoption de la loi sur la protection de l'environnement, en décembre 1972. Pourtant, les règlements correspondants n'ont pas été adoptés et on s'est contenté de maintenir temporairement en vigueur les normes déjà édictées. "Je n'aimerais pas me débrouiller avec ça devant un tribunal", a conclu M. Bélanger, ajoutant que "ce n'est pas très rassurant pour les employés..."

Quoi qu'il en soit, aussi bien M. Bélanger que M. Roy ont affirmé au DEVOIR que, depuis six mois, la santé des travailleurs relève plutôt du ministère des Affaires sociales. C'est ce nouveau service, disent-ils, qui doit surveiller l'état de santé des travailleurs et nous avertir s'il découvre quelque chose d'anormal.

Au ministère des Affaires sociales, le Dr Gilles Thériault a refusé de commenter l'affaire de la Carter White Lead puisqu'il doit témoigner lors des procédures en injonction, demain matin.

Le Dr Thériault a toutefois confirmé

au DEVOIR que son service commence à peine à démarrer et qu'il n'a guère de pouvoirs excepté celui d'indiquer au ministère de l'Environnement les situations qui semblent anormales.

Un véritable fouillis de juridiction entoure la santé des travailleurs, a expliqué M. Thériault. Cinq organismes sont responsables d'une partie du problème: il y a le ministère de l'Environnement, le ministère du Travail, le ministère des Richesses naturelles (pour les mines), le ministère des Affaires sociales et, finalement, la Commission des accidents du travail.

Depuis quelque temps, d'ailleurs, des représentants des divers organismes impliqués se sont rencontrés pour tirer la

question au clair et définir les responsabilités, affirme M. Thériault.

M. Thériault a aussi affirmé que le ministère des Affaires sociales manifeste depuis peu un intérêt très réel à la médecine du travail, c'est-à-dire à une loi qui reposerait non pas seulement sur des critères environnementaux mais directement sur l'état de santé des travailleurs. En vertu d'une telle loi, par exemple, l'employeur serait obligé d'adopter telle ou telle conduite quand la santé du travailleur ne répondrait pas à un critère donné. "La situation originale ne devrait pas être rétablie sans que toute une série de conditions aient été remplies."

Pour l'instant, il n'existe aucune règle

de ce genre au Québec mais, comme le dit M. Thériault, "on y pense".

En Ontario, par contre, le ministère de la Santé (Occupational Health Service) a élaboré des directives et des règlements très précis sur les précautions à respecter dans les industries qui nous intéressent ici, c'est-à-dire celles du plomb.

Ces directives précisent les examens médicaux, annuels et périodiques, que doit subir chaque employé aux frais de l'employeur et on y indique quels examens doivent être effectués à cette occasion. On précise officiellement à quelles conditions le gouvernement considère qu'il y a intoxication, quelles sont les mesures à prendre et les conditions à

respecter pour que l'employé puisse reprendre son travail initial.

Les normes ontariennes précisent par exemple que si on trouve plus de 200 microgrammes de plomb par litre d'urine, on doit immédiatement répéter le test deux autres fois et retirer l'employé du travail si les deux autres tests corroborent le premier. A la Carter White Lead Co. de Montréal, des tests effectués le mois dernier indiquent que la moyenne de tous les employés est supérieure à 200 microgrammes par litre.

Demain, leur employeur demandera au tribunal une injonction pour les forcer à reprendre leur travail, affirmant qu'il s'agit d'une grève illégale.

Le mauvais sort s'acharne sur LG-2

Le mauvais sort s'acharne sur les chantiers hydroélectriques de la baie James. Peu avant minuit, samedi, un incendie a détruit une partie des installations de la compagnie Francon, situées à 20 milles environ du chantier LG-2.

Le feu a rasé un entrepôt de pièces mécaniques, un atelier de réparation de pneus, et deux génératrices contenues dans une remorque. Les dégâts s'élevaient à un demi-million de dollars, on ne signale aucune perte de vie, et le courant a été rétabli à l'aube.

Soixante hommes qui se trouvaient sur les lieux ont tout juste eu le temps de manoeuvrer les véhicules lourds remis dans l'entrepôt, mais l'inventaire y a passé.

Deux chimistes de l'Institut médico-légal ont été mandés sur les lieux, tandis que la Sûreté du Québec enquête sur les origines du sinistre.

La compagnie Francon, constructeur routier pour le compte de la Société d'énergie de la baie James, était sur le point de parachever la construction d'une route de 34 milles depuis Fort-Georges jusqu'à LG-2. Elle a été aussi le constructeur de l'aéroport voisin.

Un porte-parole de la SDEB a exprimé l'opinion hier soir que l'incendie a été causé par une défectuosité dans le fonctionnement des génératrices, installées juste à côté de l'atelier où la compagnie reconstruit elle-même les pneus de ses véhicules.

La SDEB a estimé d'abord les dégâts à un million, chiffre jugé "ridicule", cependant, par un porte-parole de la compagnie Francon.

On pense que la destruction des installations n'entraînera pas de retard sérieux dans le calendrier des travaux. La compagnie Francon doit en effet attendre la fonte des neiges, tardive dans cette région, pour entreprendre la phase terminale de son contrat: revêtir d'un tablier l'infrastructure de la route Fort-Georges-LG-2.

Cependant, la compagnie doit construire un nouveau tronçon à l'est, depuis la route principale Matagami-LG-2 jusqu'à un nouveau chantier, le LG-3.

On peut maintenant relier trois incendies aux travaux de la baie James. Le 21 mars, LG-2 était évacué de toute urgence après que des camps, des génératrices et un réservoir de 30,000 gallons d'essence eurent été détruits ou incendiés. Le commissariat des incendies poursuit son enquête, et le gouvernement lui-même a constitué une commission d'enquête sur la liberté syndicale pour déterminer dans quelle mesure le sinistre peut être attribué aux relations patronales-ouvrières, ou inter-syndicales, dans les chantiers.

Le 31 mars, quatre ouvriers de l'Hydro-Québec trouvaient la mort dans l'incendie d'un dortoir de la Société de développement de la baie James, à Matagami. L'enquête n'a toujours produit aucun résultat.

Signalons d'autre part que les installations de la compagnie Bisson et Bisson, ont été détruites par les flammes, jeudi dernier, également à Matagami, à 200 milles au sud du grand chantier.

Cette scierie, la plus importante de toute la région, fournissait le bois à de nombreux entrepreneurs de la baie James, notamment le bois de coffrage pour l'érection d'ouvrages en béton.

Par ailleurs, un porte-parole de la Société d'énergie de la baie James a déclaré hier au DEVOIR que l'interruption des travaux à LG-2, le chantier le plus important, à la suite du sinistre du 21 mars dernier, pourrait bien se solder par un retard d'une année entière dans le calendrier des travaux.

La SEBJ pourrait alors encourir des pertes de plusieurs centaines de millions en énergie électrique non vendue. La Presse Canadienne fait dire à la compagnie que le coût des travaux de la baie James pourrait bien passer de \$6 à \$8 milliards, non seulement à cause de ce retard, mais à cause aussi de l'aug-

mentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre.

Il faut souligner cependant que plusieurs modifications ont été apportées au projet original et que la SEBJ, pour compenser la hausse des coûts, a entrepris des études d'optimisation qui pourraient se traduire par une exploitation plus rentable encore des bassins hydrauliques.

Tous ces dossiers font l'objet d'exa-

mens, la commission parlementaire sur les Richesses naturelles en sera vraisemblablement saisie, le gouvernement lui-même sera appelé à approuver les recommandations de la SEBJ, de sorte qu'il est prématuré, souligne-t-on, de "mettre des chiffres" sur le coût total du vaste projet.

Mais la grande préoccupation des ingénieurs, c'est le détournement de la

rivière La Grande. Cette opération, qui consiste à canaliser le débit dans deux canaux de dérivation, en amont et en aval du site d'implantation du barrage principal, doit être réalisée au plus tard en novembre prochain, avant la formation des glaces. Si on n'y parvient pas, l'opération doit être reportée au printemps suivant. Toutes les étapes se trouveront alors retardées d'autant.

Un coup de maître?

Birks a des bagues pour les vainqueurs, des centaines de bagues aux montures classiques ou audacieusement modernes.

Nous espérons que le romantisme ne vous aveugle pas sur la qualité. C'est un domaine où nous excellons. Nous avons plusieurs classes de diamants afin que vous puissiez choisir la classe et le prix qui vous conviennent. Nous vous assurons solennellement que vous obtiendrez la meilleure qualité possible pour l'argent dont vous disposez.

Pour mettre la reine en échec, faites confiance à Birks.

La grève des pilotes paralyse 40 navires

Un porte-parole de la Fédération des armateurs du Canada a révélé hier que 40 navires ont paralyse par la grève que poursuivent les 138 pilotes du fleuve Saint-Laurent.

Le coût de ce retard à ces navires, tous immobilisés entre Québec et Montréal, atteint de \$8,000 à \$10,000 par jour, selon le même porte-parole.

Les pilotes, qui ont quitté le travail au début de la semaine dernière, devaient se réunir hier pour discuter leur prochaine stratégie.

Ces pilotes, employés par l'Administration du pilotage du Saint-Laurent s'occupent de la navigation dans la section médiane de la Voie maritime. Ils gagnent actuellement \$29,000 par année mais en réclament \$38,000.

Dans leur grève, ils ont reçu l'appui des pilotes du port de Montréal, qui ont débrayé par sympathie.

Des porte-parole américains de l'Association des pilotes de la Voie maritime, qui travaillent dans le secteur inférieur de la voie, ont menacé de faire la grève également pour appuyer les pilotes de la région Montréal-Québec-Les Escoumins.

Mais le porte-parole des armateurs a déclaré lundi qu'un tel débrayage aurait peu d'effet sur la situation actuelle "puisque n'y a que quelques navires en mouvement, de toute façon, et que les pilotes canadiens dans cette section suffisent à se charger du travail. Les pilotes canadiens sur la voie inférieure hésiteraient à débrayer, car ils sem-

Voix page 6: Grève



Immobilisés par la grève des pilotes du Saint-Laurent, ces navires mouillaient en fin de semaine devant la ville de Québec. On estime à environ 40 le nombre des bateaux actuellement paralysés par ce débrayage déclenché au début de la semaine dernière. (Téléphoto CP)

La coopération avec l'étranger: Québec ajoute un volet économique

PARIS (PC) — Tout en reconnaissant la prérogative fédérale dans le domaine international, le gouvernement du premier ministre Bourassa entend désormais donner un volet économique aux relations extérieures du Québec.

Des ententes économiques notamment dans le secteur des richesses naturelles sont envisagées par le gouvernement Bourassa, avec la France en particulier et l'Europe du Marché commun en général.

Le projet franco-québécois d'usine d'enrichissement de l'uranium — un projet de très grande envergure, confiait récemment M. Bourassa — illustre bien cette volonté du gouvernement du Québec de ne plus limiter ses rapports avec l'étranger aux seuls secteurs de la culture et de l'éducation. La tournée de 10 jours qu'entreprend mercredi

M. Bourassa dans quatre pays européens, s'inscrit d'ailleurs dans ce nouvel objectif du gouvernement québécois.

Dans une longue entrevue accordée au correspondant montréalais du quotidien parisien Le Monde, François-Marie Monnet, la veille du décès du président Pompidou, M. Bourassa rappelle que les richesses naturelles sont de la juridiction provinciale et que c'est dans ce secteur "que peut s'orienter ou s'intensifier la collaboration entre le Québec et l'Europe".

Dans cette entrevue, publiée dans les éditions du 15 avril du monde, M. Bourassa traite aussi de la décision de son gouvernement de faire du français la seule langue officielle du Québec. "Cette décision, déclare-t-il, est très importante pour les Québécois, peut-être pas à très court terme, mais à plus lon-

gue échéance: c'est fondamental pour la sécurité culturelle des Québécois francophones".

Le premier ministre souligne aussi que la crise de l'énergie "donne au Québec des occasions exceptionnelles dans le domaine des relations économiques internationales" et que, dans le monde, on se rend de plus en plus compte des avantages qu'offre une coopération avec le Québec.

Le projet d'usine d'uranium, qui serait construite au Québec, en est un exemple, note le premier ministre.

Dans ce projet, explique-t-il, il y a pour nous une question de développement technologique. En nous attaquant à une technologie qui va être de plus en plus poussée, nous faisons progresser notre structure industrielle.

Voix page 6: La coopération

A ajouter au rapport Spicer

Privée de sa pension par un fonctionnaire unilingue

par Jean-Pierre Proulx

Il manque au dernier rapport du commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, le témoignage de Mme Lucien Roch, de Saint-Justin, dans le comté de Maskinongé, victime des fonctionnaires anglophones du siège social des Chemins de fer nationaux. Mme Roch a dû attendre près d'un an pour recevoir la pension à laquelle elle avait droit en tant que veuve d'un ex-employé du CN; un fonctionnaire anglophone unilingue lisait mal le dossier de son mari.

Mme Roch garde tant d'amertume à l'endroit du CN qu'elle a décidé la semaine dernière de faire en train le trajet Saint-Justin-Montréal pour venir raconter à un journaliste du DEVOIR la série de mésaventures dont elle et son mari ont été les victimes. C'est, a-t-elle expliqué, par solidarité avec toutes les épouses des anciens employés du CN qu'elle a décidé de faire ce voyage pour "dénoncer" ladite société.

Son mari, raconte-t-elle, est entré au CN le premier novembre 1926, à l'âge de 16 ans, au service des "ponts et plates-formes". Il devait quitter le travail le 23 mai 1970. Treize mois plus tard, en juin 71, il mourait emporté par une maladie qui avait débuté en 1960 par suite d'un grave accident de travail.

Préoccupé de son avenir et de celui de sa famille, M. Roch avait, quelque temps avant sa mort, décidé de participer rétroactivement au régime de retraite du CN établi en 1959 sans quoi il aurait touché comme pension la somme de \$24,06 par mois. "Pour payer tous les arrérages, soit une somme de \$7,139, j'ai dû emprunter \$5,000 à 9% d'intérêt. Il n'avait jamais été possible à mon mari de participer à la caisse de retraite, explique Mme Roch: en 1966, il gagnait seulement \$3,125. "En 1969, il avait gagné \$6,543".

"En principe, poursuit-elle, nous devions bénéficier de la pension en mai 1971. C'est ce que l'on nous avait dit à Québec. Mais c'est le siège social de Montréal qui avait le dernier mot. C'est donc là que je me suis présentée pour régler l'affaire. Eh bien, j'ai dû faire

trois visites à cet endroit. Jamais je n'ai pu me faire comprendre, le fonctionnaire qui s'occupait du dossier de mon mari ne parlait pas un mot de français. J'ai tout de même réussi à comprendre que l'on refusait de payer la pension parce que mon mari n'avait pas subi l'examen médical réglementaire. A chaque fois, j'ai demandé, mais en vain, de parler avec un fonctionnaire francophone.

"Ce n'est qu'à ma quatrième visite que j'ai pu à force de coups de poing sur la table, rencontrer un fonctionnaire francophone. Celui-ci découvrit qu'il était écrit noir sur blanc que mon mari avait été exempté de l'examen médical en raison de la gravité de sa maladie!"

"La compagnie n'a jamais agi de façon à ce qu'il retrouve la santé. Au contraire, il fut transféré dans la division d'A-

Voix page 6: Spicer

Menace de grève chez les pompiers d'aéroport

En dépit de l'entente intervenue samedi à Ottawa entre le Conseil du trésor et l'Alliance canadienne de la fonction publique, qui regroupe les 1,800 pompiers des aéroports canadiens, les membres québécois de ce syndicat pourraient bien débrayer incessamment, a déclaré hier un porte-parole syndical, M. Albert Lee.

Selon ce dernier, les pompiers des aéroports de Montréal, de Wabush, de Sept-Îles, de Fort Chimo, de Québec et de Frobisher Bay s'attendent à ce que le nouveau contrat de travail leur accorde la parité avec les pompiers municipaux de Montréal, à savoir \$12,600 par année. Sinon, a déclaré le porte-parole syndical, nos membres comme les autres à travers le pays sont prêts à aller en grève. Le salaire de base d'un pompier de première classe est actuellement de \$9,100.

Les pompiers de l'aéroport de Vancouver ont, pour leur part, quitté le

travail il y a dix jours, paralysant ainsi les vols réguliers et obligeant les aéroports des provinces voisines à rajuster leurs plans de vol. Ils s'insurgeaient notamment contre le fait qu'ils recevaient environ \$4,000 de moins que leurs collègues municipaux. La nouvelle de l'entente intervenue samedi à Ottawa n'a pas réussi à les faire retourner au travail et ils auront à se prononcer au cours des prochains jours, comme d'ailleurs leurs collègues des autres provinces.

Les résultats du référendum au sujet du nouveau contrat de travail seront connus jeudi.

Les dirigeants de l'Alliance, qui ont tenté mais en vain hier de rejoindre les pompiers de Vancouver pour nous inciter à retourner au travail, ont précisé que le nouveau contrat de travail prévoyait de porter le salaire d'un pompier de première classe à \$12,030 d'ici le premier octobre 1975.



SERVICES ALIMENTAIRES

HÔPITAUX-FOYERS
RÉGIONALES-CEGEPS
CAFÉTERIAS-INDUSTRIELLES

LALIBERTÉ & ASSOCIÉS Inc.

Administrateurs - Diététistes

5219 West Broadway
489-1667

Gestion
Consultation
Planification



LA CONFÉRENCE

DU TOURISME

DU QUÉBEC

ceci vous concerne

si vous êtes... hôtelier, restaurateur, agent de voyages, commerçant, propriétaire de terrain de camping, pourvoyeur de chasse et pêche, impliqué dans le développement de l'industrie du tourisme au Québec

les 22, 23, 24 avril
au Québec-Hilton

Pour s'inscrire : signaler

(514) 844-4404
ou 844-9571

si de l'extérieur, les appels à frais virés sont acceptés

COLS BLANCS

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES DEUX SECTEURS VILLE ET COMMUNAUTÉ

- MERCREDI, LE 17 AVRIL 1974
- À 17:30 HEURES INSCRIPTIONS DÈS 16:30 HRES
- AU PALAIS DU COMMERCE
- 1650, RUE BERRI, MTL

Tous les membres du SFMM sont, par la présente, convoqués à l'assemblée générale spéciale qui aura lieu au jour, à l'heure et à l'endroit ci-haut mentionnés.

Avis est par la présente donné
Montréal, le 16 avril 1974.

Le secrétaire,
JEAN MAYER



SYNDICAT des FONCTIONNAIRES
MUNICIPAUX de MONTRÉAL CSN

429 EST, RUE DE LA GAUCHETIÈRE, MONTRÉAL - TÉL. 842-3181

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps.
- Lisez 3 à 10 fois plus vite pour une compréhension égale ou supérieure.
- Améliorez votre mémoire.
- Facilitez vos études.

Un soir par semaine - 8 semaines
PRIX ÉTUDIANT

Début des cours:
mardi 30 avril
jeudi 2 mai

A proximité de l'Université de
Montréal

Pour renseignements et inscriptions:

681-4545

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

VIENT DE PARAÎTRE...

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

RECETTES DE SOEUR BERTHE

CUISINE DU PRINTEMPS
Sœur Berthe Sansregret, c.n.d.

- Après l'immense succès de CUISINE D'AUTOMNE et de CUISINE D'HIVER (Tirage: 83,000) voici enfin CUISINE DU PRINTEMPS.
- Ce livre est abondamment illustré de planches couleur.
- Présentation moderne et dynamique.

En vente partout au prix de \$4.50 - distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal H3N 2A8 - Tél.: 274-2551



ÉDITIONS DU
JOUR...
Président
directeur général
Jacques Hébert

éditorial

Boycottons plutôt le code postal

Malgré l'injonction obtenue vendredi dernier par le gouvernement fédéral et la promesse du ministre des Postes de renoncer aux sanctions déjà prises contre plusieurs postiers, la distribution du courrier ne semblait pas devoir bientôt retrouver son cours normal. Certes, la menace d'une grève nationale de solidarité avec les syndiqués québécois ne s'était pas encore matérialisée. Mais la machine postale s'embourbait dangereusement à l'instar des relations entre la partie syndicale et la partie patronale.

Une nouvelle fois donc le public risque de faire les frais du conflit, cependant qu'une nouvelle fois encore des travailleurs risquent aussi d'être placés dans une position fort désavantageuse sous le couvert de l'obligation qui incombe à l'Etat d'assurer un service essentiel. Il importe aux parties que l'escalade en marche soit désamorcée avant qu'elle n'échappe à leur contrôle et les empêche de s'atteler au fond du problème.

Comme toujours, dans ce dernier mais non cet unique épisode de la peu glorieuse histoire des Postes montréalaises, il faut distinguer soigneusement entre les accrochages et le problème de fond. Depuis nombre d'années les Postes ont été, particulièrement dans la région de Montréal, un secteur fort peu humanisé de l'administration fédérale; les incidents violents semblaient pouvoir y éclater plus facilement sinon plus obscurément qu'ailleurs. Après avoir semblé prendre une vue plus compréhensive de l'ensemble de la situation, le ministre André Ouellet évoquait hier sans la nommer l'hydre de la violence qui infeste "ordinairement" le secteur de la construction. C'est confondre, une nouvelle fois, l'effet et la cause, les incidents et le problème, et, en l'occurrence, jeter de l'huile sur un incendie qu'Ottawa n'aurait jamais dû laisser débiter.

Les ministres se suivent aux Postes mais aucun, dirait-on, n'a eu le pouvoir ou le talent requis pour en civiliser le fonctionnement. Une fois les premiers coups échangés à Montréal et le malaise étendu à d'autres centres de distribution postale, M. André Ouellet avait eu l'habileté et le courage de reculer la ou l'administration n'aurait jamais dû s'aventurer. Loin de résoudre quelque problème que ce soit, de réduire la tension, de ramener les employés à leurs tâches régulières, les sanctions distribuées à gogo par les autorités postales étaient de nature à empirer les choses. D'un simple incident local — auquel elle prétendait réduire d'abord le problème — l'administra-

tion allait faire sortir un imbroglio grave qu'aucune injonction ne pourrait plus dissiper. Certes, les autorités du service postal ont nié qu'autant d'employés aient été frappés de sanctions; mais, qu'ils aient simplement été une centaine, comme le ministre l'a dit, ou de 300 à 400 ainsi que l'a prétendu le syndicat, c'était trop, et c'est bien à tort qu'on pense effacer cette manifestation d'autoritarisme et d'irresponsabilité en ne faisant plus porter le poids des affrontements que sur un seul employé (accusé de dommages pour \$5,000!).

M. Ouellet passant l'éponge sur les sanctions — d'autant plus généreusement que ces mesures disciplinaires n'auraient jamais dû être prises! — on en serait venu à un cheveu d'une solution en fin de semaine lors du sommet entre les parties; et, à en croire les bribes d'informations qui ont échappé de cette réunion, le projet de règlement n'aurait acheminé que sur le sort fait à un employé syndiqué dont le ministre se lavait les mains, le prévenu étant maintenant devant les tribunaux. On pouvait attendre davantage de M. Ouellet à cet égard, le ministre n'étant pas qu'un simple employeur mais le gardien du service postal et de l'intérêt du public. Reste que si tels sont bien les faits et si la direction du syndicat a dit non sur ce seul problème, il y a lieu de s'interroger sur la justesse de sa décision. Pour le moment, on ne saurait toutefois perdre de vue le problème que pose aux employés et à tout syndicat responsable l'implantation du code postal et des changements technologiques qu'il comporte.

A grand renfort de publicité, le ministère des Postes s'efforce de vendre à la population un système de code postal visant à améliorer et à accélérer la distribution du courrier. Mais, entre-temps, le gouvernement fédéral n'a pas vraiment commencé d'en négocier sinon le principe du moins les modalités d'application et les changements qu'on va ainsi introduire dans les effectifs, les salaires des employés et dans leurs conditions de travail. Dans la convention collective, une disposition permet aux parties de faire face à ce changement technologique et aux difficultés qu'il va, même avec la meilleure volonté du monde, soulever dans les Postes canadiennes.

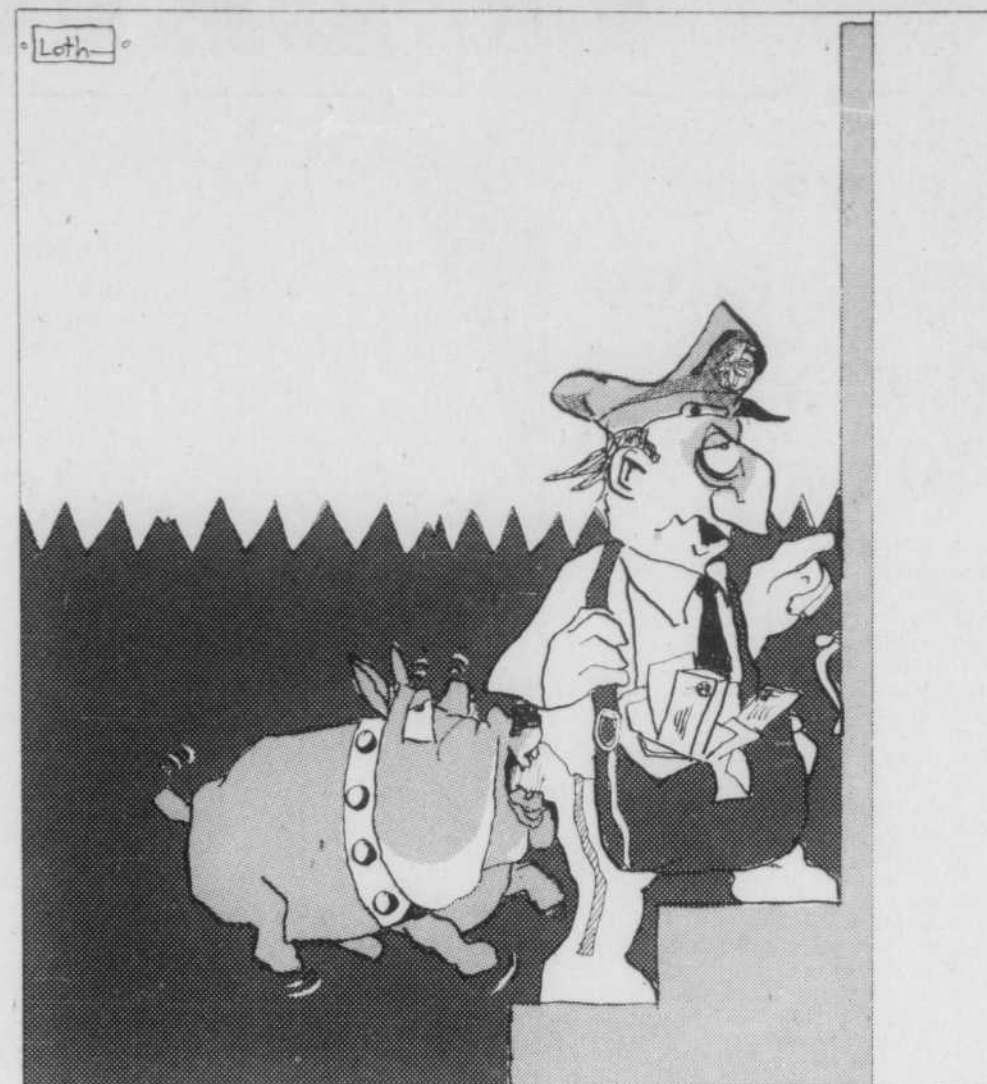
Après avoir promis de retirer les sanctions et reconnu que le problème de base portait sur le code postal, le ministre Ouellet s'est montré prêt à se prévaloir des mécanismes déjà prévus pour négocier un règlement à ce chapitre. C'était déjà indiquer que, quels qu'aient pu être les retards ou les né-

gligences syndicales à cet égard, le gouvernement fédéral n'avait guère entrepris dans les Postes mêmes l'effort parallèle qu'exigeait sa campagne publique d'implantation du code postal. En tout état de cause, la étant manifestement la source du malaise, là devait s'appliquer le gros des efforts du ministère; car, pour n'être pas la seule condition d'une reprise du courrier, cette garantie d'un prompt et sérieux examen de la sécurité d'emploi était de nature à inciter les postiers non seulement à reprendre le travail, mais à le reprendre pleinement. Un porte-parole des postes a parlé de "fauteurs de troubles" en rapport avec les premiers incidents de la semaine dernière, mais c'est depuis des semaines que le public est à même de constater derrière la nette dégradation du service, le pourrissement qui sévit à l'intérieur même des Postes, du moins à Montréal.

Il y a plusieurs mois que le ministre aurait dû être à la table de négociation avec les dirigeants syndicaux. Aussi le pavé des fiers-à-bras qu'il a lancé hier dans la vitrine de la FTQ n'est-il ni une explication valable de la dégradation de la situation, ni, encore moins, un geste de nature à détendre le climat et à remettre les Postes en marche. Certes, aux Postes comme ailleurs, il est possible de bâtir une thèse sur le banditisme syndical; et des politiciens peuvent d'autant plus aisément y recourir qu'il peut leur être arrivé de puiser à un tel banditisme un jour d'élections. Il n'y a pas à s'en tenir, un certain gouvernement conservateur, à Londres, noircissent les charbonniers à coup de complots communistes; on devait par la suite apprendre qu'il ne savait même pas additionner correctement; il a, depuis, cédé sa place à un cabinet travailliste. La dernière lettre piégée de M. Ouellet doit être retournée à son expéditeur.

Reste qu'en boycottant plus longtemps le courrier, les postiers de Montréal et d'ailleurs au Québec ont toutes les chances de s'enfoncer dans une impasse. Disloqué à coup d'injonctions, d'outrages au tribunal et d'amendes, suivant un scénario bien connu, leur syndicat devrait laisser la voie libre à l'automatisation et à l'arbitraire qui peut l'accompagner. Ce n'est pas de société juste, en effet, dont on parle à Ottawa ces jours-ci, mais d'élections. Au lieu d'engager un affrontement global, les postiers doivent convaincre la population de boycotter le code postal jusqu'à ce qu'Ottawa ait négocié de justes conditions à son implantation.

Jean-Claude LECLERC



- Y'a pas que le code postal, vous savez!

lettres au DEVOIR

La jungle des médicaments

La faillite des Pharmacies Modernes compose l'histoire pharmaceutique québécoise au passé. Les héritiers légitimes les mieux connus — Les Pharmacies Universelles et Casgrain & Charbonneau — partageront une clientèle affligée. Comme dans le cheminement normal de la vie, une mort ne règle pas le danger de mort des autres. La faillite des Pharmacies Modernes ne guérit pas une situation. Tout au plus, elle permet l'étalage des causes. De certaines causes.

Je me permettra de mentionner quelques éléments susceptibles, à long terme, d'engendrer un cancer irréversible. En premier, il faut regarder le mode assez exceptionnel de distribution des articles que l'on achète dans les pharmacies modernes. Des représentants pharmaceutiques (commis-voyageurs) se partagent des territoires. Des compagnies établissent un quota pour chacun des territoires. Un représentant travaille, peut-être pas essentiellement mais énormément, à rencontrer son quota, son chiffre de ventes pour son territoire. Pour quelques compagnies, un grossiste ne fait pas partie d'un territoire. Pour quelques compagnies, le grossiste devient le client du pool des représentants, c'est-à-dire que les achats du grossiste seront distribués proportionnellement entre les représentants et serviront à atteindre le quota fixé.

A côté des deux possibilités men-

tionnées existe quelque chose de plus subtil. Pourquoi un représentant n'essaierait-il pas de travailler de telle façon qu'un pharmacien de son territoire puisse acheter pour le compte d'un grossiste? Pourquoi un grossiste ne profiterait-il pas des prix souvent plus avantageux consentis aux pharmaciens détaillants? Pourquoi un pharmacien actionnaire d'une coopérative distributrice de produits pharmaceutiques ne serait-il pas tenté de servir d'intermédiaire entre cette compagnie, qui offre des escomptes alléchants parce qu'elle pense offrir un encouragement à la vente, et son propre commerce, qui peut par la même transaction bénéficier d'un meilleur prix pour ses propres achats en plus de certaines quantités qui seront sa récompense pour son rôle?

Un remède salutaire consisterait à évaluer une fois pour toutes le rôle du distributeur. Si le distributeur doit continuer à intervenir entre le pharmacien et le fabricant, il serait temps que le système des prix d'achat soit uniformisé de façon à échapper au danger des prix spéculatifs pour des quantités spéciales. Il serait temps que le fabricant cesse de vendre directement aux pharmaciens ou que le privilège d'acheter directement soit accordé à tous les pharmaciens sans distinction de sa capacité d'entreposer des quantités trop lourdes ou de son incapacité à passer une commande de plus de

dix dollars à la fois.

Une saine évaluation du mode de distribution des médicaments serait aussi à l'avantage du consommateur. Actuellement, il est assez difficile de comprendre pourquoi un médicament est conseillé comme le meilleur par un pharmacien alors que son confrère aura une piètre opinion du même médicament. Est-il possible que le mode d'approvisionnement soit à la source du paradoxe? Est-il possible que le médicament acheté lors d'une transaction plus avantageuse pour le pharmacien soit aussi le meilleur médicament... momentanément! Est-il possible qu'une guerre pour la prise ou pour la suprématie du marché engendre la duplication ou la surabondance de certains médicaments à formule identique et que l'issue d'une telle confrontation échappe aux normes habituelles de la publicité... et de la valeur intrinsèque de la marchandise offerte?

Si la valise noire du représentant pharmaceutique doit être autre chose qu'un échantillon de son cercoeur, il devient urgent d'aborder objectivement le processus de la distribution des médicaments. Il est urgent aussi pour notre santé physique et économique que les dépanneurs en blanc collaborent étroitement à une telle évaluation.

Marcel HOUDE

Laval-des-Rapides, le 31 mars 1974

La charge des enfants handicapés: réponse au sous-ministre Ouellet

Pour faire suite à l'article paru le 27 mars dernier dans LE DEVOIR, sous le titre "Les foyers nourriciers, la confusion s'accroît", je voudrais répondre à M. Aubert Ouellet, sous-ministre adjoint des Affaires sociales.

Celui-ci dit que les parents se débarrassent facilement de leurs enfants, particulièrement des handicapés. Je suis moi-même la mère d'un enfant souffrant de paralysie cérébrale, placée au centre d'Adaptation Jeunesse Lévis Lauzon et je suis certaine que le placement d'enfants de ce genre devient plutôt une obligation qu'un débarras: obligations envers les autres membres de la famille et obligation de santé surtout pour la mère, etc. Avant gardé mon enfant pendant quatre ans, je vous assure que la décision de le placer a été longuement mûrie. En considérant sous tous ses aspects, la situation d'un enfant handicapé, c'est loin d'être un débarras mais une peine affreuse. Ayant l'occasion de rencontrer des parents dans la même situation, je puis vous affirmer n'être point la seule à avoir cette opinion.

C'est vrai qu'il peut y avoir des exceptions mais de là à dire, publiquement, que des parents se débarrassent facilement de leurs enfants handicapés, je trouve cette chose impensable, surtout de la part d'un sous-ministre adjoint des Affaires sociales. De plus, vous dites que l'on veut les cacher. Je vous réponds, monsieur le sous-ministre adjoint: nous vivons au XXe siècle et le temps est passé où l'on cachait ces petits êtres qui n'ont pas demandé à vivre et qui sont dans cet état, souvent à cause de négligences médicales.

De plus, en plaçant notre enfant, loin de nous l'idée que d'autres parents pourraient l'adopter. Je serais curieuse de savoir le nombre de ceux qui voudraient adopter un enfant handicapé. Je

ne les blâme nullement, à chacun son épreuve. Plutôt que de citer des exemples uniques et mal vus, est-ce que l'on ne pourrait pas, de temps à autre, publier des cas où l'enfant a bien entendu et qui sont beaucoup plus fréquents que semble le croire M. Ouellet?

En ce qui touche les frais occasionnés pour notre enfant, les parents peuvent y contribuer dans la mesure du possible. Mais s'il vous plaît arrêtez de jouer sur les mots et de vous servir, comme argument, d'un "chèque d'allocation" que l'on recevra d'une main et que l'on devra remettre de l'autre. Celui-ci n'étant pas, contrairement à ce que l'on cite dans les journaux, l'équivalent de ce que vous nous demandez avec la nouvelle loi, mais souvent moins que le quart. J'ai toujours contribué à l'entretien de mon enfant et en deux ans j'ai eu trois augmentations. Il est temps que les intéressés se débattent et je suis prête à m'y consacrer de tout cœur parce qu'à ce rythme ces institutions ne seront plus des centres d'accueil subventionnés par le gouvernement.

En plus d'avoir des enfants handicapés vous obligez leurs parents à se débattre pour une cause qui est déjà une si grande épreuve. Vous vous servez même de chanta-

ge auprès de ceux-ci dans le cas où les parents se refuseraient à signer la formule, en ne leur remettant pas leur allocation familiale et en leur chargeant la contribution maximum!

On affirme que nous avons été amplement informés de cette loi et ce à la date mentionnée dans les journaux. Cela est complètement faux: bien des parents, ayant des enfants placés, ignorent absolument tout des changements qui doivent s'opérer, avant que nous en ayons saisi les journaux. Nous avons même reçu, sans préavis, des lettres de comptes beaucoup plus élevées qu'à l'habitude et ce n'était que le minimum demandé pour janvier, février et mars. Comment voulez-vous que les gens soient informés puisque, de leur propre initiative, lorsqu'ils téléphonaient au ministère des Affaires sociales, service de perception et recouvrement, on ne savait qu'il leur répondait? Ayant été partiellement informés, seulement dix jours avant la date limite pour envoyer nos griefs ou notre mémoire, nous avons essayé avec nos humbles connaissances et le court temps que nous avions à notre disposition, de contester cette loi.

Mme Camilien GARIEPY
Lévis, le 27 mars 1974.

La SSJB en conflit d'intérêts

La SSJB se proclame le phare qui éclaire dans la nuit et conduit à bon port. Depuis 2 ans, le phare a surtout été brulé sur les conflits d'intérêts qui existaient au sein des dirigeants de cette société.

Quant à moi, il y a présentement à la société Saint-Jean Baptiste un conflit d'intérêts grave et évident. En effet, comment peut-elle être à la fois un des propriétaires du journal Le Jour, et avoir délégué comme administrateur sa grosse cloche Monsieur Fran-

cois-Albert Angers, et décider en dernier ressort quel journaliste recevra le prix Olivier Asselin? On ne peut pas être juge et partie en même temps.

La SSJB se trouve placée dans l'alternatif suivante: vendre les intérêts qu'elle possède dans Le Jour et faire démissionner M. Angers, ou abolir le prix Olivier Asselin. Dans les deux cas, elle devra faire connaître publiquement sa décision.

Urban AVON
Montréal, le 12 avril 1974.

bloc-notes

Pourquoi cette attitude de Laval

Ainsi, parce que l'Université Laval n'accepte pas d'accorder à M. Raymond Laliberté un congé sans solde, la commission d'enquête chargée d'enquêter sur les difficultés de la liberté syndicale dans le secteur de la construction subira des modifications en profondeur. En posant un geste qui entraîne de telles conséquences, l'Université Laval se place sur une position qu'elle aura peine à défendre.

Des commissions d'enquête, on dira assurément tout le mal possible. La technique de la commission d'enquête sert, en effet, à recenser les hommes politiques mal pris ou à mettre au congélateur les problèmes qu'on préfère ne pas voir pendant un certain temps. En outre, les commissions d'enquête remplissent généralement beaucoup trop bien les "trois conditions" suivantes: elles coûtent cher, elles remettent leur rapport en retard, elles ne modifient que très légèrement l'action gouvernementale. L'opinion publique préfère généralement s'en remettre au pouvoir exécutif, plutôt que d'attendre pendant trois ou quatre ans le rapport d'un groupe de spécialistes qui ne peuvent d'ailleurs prendre aucune décision pratique.

En outre, notre pratique québécoise de la commission d'enquête a contribué à déprimer l'efficacité de la méthode. Alors que la technique d'une telle enquête pourrait s'avérer utile si on la réservait à des problèmes nettement circonscrits, on a préféré depuis une bonne vingtaine d'années confier aux commissions d'enquête des mandats qui donneraient des complexes à Pic de la Mirandole lui-même. On charge un groupe d'étudier l'éducation, un autre d'examiner la justice,

un troisième de mettre de l'ordre dans le monde du bien-être et de la santé. Il en résulte, nécessairement, un ralentissement et un alourdissement du travail. Les commissions, ainsi appelées à proposer une "grande charte" de l'éducation ou de la vie culturelle ou des affaires sociales, s'embarquent dans des travaux de recherche considérables et ne consentent à remettre leur rapport qu'au moment où ils sont rationnellement certains d'avoir parcouru l'ensemble des connaissances disponibles sur le sujet. La méthode a l'avantage de fournir au gouvernement non pas seulement la solution d'un problème particulier, mais surtout une vue d'ensemble et une philosophie. Elle a l'inconvénient, comme on l'a vu à plusieurs reprises, de retarder tragiquement la déposition et l'application du rapport: c'est une génération qui demande le rapport et c'est la suivante qui le reçoit.

Dans ce contexte, on comprend qu'une institution universitaire prenne avec un grain de sel et une certaine réticence l'appel que lui lance le gouvernement: aux yeux des administrateurs universitaires, nul doute qu'on peut trouver au rythme de treize à la douzaine des personnes aptes aux commissions d'enquête. On ne voit donc pas pourquoi il faudrait, à propos de M. Laliberté, modifier les règles d'un département et accorder un congé sans solde avant que toutes et chacune des conditions aient été remplies.

Ici, il convient sans doute d'évoquer, non plus notre pratique un peu hasardeuse de la commission d'enquête, mais le laisser-aller constaté dans un certain nombre de nos

institutions universitaires. Contrairement à plusieurs grandes universités américaines ou européennes — et ici Cambridge servirait aisément d'exemple —, les universités québécoises ont presque toujours laissé carte blanche à ceux de leurs professeurs qui souhaitaient effectuer des travaux à l'extérieur. Certains cas sont même devenus légendaires: à force d'accepter les contrats rémunérés sur une base quotidienne, un professeur en arrivait à travailler "dix jours par semaine"... Ceci devenait spécialement étonnant lorsque le chercheur en question accumulait ainsi les chèques en provenance des fonds publics. En effet, on peut se demander s'il est logique qu'un professeur rémunéré à partir de fonds publics facture en surplus le temps qu'il consacre à d'autres organismes ou services gouvernementaux. Chose certaine, qu'il s'agisse de revenus additionnels versés par le secteur privé ou de per diem versés par d'autres services publics, nombre d'institutions étrangères ont depuis longtemps plafonné le nombre de jours qu'un professeur peut vendre à l'extérieur ou la proportion de son revenu qu'il peut obtenir de sources extérieures. Les institutions québécoises ne se sont éveillées que peu à peu à la nécessité de ce plafonnement. Ceci ne veut pas dire, cependant, que les administrateurs des universités ne soient pas conscients du temps que passent leurs professeurs et chercheurs en dehors de l'institution ou en travaux destinés à d'autres.

Il n'est pas question d'enfermer

l'universitaire dans les quatre murs de son bureau ni même de décourager l'initiative chez ceux qui font montre d'une plus grande vitalité ou qui obtiennent une renommée plus éclatante. Il convient cependant de rappeler aux universitaires qu'ils sont, à maints égards, en présence des impératifs qui gouvernent les fonctionnaires: payés qu'ils sont par des fonds publics, il n'est pas le droit de se faire payer une seconde fois pour des services qu'ils rendent à d'autres organismes publics. En outre, puisqu'ils sont rémunérés par des fonds publics, il se serait disgracieux et même scandaleux de les voir trop substantiellement et trop constamment à la solde d'intérêts privés. On s'étonne à bon droit, dans cette perspective, du nombre d'universitaires qui acceptent de travailler à des recherches pour l'entreprise privée et qui consentent d'avance à ce que le fruit de leurs recherches appartienne en exclusivité à leur commanditaire.

Que des administrateurs universitaires et même des enseignants universitaires en viennent, à cause de ce double contexte, à juger de haut les commissions d'enquête ou les à-côtés des enseignants, qui le leur reprochera? Cependant, l'Université Laval aurait dû, même en tenant compte de ces données et de maintes autres encore, comprendre à quel point la présente commission d'enquête et le travail qu'elle peut y accomplir M. Laliberté diffèrent des situations courantes.

De toute évidence, la commission d'enquête dont il est ici question ressemble plus à une ultime possibilité qu'à une esquisse gouvernementale. Si M. Cournoyer se résigne à user de cette technique lourde et lente, ce n'est pas pour éviter les difficultés. C'est plutôt que tous les remèdes utilisés jusqu'à maintenant n'ont pu qu'empirer l'état du malade. Si l'on avait voulu recourir à une mesure dilatoire, on y aurait songé beaucoup plus tôt.

En outre, cette nécessaire enquête presse de la plus criante façon. On veut bien prêter foi à cette déclaration qui fait de l'incident survenu à LG-2 samedi dernier un simple accident, mais le nombre et la gravité des incidents qui surviennent chez les chantiers de la baie James empêchent de croire que tout soit naturel, normal, passible. La violence existe dans le monde de la construction et chaque jour perdu augmente le risque de gestes déplorables. Ceci rend l'enquête aussi urgente que possible.

Laval doit encore prendre conscience de deux aspects particuliers de la présente enquête. D'une part, en raison des antagonismes qui se font jour dans le monde de la construction, il est difficile de trouver des commissaires qui puissent

Voir page 6: Bloc-Notes

Nancy et Henry

Une lune de miel pas terre à terre

Nancy et Henry ne sont pas des nouveaux mariés comme les autres. Ils ont une vision planétaire. Au lieu de songer comme le commun des mortels à aménager leur foyer ils ont choisi d'habiter le monde. Au lieu de choisir rideaux et papier tenture de leur salon, de parler meubles et moquette, ils s'ingénient à transformer l'univers, à changer la couleur des pays et à déplacer les frontières.

A bord d'un avion, la terre semble un damier géant pour deux désœuvrés. Et habitués qu'ils sont à sauter à cloche-pied du Popocatepetl au Kilimandjaro, de l'Himalaya au Fouji-Yama quand ils se penchent sur un atlas ils ont un peu l'impression de faire le tour du propriétaire. Un seul regret: la forme de la terre... On y tourne en rond, forcément!

Henry: Ne crois-tu pas, chérie, qu'il serait bon d'abaisser un peu les hauteurs du Golan?

Nancy: (blasée) Oh! tu sais, le Golan, ce n'est pas le Mont Blanc.

— Il n'y a pas de problème mineur, même en Asie. Pas de problème moyen même en Orient.

— Tu as peut-être raison, dit Nancy en s'approchant de la fenêtre. Tiens, la marée baisse.

— Je n'y suis pour rien, se défend Henry.

— Parfois le monde me semble terne et gris. Je me dis qu'il manque une main féminine à tout cela. On pourrait faire pousser du lierre sur le mur des Lamentations. Ou des immortelles sur la muraille de Chine.

— Je crois en effet qu'on manque un peu de fantaisie dans l'aménagement...
— (l'interrompant) Qu'est-ce que

c'est, Henry, ce morceau mauve sur la carte?

— Ça? Un pays qui n'a pas de nom. Ses partis politiques bleu et rouge mêlés lui ont donné cette couleur de deuil.

— Si on le déplaçait un peu au sud, tiens, comme ça. Au soleil il aurait meilleure mine.

— Tu n'y penses pas. Ce serait faire bon marché de la souveraineté culturelle et économique de ses habitants.

— Même dans un pays qui n'a pas de nom ça joue la susceptibilité nationale?

— Plus qu'ailleurs, chérie.

— Et l'Europe? Qu'est-ce qu'on fait avec l'Europe?

— On règlera ça demain. Viens dormir un peu.

Rideau (d'horizon)
Rolande A. LACERTE
Varèse, avril 1974.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Pour éliminer la fraude et l'arbitraire

Il faudrait remplacer le président des élections par une direction collégiale

par MICHEL BARRETTE

Les dernières élections québécoises ont démontré une fois de plus que les méthodes utilisées pour la confection des listes électorales, aussi bien que dans les processus de radiation et de révision sont défectueuses, inefficaces, relevant de décisions arbitraires et discrétionnaires et sans contrôle effectif de la part du président général des élections. D'autre part, le scrutin, la compilation, la transmission des résultats ne se déroulent jamais sans aucune irrégularité; les contestations d'élection, affectées par la procédure et par des délais multiples, sont pratiquement inutiles.

Bref, les structures actuelles d'organisation et de supervision des élections apparaissent dramatiquement insuffisantes. Or, puisque l'on admet que le processus électoral constitue la pierre angulaire de la démocratie, il doit fonctionner efficacement et à l'abri des irrégularités. Pour y parvenir, il convient de mettre sur pied des organismes indépendants, responsables de ce fonctionnement, bien équipés, chargés de tâches clairement définies. Il n'est nul besoin d'insister longuement sur la nécessité de soustraire ces organismes à toute influence partisane.

La solution la plus importante et la plus substantielle devrait consister à remplacer la fonction de président général des élections, autorité dont la structure est inadéquate en raison de l'ampleur et de la portée de la tâche qui lui est confiée, laquelle réclame une direction collégiale. De plus, le président général des élections ne possède ni les pouvoirs ni les moyens techniques suffisants pour accomplir sa mission. Nous suggérons de lui substituer une Commission des élections, organisme autonome, responsable à l'Assemblée nationale et qui détiendrait une somme de pouvoirs étendus aux fins de l'organisation et du déroulement des élections.

L'importance du rôle d'une telle instance suppose dès le départ qu'elle devrait pouvoir se donner les outils nécessaires pour réaliser ses objectifs (bureaux régionaux, ordinateurs, appareils audiovisuels, personnel spécialisé etc.). On nous objectera qu'une structure aussi spécialisée et aussi bien équipée coûte fort cher pour servir seulement environ tous les quatre ans. Or justement, l'époque où l'on ne s'occupait d'organiser les élections qu'à tous les quatre ans est révolue, de nos jours au contraire, le système électoral doit être constamment révisé, analysé afin de l'adapter aux changements rapides de la société. De plus, cette structure devrait servir non seulement à organiser et à superviser les élections des députés à l'Assemblée nationale mais aussi pour les élections municipales et scolaires; on soustrairait ainsi ces élections au contrôle possible par des politiciens locaux et elles pourraient aussi être organisées sur des bases plus cohérentes et plus efficaces.

Trois commissaires nommés par le Parlement

La Commission des élections serait d'abord composée de trois commissaires nommés par l'Assemblée nationale à la majorité des 2/3. Ces commissaires devraient être des juristes ou spécialistes en sciences sociales dotés d'une bonne connaissance des systèmes électoraux. L'Assemblée nationale désignerait l'un de ces commissaires comme président de l'organisme. Chacun serait nommé pour une période de 10 ans; entre-temps leur destitution ne pourrait survenir que pour cause après étude par la Commission parlementaire permanente de l'Assemblée nationale, et à la suite d'un vote de l'Assemblée à la majorité des 2/3. D'autre part, chaque chef de parti politique reconnu par la loi pourrait suggérer à l'Assemblée nationale la nomination d'un représentant à la Commission des élections. Leur destitution pourrait survenir soit par une résolution de l'Assemblée nationale votée par une majorité de 2/3 soit sur cessation de la recommandation du chef de parti, soit lorsqu'un parti cesse d'être reconnu par la loi.

Le financement des opérations de la Commission serait assuré par un subside annuel du gouvernement et voté par l'Assemblée nationale selon la procédure habituelle.

La Commission elle-même déterminerait ses besoins en personnel; aussi bien le nombre de postes que leur nature et les qualifications des candidats. Aux niveaux central et régional, dotés d'employés permanents, le recrutement devrait être assuré par concours de la Commission de la fonction publique. Au niveau des comités, le personnel permanent devrait être engagé de la même manière; quant au personnel requis au moment de la confection des listes électorales ou des élections (énumérateurs, vérificateurs, scrutateurs, greffiers etc.), son engagement devrait être permanent même si son travail et la rémunération qui s'ensuit ne sont que périodiques. Tout employé de la Commission des élections devrait donc être libre de toute autre activité partisane, devant être citoyen canadien, résident au Québec depuis au moins 5 ans, sans casier judiciaire.

Il ne devrait plus être permis que des partis politiques recommandent certains de leurs partisans que ce soit pour des postes réguliers ou occasionnels. À cette fin, la loi devrait accorder aux employés de la Commission des élections un statut spécial définissant leurs droits et devoirs et comportant des sanctions sévères en cas de manquements à la discipline, dont les cas pourraient être référés à un comité conjoint du Tribunal électoral (dont nous recommanderons la création subéquemment) et de la Commission de la Fonction publique, ce comité pourrait recommander des sanctions disciplinaires ou des poursuites judiciaires à la Commission des élections.

La gestion du personnel re-

leverait de la Commission des élections elle-même, laquelle pourrait appliquer les politiques du ministère de la Fonction publique et les règlements de la Commission de la fonction publique. Cependant, la Commission des élections devrait garder toute autorité sur la gestion de son personnel (sauf pour la sélection et la classification) en raison du caractère particulier de sa mission et du personnel spécialisé qu'elle aurait à employer.

Fonctions et pouvoirs de la Commission des élections

La Commission des élections, responsable de l'organisation et du déroulement du processus de consultation électorale aurait un rôle de conception du système et du processus électoral, elle détiendrait aussi une fonction de réalisation, de mise en marche du système et enfin elle remplirait partiellement une fonction de contrôle puisque le Tribunal électoral proposé plus loin, ne remplirait lui qu'une fonction de contrôle sur le fonctionnement du régime électoral.

Pour atteindre ses objectifs, la Commission devrait nécessairement jouir de pouvoirs très étendus: d'abord un pouvoir de réglementation du fonctionnement du système électoral; les règlements décidés par la Commission devraient cependant recevoir l'approbation de l'Assemblée nationale avant d'être en vigueur. Elle devrait aussi détenir un pouvoir de surveillance de l'application de la loi et des règlements, un pouvoir d'adjudication, un pouvoir d'enquête et un pouvoir de recommandation auprès de l'Assemblée nationale.

La Commission appliquerait les pouvoirs qu'elle détiendrait à la réalisation des objectifs précités, lesquels se traduiraient concrètement par les tâches suivantes:

- 1) Réglementation générale: procédures (etc.)
- 2) Réglementation sur la publicité électorale et sur la couverture des campagnes électorales par les médias
- 3) Réglementation concernant

le financement des partis politiques et leurs opérations. Chaque parti devrait annuellement déposer à la Commission un bilan mais l'ensemble détaillé de sa comptabilité, un exposé de ses opérations.

4) Réglementation sur les dépenses électorales

5) Confection et mise à jour annuelle de la liste des électeurs pour chaque commission scolaire, chaque municipalité, et pour chacun des comités. Ces listes pourraient aussi servir à la confection des listes des jurés dans chacun des districts judiciaires.

6) Après le début de la campagne électorale jusqu'à la fin du scrutin: opérations d'exécution, d'organisation matérielle de l'élection.

7) Mise en marche du processus de radiation et de révision de la liste électorale. Mise en application des directives de la Commission afin d'éliminer l'arbitraire au niveau des responsables de comités. Il incomberait au premier chef à la Commission de vérifier elle-même la qualification légale des électeurs inscrits sur les listes et les plaintes émises par les partis, les candidats, les électeurs.

8) Vérification de l'identité et de l'honnêteté des représentants désignés par les partis dans les bureaux de scrutin.

9) Diffusion de la loi électorale, des règlements et procédures aux partis, aux candidats et aux médias d'information, des sanctions en cas de violation de la loi.

10) Diffusion auprès des électeurs de l'information portant sur leurs droits, les procédures à suivre, les lieux de vote, les sanctions en cas de violation de la loi ou des règlements.

11) Location des lieux de vote

12) Organisation des bureaux de scrutin

13) Impression et distribution des bulletins de vote

14) Mise en candidature et enregistrement du dépôt des candidats

15) Déroulement d'un scrutin anticipé

16) Surveillance des dépenses électorales

17) Surveillance de la publicité électorale et de la couverture de la campagne par les médias

18) Surveillance générale de l'application de la loi et des règlements.

19) Durant la campagne électorale et à la suite du scrutin: opérations d'exécution et de contrôle

20) Compilation et diffusion des résultats

21) Confirmation d'élection au premier tour de scrutin et désignation des comités où un second tour est requis selon la loi

22) Application de la loi sur la représentation proportionnelle: attribution à chaque parti du nombre de sièges auxquels il a droit en fonction du pourcentage de votes qu'il a obtenu

23) Recomptes officiels sur demande d'un parti ou d'un candidat, ou sur décision de la Commission. Assistant au recompte, un délégué de chacun des partis, le président d'élection du comité, un représentant régional de la Commission et un représentant central qu'elle délègue.

24) Examen post-facto des dépenses et de la publicité électorales

25) Enquêtes sur les fraudes, irrégularités, etc. et mises en accusation soit devant le Tribunal électoral en cas de manquements à la loi électorale, soit devant les tribunaux judiciaires en cas de manquements aux lois civiles ou criminelles.

26) Etudes sur le fonctionnement du système électoral, de la carte, des procédures et recommandations à l'Assemblée nationale.

27) Réglementation et organisation des élections aux niveaux municipal et scolaire. Application des mêmes principes mais avec adaptation des règlements à l'exercice démocratique à ces deux niveaux. C'est la Commission des élections qui détiendrait le contrôle complet sur les élections à ces niveaux; peut-être même sera-t-il souhaitable un jour d'étendre sa juridiction aux élections dans le domaine du bien-être et des hôpitaux.

Une structure à trois niveaux

Pour être efficace, la Com-

mission des élections devrait être dotée d'une structure à trois niveaux: un niveau central, un niveau régional et un niveau localisé dans chacun des comités. L'échelon central serait composé des commissaires et d'un noyau d'experts en droit, en science politique, en sociologie, en statistiques, en informatique, des enquêteurs, concepteurs, analystes, publicistes etc. Ce niveau central aurait comme tâche particulière d'effectuer les opérations de conception du système électoral, de sa gestion supérieure et du contrôle sur le fonctionnement du processus. Plus concrètement l'échelon central de la Commission élaborerait et transmettrait les directives et procédures concourant au déroulement du processus électoral, communiquerait avec les partis, les candidats, la population, les médias, contrôlerait les dépenses des partis, leur financement, leur publicité, constituerait un fichier central d'information, appliquerait l'élément de proportionnalité du système, dirigerait les recomptes, les enquêtes, poursuivrait les études sur le système électoral, prendrait la responsabilité des poursuites intentées devant le Tribunal électoral.

Au niveau régional, divisé selon les dix régions administratives, la Commission pourrait constituer un noyau de spécialistes et une unité administrative chargée de supporter l'organisation au niveau des comités. Ces spécialistes devraient être mobiles afin d'aller porter assistance au président d'élections dans les comités. L'échelon régional devrait, comme les deux autres, être permanent quitte à employer du personnel de soutien numéraire dans les périodes de pointe et à ramener les spécialistes au niveau central lorsque les activités du niveau régional sont au ralenti. D'ailleurs, les commissaires eux-mêmes auraient à se déplacer vers les régions afin de trancher les litiges administratifs se posant localement et pour mieux superviser l'ensemble de l'organisation.

Au niveau de chaque comté, l'organisation des élections reposerait sur un président d'élections, poste permanent, assisté d'employés permanents travaillant régulièrement ou temporairement. Au besoin, le président ferait appel à ces employés pour les utiliser à titre de greffiers, scrutateurs, énumérateurs, superviseurs etc. Toute personne à l'emploi du président d'élections ne devrait avoir aucun lien avec un parti politique et ne devrait pas avoir de dossier judiciaire. Tout le personnel serait payé à un taux fixe (il ne devrait plus y avoir de rémunération basée sur le nombre d'électeurs recensés pour les énumérateurs). Ce niveau d'opération aurait la responsabilité de l'organisation et de la supervision locale du processus électoral, assisté par les spécialistes du niveau régional. Concrètement sa tâche consisterait à confectionner les listes électorales devant servir aux élections québécoises, municipales et scolaires et à l'élaboration de la liste des jurés, la location et l'aménagement des bureaux de vote, la vérification de l'identité des représentants des partis, le vote anticipé, compilation et diffusion des résultats, surveillance locale des dépenses

• Etudiant en sciences politiques à l'université de Montréal, Michel Barrette a observé le fonctionnement des mécanismes électoraux québécois à l'occasion de la dernière élection générale tenue en octobre 1973. Il conclut que la tâche de directeur des élections est devenue trop lourde et trop complexe pour reposer plus longtemps sur les épaules d'un seul homme. Il propose, dans cette libre opinion, que la direction des élections soit confiée à une commission de trois membres qui relèverait directement de l'Assemblée nationale.

et de la publicité électorales.

Un tribunal électoral

Enfin pour compléter notre proposition de réforme des structures responsables du processus électoral, il convient de prévoir un organe à caractère judiciaire, spécialisé dans les questions électorales, chargé de trancher les litiges qui surviennent en regard de ce processus. Ici encore, il s'agit d'un organisme autonome aussi bien vis-à-vis le pouvoir politique que vis-à-vis le pouvoir judiciaire, un tribunal électoral dont les juges seraient nommés par l'Assemblée nationale à la majorité des 2/3. Chaque cas porté à l'attention du tribunal devrait être évalué par au moins trois de ses membres (procédure similaire à celle de la Cour d'appel du Québec) qui rendraient un jugement commun avec possibilité de dissidence. Les membres de ce tribunal devraient être des juristes ayant en outre connaissance des systèmes électoraux, ils seraient nommés jusqu'à l'âge de la retraite. L'organisation supérieure du tribunal électoral formerait des équipes de juges itinérants, allant entendre les causes au niveau régional.

Ce tribunal trancherait les litiges, déciderait des poursuites pour fraude, corruption, actes illégaux, irrégularités, présiderait les contestations d'élections. Toute action devant le tribunal pourrait être entreprise par les candidats, les partis, la Commission des élections, les citoyens lésés etc. Le tribunal électoral aurait juridiction aussi bien pour les élections québécoises que pour les élections municipales et scolaires et devrait entendre les causes et porter jugement dans un délai maximum de 2 mois après l'enregistrement de la poursuite.

Les réformes proposées pourraient améliorer l'organisation et le déroulement du processus électoral et permettre plus efficacement le fonctionnement du régime démocratique — à la condition de vouloir promouvoir un tel régime. Dans le cas où le gouvernement voudrait introduire le référendum comme moyen de consultation de la population, les structures proposées pourraient servir à organiser ce processus.

VOYAGES FLEURY
10339 st-laurent ste. 3
montréal p. qué.
382-4010 (11)

NASSAU 1 semaine \$219 sur la base de 2 personnes
LA MARTINIQUE 10 jours tout compris \$400 sur la base de 2 personnes

VOLS NOLISÉS à partir de
PARIS, LONDRES, BRUXELLES \$249.
encore quelques places pour juin et juillet

Location: autos et campeurs aux meilleurs prix.
R-12 TL - 1 sem. \$110 - SIMCA 1000 - 1 sem. \$79.
millage illimité
campeurs 5 pers. - 1 sem. \$170.

ON NE S'EST PAS ARRÊTÉ AU GRAIN
nous l'avons décaféiné mais il est resté...
GRAIN
"noir et brun"

Café Coffee
GERARD VAN HOUTTE INC.
1042 OUEST, RUE LAURIER, MONTRÉAL
TEL.: 274-5601

Vient de paraître
Le numéro d'avril de la revue

L'EGLISE canadienne

AU SOMMAIRE:

- LES COMMENTAIRES DES EVÊQUES CANADIENS SUR LE DOCUMENT PRÉ-SYNODAL ÉMIS PAR LE SAINT-SIÈGE ET INTITULÉ: "L'Évangélisation dans le monde contemporain".
- LES COMMENTAIRES DE LA CONFÉRENCE RELIGIEUSE CANADIENNE SUR LE MÊME DOCUMENT.
- ETC.

Pour ce numéro, un prix spécial de \$0.50 est accordé à des commandes de 50 exemplaires et plus (frais de port en plus).
Abonnement: \$6.00 par année (10 numéros)
Un numéro: \$0.60

Adressez vos commandes à:

FIDES
245 est, boul. Dorchester, Montréal
Tél.: 861-9621

38

Distribution: ÉDITIONS H.M.H.
380 ouest, rue Craig, Montréal / 849-6381

ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS

JEUNES ÉCRIVAINS ACADIENS

Présentation de Pierre André Arcand

Raymond LeBlanc Herménégilde Chiasson
Dyane Landry Guy Letendre André Arsenault
Guy Arsenault Calixte Duguay René Morin
Raymond Robichaud Melvin Gallant

Theatre **ANDRÉ PIERRE BOUCHER** Cupidon libéré par l'amour

Micro theatre **ROCH CARRIER** Il y a trop de bruit sur la terre
RAYMOND PLANTE La p'tite gripette
MADELINE FERRON A fleur de peau

Nouvelles **Rejean Beaudoin, François Ricard**

Le volume: \$3.95/Abonnement à 4 volumes: \$12.00

Il faut agir immédiatement

Le gouvernement provincial a donné des indices très clairs de sa bonne volonté en offrant des subventions à la Communauté Urbaine de Montréal pour que les tarifs de transport pour les personnes âgées soient réduits. Il paraît que la CUM ne devrait demander du gouvernement que les subventions nécessaires.

Il n'y a maintenant aucune raison pour retarder l'implantation d'un tarif de dix sous (.10) pour toutes les personnes âgées.

L'Eglise anglicane et l'Eglise unie du Canada accueillent à bras ouverts la politique du gouvernement. Comme représentant des

deux églises, nous voulons presser nos élus, soit M. Drapeau, soit M. Hanigan, pour qu'ils demandent à la province les subventions nécessaires et pour qu'ils instituent un tarif réduit pour toutes les personnes âgées immédiatement.

Lawrence SCYNER, directeur des services sociaux du diocèse anglican de Montréal.
Fred ELSON, président du comité "Church & Society" de l'Eglise unie du Canada, presbytère de Montréal, presbytère de Montréal.

COURS D'INITIATION A LA DÉCORATION INTÉRIEURE
SOUS LA DIRECTION DE S.

ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.

1045, RUE ST-FRANÇOIS, VIEUX-MONTRÉAL (127)
RÉSERVATIONS: 866-1836
Places encore disponibles
APPELEZ POUR LE MINUTIER DE LA DÉCORATION

AUTO-ÉCOLE?

De préférence

LAUZON

Le Fadeau
1045 St. Claude, 878-3939
une fleur de la gastronomie

GOUTTIÈRES
HO-DO
PRIMEAU
Émail Galvanisé Cuivre Aluminium

ESTIMATION GRATUITE
PRIMEAU MÉTAL INC.
MONTRÉAL: 322-4160
QUÉBEC: 872-9244

suites
de la première
page

JOHN TURNER

rent incapables de faire front commun et qu'ils ne parviendront jamais à s'entendre sur le passage particulier du discours du budget qu'ils voudront dénoncer. Et si par miracle, cette solidarité des partis d'opposition devaient s'affirmer, M. Trudeau fera appel à la compréhension des Canadiens en espérant que l'opposition hésite à prendre la lourde responsabilité de renverser le gouvernement pour provoquer de nouvelles élections.

L'opposition n'est peut-être pas aussi parsemée que M. Trudeau aime le croire. Depuis un an au moins, le NPD revient sans cesse à la charge et blâme le gouvernement de consentir des privilèges fiscaux aux grandes compagnies. Quelques conservateurs ont surpris en se montrant très sympathiques au NPD dans cette campagne de dénonciation.

Pour sa part, le député conservateur de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens, a fait valoir que les corporations canadiennes affichent des profits plus élevés que leurs concurrentes américaines, une fois les impôts prélevés. En Chambre des communes, M. Stevens a accusé le ministre des Finances de permettre aux grandes corporations de réaliser des profits toujours plus considérables pendant que les travailleurs canadiens voient diminuer sans cesse leur part du revenu national.

L'ARABIE

gués canadiens, ces revenus peuvent atteindre \$21 milliards en 1974, alors qu'ils n'ont été que de \$4,9 milliards l'an passé.

Certains membres de la délégation canadienne ont commencé à enregistrer des succès. M. H. R. Musson, de la compagnie Keeprite, de Brantford, a reçu une commande de \$1 million en climatiseurs pour plusieurs petits pays du golfe Persique.

PAT HEARST

fournie et on n'exclut pas que "Patricia Tanya" ait été emmenée sur les lieux contre son gré.

Dans l'acte d'accusation, le procureur James Browning, décrivant les photos, déclare: "Je crois que c'est la première fois dans les annales de l'histoire du droit que la victime d'un enlèvement se trouve participer à l'agression d'une banque".

Il y a 12 jours, Patricia Hearst avait fait savoir par bande magnétique qu'elle s'était convertie aux idées de ceux qui l'avaient enlevée le 4 février dernier dans son appartement d'étudiante de Berkeley, près de San Francisco.

Charles Bates, le détective du FBI chargé de l'enquête sur la disparition de Patricia depuis le début de février a déclaré hier soir: "les photos montrent qu'elle portait une arme. Mais il y avait quelqu'un d'autre avec une arme dirigée sur elle. Nous n'écarterons pas l'éventualité de sa participation. Mais d'un autre côté, on a cette preuve contre sa participation (effective)".

Les témoins de l'agression avaient signalé la participation de huit personnes, quatre femmes et quatre hommes, noirs et blancs. L'acte d'accusation cite les noms de trois femmes dirigeantes de la SLA: Nancy Linc Perry, Camille Christine Hall et Michelle Soltysik. Cinq des agresseurs avaient fait irruption dans la banque obligeant sous la menace de leurs armes les clients et les employés à se coucher par terre pendant qu'ils s'emparaient des billets. Trois autres, demeurés à l'extérieur, faisaient le guet à proximité des voitures qui leur permirent de prendre la fuite, non sans avoir blessé deux témoins.

CONSOmmATEURS

mission de réglementation, d'un service administratif, d'un monopole d'Etat ou d'une association professionnelle autonome: l'eau potable, l'électricité et le gaz, les transports publics urbains, interurbains, maritimes, aériens et ferroviaires, le camionnage, la radiodiffusion et la télédiffusion, les produits laitiers, les services médicaux, juridiques, dentaires et pharmaceutiques, le service téléphonique, la consommation de boissons alcoolisées, etc.

S'il existe, dit le rapport, des organismes relativement ouverts au point de vue du consommateur comme la Commission du tarif ou le Conseil de la radio-télévision canadienne, d'autres sont totalement hostiles à son expression.

Dans cette dernière catégorie, le Conseil canadien de la consommation

classe, par exemple, la Hydro Electric Power Commission of Ontario, "hermétiquement close, de par la loi, à toute expression de l'opinion des consommateurs (...). De même, la Régie des transports du Québec, devenue Commission des transports du Québec au cours de l'été 1972, semble avoir occupé, de 1964 à 1972, une position extrême d'inaccessibilité et de mauvaise volonté à l'égard de l'expression du point de vue des consommateurs".

Le Conseil canadien de la consommation fait deux types de recommandations pour remédier à ces lacunes: des "réformes en vue de faciliter l'accès à la justice et des réformes institutionnelles".

Pour faciliter aux consommateurs "l'accès à la justice", le Conseil propose la refonte du mandat des organismes de réglementation de façon qu'ils soient tenus de prendre en considération l'intérêt du consommateur et de préciser dans leurs décisions écrites de quelles manières il a été tenu compte de cet intérêt dans la prise de décisions.

Le Conseil recommande en outre que soit reconnu aux consommateurs, individuellement ou à titre de groupe, le droit d'intervenir et de présenter leurs points de vue à un tribunal de réglementation chaque fois que l'intérêt des consommateurs est concerné par la décision de ce tribunal.

Enfin, il y aurait lieu d'accroître l'information des consommateurs sur les buts et le fonctionnement des organismes de réglementation et sur la façon de présenter leurs vues devant ces organismes.

Les "réformes institutionnelles" proposées par le Conseil visent à créer de nouveaux types de représentation du consommateur au sein ou à l'extérieur de l'administration fédérale.

Les consommateurs devraient voir leurs représentants siéger en qualité de membres de ces organismes tandis que le gouvernement créerait un poste de "protecteur du consommateur".

Comme un défenseur officiel du consommateur en poste au sein de la structure de l'Etat fédéral garderait difficilement son indépendance, le Conseil canadien préconise que ce poste soit créé au sein de l'Association des consommateurs du Canada et financé par une subvention spéciale.

L'ARMÉE

de la communauté internationale, ainsi que le respect de tous les engagements précédemment souscrits "à condition qu'ils tiennent compte des intérêts et de la dignité du peuple nigérien".

Le chef de la rébellion militaire a affirmé qu'il assurerait ses nouvelles responsabilités dans "l'ordre, la justice et la solidarité"; il a en outre annoncé l'instauration du couvre-feu de 19h30 à 6 heures du matin.

Puis, dans sa première interview diffusée par Radio-Niamey, le chef d'état-major général de l'armée nigérienne s'est attaché à légitimer sa prise du pouvoir, "malgré la fidélité que l'armée a toujours marquée à l'endroit de ce que fut l'ancien régime".

Cette action se justifie compte tenu de la constatation faite en ce qui concerne la gestion de l'Etat et la "situation catastrophique que connaît le pays". Le chef d'état-major général évoque la sécheresse et constate qu'aujourd'hui les Nigériens ne sont pas assurés d'avoir un repas quotidien. En conséquence "l'armée ne pouvait fermer les yeux", elle "se devait de prendre ses responsabilités" et "nous ne pouvons pas rester les bras croisés".

Le chef d'état-major général laisse apparaître qu'il est appuyé par son adjoint et par de nombreux officiers. Il a ensuite annoncé qu'un organe suprême sera mis en place prochainement. Composé d'officiers, cet organe suprême coiffera un organisme gouvernemental. Tout sera fait pour que les jeunes puissent accéder à des postes de responsabilité, a-t-il souligné.

A propos des mesures de couvre-feu, le chef d'état-major général de l'armée a déclaré qu'elles seront assouplies au fur et à mesure que les choses rentrent dans l'ordre.

En outre, dans une interview à la 2ème chaîne de télévision française, il a indiqué que tous les membres de l'ancien gouvernement civil avaient été assignés à résidence. "Tous sont en parfaite santé et sont bien traités", a-t-il ajouté. Le lieutenant-colonel Kountié a souligné qu'il reviendra à l'organisme suprême qui dirigera le pays de décider s'ils seront traduits en justice.

Ce coup d'Etat, le 25e enregistré en Afrique depuis 1963, intervient dans un pays qui, depuis plus de cinq ans, souffre d'une sécheresse implacable et qui attend les 350.000 tonnes de vivres qui permettront à sa population de survivre jusqu'aux récoltes d'octobre prochain. Il est certain que la situation dans laquelle se trouve le Niger du fait de la sécheresse est à l'origine du coup d'Etat.

Sur le plan politique, rien ne laissait prévoir une telle action des militaires si ce n'est peut-être les mouvements étudiants qui troublèrent ces derniers temps l'université nigérienne.

Sur le plan économique, des discussions étaient actuellement en cours entre la France et le Niger sur l'exploitation des gisements d'uranium d'Arlit, qui figurent parmi les plus importants du monde.

On attend avec intérêt la réaction que le coup d'Etat au Niger suscitera en Libye. Le colonel Mouammar Kadhafi avait signé fin mars avec le président Diori Hamani un accord aux termes duquel les deux pays s'engageaient notamment "à fournir l'un à l'autre toute l'aide nécessaire au cas où leur sécurité intérieure ou celle de l'un d'entre eux se trouverait exposée à un danger intérieur ou extérieur".

L'auteur du coup d'Etat, le lieutenant-colonel Seyni Kountié est né à Fandou en 1931, selon une biographie diffusée par Radio-Niamey. Après avoir fait des études primaires à Filingie, il entre en 1944 à l'école des enfants de troupes de Kati (Mali) puis, en 1947, à l'école des enfants de troupe de Saint-Louis du Sénégal.

Engagé dans l'armée française en 1949, il est admis en 1957 à l'école de formation des officiers de Fréjus avec le grade de sergent-chef. Il en sort sous-lieutenant en 1959, avant de rejoindre le Niger en 1960.

Muté dans l'armée nigérienne en 1961, il sert successivement à Zinder, Aga-

dès, et après un stage à l'école d'état-major à Paris en 1965-1966, est nommé adjoint au chef d'état-major des forces armées nigériennes, poste qu'il occupe jusqu'en 1973 où il devient chef d'état-major général.

Quant au président Hamani, il était un des pionniers de la francophonie et, depuis plusieurs années, l'infatigable porte-parole des 18 Etats africains et malgache associés à la CEE. Si l'homme d'Etat est connu sur la scène politique africaine et internationale, l'homme l'est moins. C'est que le président Diori était d'une extrême simplicité. Tolerant, son titre de "hadji" n'avait pas empêché ce musulman pratiquant de rendre visite au pape Paul VI au Vatican.

Le Niger est situé à la charnière de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et du Sahara. Il est frontalier avec sept pays: Algérie, Libye, Nigéria, Tchad, Dahomey, Haute-Volta et Mali. Peuple de quatre millions d'habitants il est, avec ses 1.187.000 km² plus vaste que l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne.

Dans ce pays de confession essentiellement musulmane, où les populations se consacrent aux cultures vivrières et à l'élevage, l'exploitation toute récente du gisement d'uranium d'Arlit, aux confins du Sahara, a ouvert d'importantes perspectives économiques, devant lui permettre de faire face aux nombreux problèmes sociaux qu'il connaît.

Le Niger est un des six pays du Sahel touché par la sécheresse et sa faible économie en a amplifié les effets sur les populations, dont certaines ont dû fuir vers le sud à la recherche de pâturages pour leur cheptel survivant.

POSTES

tive pour examiner les questions de cet ordre. M. Ouellet a ajouté qu'il siégerait personnellement à ce comité, pour le compte de son ministère, et qu'il accorderait la priorité au règlement des problèmes suscités par l'avènement de l'automation aux Postes.

"En somme, de dire un porte-parole national des postiers, le ministre acceptait deux de nos conditions, à savoir la réintégration des employés suspendus et l'ouverture immédiate de négociations sur les conséquences des changements technologiques au sein du ministère". La troisième condition posée par le syndicat national, vendredi soir dernier, demandait qu'aucune représaille ne vise la section montréalaise ou ses membres.

Le conflit en cours, qui a donné lieu à d'intenses négociations durant la fin de semaine de Pâques, s'est soldé dimanche soir par la démission du président national des postiers, M. Jim McCall. Sa démission n'a pas encore été justifiée.

Par ailleurs, de nombreux bureaux québécois des Postes ont été "occupés" en fin de semaine, c'est-à-dire que les employés se sont présentés au travail conformément à l'injonction mais qu'ils n'ont pas levé le petit doigt pour acheminer le courrier qui continue de s'empiler. Les postiers d'Alma, de Sherbrooke et de Chicoutimi ont agi en ce sens, a précisé un porte-parole montréalais des postes, alors que le syndicat affirme de son côté que la plupart des bureaux du Québec ont appuyé les revendications des postiers montréalais. Ceux de la ville de Québec ont pour leur part décidé — mot d'ordre de grève ou pas — de tenir à tout le moins une journée d'étude aujourd'hui.

Quant aux postiers des autres villes canadiennes, qui seront touchés cette année par la mise en place du nouveau système de code postal (dont Toronto en juillet) ils ont fait savoir à leurs représentants syndicaux que leur appui était inconditionnel, à cause de la portée générale du problème soulevé par les postiers montréalais.

Depuis sa mise en vigueur, il y a deux ans, le système de tri automatique par ordinateur du courrier n'a cessé de susciter les craintes des syndiqués partout où il fut instauré. A Ottawa, où il fut d'abord expérimenté, les représentants syndicaux ont exigé la réduction des heures de travail et le reclassement par le haut de tous les employés touchés par le nouveau système. Le syndicat a aussi demandé la mise à la retraite anticipée des plus âgés qui le désiraient, de façon à augmenter la sécurité d'emploi des autres.

LA COOPÉRATION

Suite de la page 3

En échange, poursuit M. Bourassa, nous offrons des ressources naturelles proprement québécoises, c'est-à-dire une abondance de puissance hydraulique qui n'est pas immédiatement disponible, mais qui peut être exploitée au bénéfice de multiples pays. "Quant, par exemple, on prend en considération les besoins en électricité d'une usine d'enrichissement d'uranium, qui peut fournir à une entreprise ce genre d'approvisionnement stable et sûr. Le Québec présente donc un avantage sur le plan de l'approvisionnement en énergie".

Poursuivant, M. Bourassa estime que le fédéralisme canadien est "à ce point souple" que sa province peut avoir une représentation à l'extérieur.

"Nous voulons être représentés dans les négociations du GATT, sur le plan consultatif", rappelle M. Bourassa, ajoutant que "si la France peut nous appuyer dans le cadre de la constitution actuelle, je pense que le Québec ne pourra qu'en profiter, parce que la France est très influente, au sein du Marché commun en particulier".

Quant à la politique de "souveraineté culturelle" de son gouvernement, le premier ministre précise qu'elle n'a pas été décidée pour, avant tout, désamorcer le séparatisme au Québec.

"Ce n'est pas sur le plan strictement électoral que j'ai opté pour cette formule-là. La souveraineté culturelle, j'y crois. C'est la seule formule vers laquelle le Québec puisse s'orienter. Etant donné notre minorisation, étant donné le développement des communications, qui peut constituer un avantage, parce qu'on les développe avec les pays francophones, mais également une menace, parce que nos voisins immédiats sont anglophones, étant donné la dénatalité presque galopante que nous connaissons actuellement, un chef du gouvernement responsable et lucide à la tête du Québec, doit, à mon sens, soutenir cette souveraineté culturelle".

Cette souveraineté culturelle, explique M. Bourassa, signifie notamment que, dans le domaine de l'immigration, nous soyons en mesure d'orienter l'immigration selon nos besoins, que dans le domaine des communications, le Québec ait le contrôle de la délivrance des licences des stations émettrices.

L'urgence de pareil contrôle ne se pose peut-être pas actuellement, note le premier ministre. Néanmoins, il pourrait arriver, selon lui, qu'elle se pose dans 10 ou 15 ans si, par exemple, le président du Conseil de la radio-télévision canadienne devenant un anglophone, décidait d'accorder plusieurs licences à des stations radiophoniques anglophones au Québec. Semblable situation risquerait de provoquer, estime M. Bourassa, un déséquilibre culturel au détriment des francophones.

M. Bourassa reconnaît que cette "souveraineté culturelle" ne recueille pas encore totalement l'approbation du gouvernement fédéral. Toutefois, il ne croit pas que le gouvernement d'Ottawa pourra résister aux demandes légitimes des Québécois. "Je crois qu'au moment du choix, soutient le premier ministre, le gouvernement fédéral s'accommodera certainement de revendications fondées et réalistes, plutôt que de risquer — je ne dirais pas d'ébranler — ou d'affecter la stabilité politique du pays".

SPICER

Suite de la page 3

bitibi, ce qui l'obligeait à faire 18, 20 et 24 heures de train pour se rendre à son travail à chaque semaine ou quinzaine".

Son mari mort, elle ne touche que la moitié de la pension, soit \$124,93 par mois. "J'estime que cette demi-pension est une injustice. Cette rente a coûté en argent plus de \$7.000, plus les intérêts, les frais encourus pour hypothéquer la maison et les 44 années de service de son mari. J'ai travaillé moi aussi pour amasser cette somme, j'ai gardé des pensionnaires etc. Mes comptes ne sont pas coupés de moitié parce que je suis veuve". En outre, l'augmentation annuelle de la pension en fonction de la hausse du coût de la vie est limitée à 2%, mais ce supplément n'a pas encore été versé aux retraités.

"Ce n'est pas tout, poursuit-elle. On m'a payé rétroactivement un montant de plus de \$2.000 qui couvrirait 25 mois de pension. Le gouvernement provincial, contrairement au gouvernement fédéral, refuse de faire les ajustements d'impôt auquel j'ai droit".

Mme Roch a déjà écrit au député de Berthier à la Chambre des Communes, M. Antonio Yanakis, pour lui raconter tout cela. Mais rien n'a bougé. Elle a donc décidé, malgré ses sympathies pour le Parti libéral, de dénoncer publiquement ces injustices. Elle garde surtout un souvenir amer de ses visites au siège social du CN: "Subir tant d'injustices à cause de notre langue, conclut-elle, c'est le summum de la frustration".

GRÈVE

Suite de la page 3

blent satisfaits des offres qui leur ont été faites".

Le capitaine Frank Nicol, de la Fédération des armateurs, dit que le problème des pilotes de la section médiane de la Voie du Saint-Laurent résulte du manque d'une législation fédérale efficace touchant le travail des pilotes. "Il ne semble exister aucune coordination, dit-il, entre les diverses organisations de pilotage que le gouvernement a créées par sa loi de 1972".

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

être agréés de toutes les parties. En ce sens, M. Laliberté n'est pas facile à remplacer, pas plus que ne le seraient MM. Cliche et Mulrony. D'autre part, la vie universitaire n'est tout de même qu'une partie de la vie collective et le gouvernement demeure, quoi qu'on en dise, le plus apte à établir la hiérarchie des valeurs. Dès lors, au nom de quoi l'université peut-elle refuser au responsable du bien commun, entendu dans son sens le plus large, les services d'un de ses enseignants? Que l'université se rebelle contre quiconque veut la mettre en tutelle, soit: mais quelle sache servir la vie collective quand demande lui en est faite.

Si l'Université Laval maintient sa décision, qu'elle se donne au moins le mal de la défendre de la plus démocratique façon sur la place publique.

Laurent LAPLANTE

Fin de la grève
à la Great Lake

Une entente est intervenue entre le syndicat des 259 employés de la Great Lake Carbon, de Berthierville, et la compagnie, mettant ainsi fin au lock-out décrété par cette dernière il y a huit mois.

Les syndiqués se sont prononcés en fin de semaine en faveur des dernières offres patronales qui leur accordent à peu près la parité de salaire avec leurs collègues de la Quebec Iron and Titanium.

En plus des hausses de salaires, les syndiqués, affiliés à la CSN, ont obtenu de la compagnie qu'elle améliore les conditions d'hygiène et de sécurité de l'usine, principalement en matière de pollution par le carbone. L'employeur construira au cours des prochains mois une cantine plus salubre et il s'est engagé à améliorer les douches à l'usage des travailleurs.

En matière de sécurité, la Great Lake s'est engagée à offrir à ses employés des "conditions de travail décentes", conditions que les syndiqués s'efforceront de faire préciser pendant la durée de la nouvelle convention collective. Des équipes de délégués de sécurité feront rapport de tous les problèmes de sécurité qui leur seront signalés par leurs collègues syndiqués.

Bellemare compte sur une
vague de fond conservatrice

QUEBEC (PC) — Il est urgent de faire cesser "l'orgie de taxes" au Québec parce qu'on va changer les boîtes de scrutin pour autre chose, "et ça sera pas beau". Cette déclaration a été faite par M. Maurice Bellemare, le nouveau chef intérimaire de l'Union nationale, lors d'une interview accordée juste avant le congrès pascal, dans les quartiers généraux du parti, rue Grande-Allée à Québec.

Cette espèce de soulèvement populaire qu'il appréhende pourrait être suscité principalement par les largesses de l'Etat à l'endroit des compagnies multinationales qui sont installées dans la province.

M. Bellemare cite l'exemple des sociétés pétrolières qui ont payé seulement \$3 millions d'impôt sur les profits au fisc québécois en 1972; alors que leurs profits déclarés sur le plan pancanadien atteignent \$400 millions.

Cette "anomalie" inquiète aussi le ministre du Revenu, M. Gérard Harvey, et ses collègues du cabinet Bourassa, qui ont créé récemment un comité interministériel pour tenter de corriger le régime fiscal fait aux compagnies.

Le "vieux lion" du Cap-de-la-Madeleine, qui a décidé de faire un retour à la vie politique le 30 mars dernier, prévoit aussi la décadence du Parti libéral formé de 102 députés.

"C'est déjà commencé: le bloc anglophone fait chambre à part sur les projets du gouvernement en matière linguistique et au niveau du cabinet, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, évoque la possibilité de démissionner pour protester contre le nouveau budget de l'Agriculture qu'on a maintenu au même niveau que l'an passé".

Evidemment encore plus grave qui pourra provoquer la chute du gouvernement libéral: c'est la première fois, affirme M. Bellemare, qu'un premier ministre est accusé personnellement de patronage.

Il s'agit des contrats se chiffant à plus de \$1 million que le gouvernement a accordés depuis 1970 à la firme Paragon, au sein de laquelle le holding Simard détient presque les trois quarts des actions. Le dernier rapport de cette société est d'ailleurs signé de la main de l'épouse du premier ministre, Mme André Simard-Bourassa.

Cette débauche éventuelle du gouvernement Bourassa contribuerait-elle à reconduire l'UN au pouvoir? Oui, répond M. Bellemare de sa voix de sténor.

L'UN a naturellement une longue cote à remonter, mais le chef intérimaire compte également sur la "vague de fond" que le Parti conservateur suscitera aux prochaines élections fédérales.

Y aura-t-il alliance entre l'UN et le PC? "Nous aurons de belles fréquentations, jamais de mariage", déclare M. Bellemare.

Nouveau président de la
commission des libérations

OTTAWA — Le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, annonce la nomination du professeur William R. Outerbridge, d'Ottawa, au poste de président de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le professeur Outerbridge, qui fut membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles de 1969 à 1971, succède à M. Georges Street, C.R., qui vient de démissionner pour devenir juge, cette fois à la Cour de comté et de district de London (Ontario).

En vertu de la loi sur la libération conditionnelle de détenus, le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles est nommé pour une période de 10 ans.

M. Outerbridge présidera une commission formée de 18 autres membres, soit huit qui siègent à Ottawa et dix qui sont des membres régionaux affectés aux cinq régions du Canada (Moncton, Montréal, Kingston, Saskatoon et Vancouver).

D'autre part, Mme Maryrose Lette et M. Stephen Cumas, tous deux de Montréal sont nommés comme membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour le Québec.

Ronald Caron
nie avoir fait
de l'espionnage
électronique

M. Ronald Caron, l'agent d'affaire congédié par le local 767 de l'Union internationale des machinistes, la semaine dernière à Sept-Îles, a rejeté en fin de semaine les accusations d'espionnage électronique portées contre lui. M. Caron a été accusé d'avoir enregistré les conversations de ses collègues en vue de les discréditer auprès des dirigeants supérieurs du syndicat.

L'agent d'affaire admet toutefois que des conversations ont été enregistrées mais, précise-t-il, de façon accidentelle. On sait que le local 767 a été mis en tutelle mercredi dernier par l'Association internationale des machinistes et que M. Jean Joly a été désigné administrateur du syndicat. Le local 767 regroupe 1.200 travailleurs de la FTQ. Construction de la Côte-Nord. Les dirigeants locaux ont aussitôt réagi à la mise en tutelle en demandant l'aide de la FTQ pour se désaffiler de l'Union internationale.

Selon le président du syndicat, M. Jean Hervé, c'est toute une série de frustrations entre le local et l'Association qui ont abouti à la mise en tutelle. Des plaintes auraient par contre été portées auprès de l'Association internationale dénonçant la façon irrégulière dont l'exécutif local aurait géré les affaires des syndiqués.

L'ancien cheminot du Canadien Pacifique, qui a passé 26 ans de sa vie à la présidence de la Commission des accidents du travail, a remporté sept élections consécutives dans Champlain, l'actuel comté de M. Toupin. En outre, il a été pendant seize ans organisateur en chef des élections partielles de l'UN, sous la gouverne de M. Maurice Duplessis.

L'imprévisible victoire de l'équipe Johnson en 1966 contre le gouvernement Lesage est le fruit, pour une bonne part, de son travail acharné au niveau de la base.

"Il ne faut jamais perdre le contact humain avec le trottoir. Ce qui a causé la débâcle de l'UN, c'est de s'être convaincue que le pouvoir lui appartenait pour longtemps. C'est aussi ce qui entrainera la défaite d'un autre gouvernement, celui de M. Bourassa".

M. Bellemare n'aime pas les défaites, il n'en a jamais connues personnellement. Son défi est énorme. Il devra se retrancher les manches pour rapailler "son ancien monde".

Son mandat se divise en trois phases: tournée provinciale de reconnaissance cet été, désignation de dix travailleurs d'élection dans les 110 comtés d'ici décembre 1975 et préparation du congrès au leadership en 1976.

Entre-temps, des spécialistes "trafrichiront" le programme que M. Gabriel Loubier a soumis à l'électorat du 29 octobre dernier. De 22.000 membres actuellement en règle, selon M. Bellemare, le membership de l'UN devrait alors se situer autour de 75.000 militants décidés.

Il ne veut plus revenir sur la contestation de son élection à la tête du parti. "Le boss de l'UN, c'est moi. Le conseil national m'a choisi le 30 mars et tous les six mois, il pourra me chasser du parti, s'il considère que j'accomplis mal ma mission".

Que pense-t-il des nominations par le gouvernement des anciens députés Jean-Noël Tremblay et Philippe Demers? "Comme disait mon père, si un verre de lait est renversé, tu ne peux le remettre dans la fiole".

Ce missionnaire de la politique a rehaussé les patins qu'il avait accrochés en mars 1970, parce que "je le dois à mon parti et la population ne doit plus être placée devant l'alternative du 29 octobre: indépendance ou fédéralisme".

M. Bellemare a subi quatre ou cinq interventions chirurgicales, mais jamais les médecins n'ont réussi à lui enlever le virus de la politique. Il devra démissionner après l'élection du chef permanent, mais à 62 ans, son état de santé lui permet de se dépenser pour la cause de l'UN, un parti sans député et appuyé par seulement cinq pour cent de l'électorat en 1973.

Ils sont du nombre des dix nouveaux membres qui viennent s'ajouter, avec un mandat de cinq ans, aux neuf membres actuels de la commission. Cet accroissement du nombre de membres permettra d'entendre de nouveaux les demandes individuelles de libération conditionnelle à l'intérieur des établissements fédéraux de correction partout au Canada; il permettra aussi de donner suite localement aux nombreuses demandes de libération conditionnelle de jour des détenus fédéraux. Le président et huit membres continueront de siéger à Ottawa, alors que M. Cumas et Mme Lette travailleront depuis Montréal.

Tragédie routière
à Saint-Félicien

SAINT-FÉLICIEN (PC) — Cinq personnes, trois hommes et deux femmes, ont été tuées et deux autres blessées hier dans une collision frontale entre deux véhicules, survenue à Saint-Félicien, un petit village situé à 140 milles au nord de Québec.

Les victimes sont M. et Mme Lucien Ardouin, de Chibougamau, âgés respectivement de 31 et 28 ans. Leur bébé de deux ans repose dans un état sérieux à l'hôpital de Roberval de Notre-Dame-de-Ladoc. Jean-Claude Nadeau, 24 ans son frère Marc-André et Mlle Françoise Lavoie de Saint-Prime ont également perdu la vie. Pour sa part, M. Magella Nadeau est entre la vie et la mort à l'hôpital de Roberval.

Cette tragédie routière porte à 21 le nombre de morts accidentelles au Québec durant la dernière fin de semaine de Pâques.

on
peut
vaincre
le
cancer

SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DU CANCER

la météo

Le temps redeviendra clair et ensoleillé sur l'ouest de la province et du même coup le mercure devrait à nouveau se situer aux environs de 45 degrés dans les régions sud.

• Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau, de la Haute-Mauricie, du secteur nord des Laurentides: généralement ensoleillé. Maximum 40 à 45. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

• Régions d'Ottawa, de Montréal, du secteur sud des Laurentides, des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Maximum 40 à 45. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

• Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles: nuageux avec quelques chutes de neige éparses. Vents du nord de 30 à 40 m/h. Maximum 30 à 35. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

• Régions de Rimouski de Gaspésie: nuageux avec quelques chutes de neige éparses. Vents du nord de 30 à 40. Maximum près de 35. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

Fouchet se retire en faveur de Chaban

Trois "frères ennemis" UDR se mesureront à Mitterrand

PARIS (par l'AFP) — M. Christian Fouchet, ancien ministre du général de Gaulle, champion de l'orthodoxie gaulliste et dissident du Parti UDR qui avait été le premier, bien avant la mort de Georges Pompidou, à annoncer son intention de se porter candidat à la présidence de la république, a fait savoir hier matin qu'il se désistait au profit de M. Jacques Chaban-Delmas.

Trois "frères ennemis" de la majorité contre une candidature unique de la gauche dans un flot de trente-deux candidats au total: telle était hier, au terme de dix journées fertiles en rebondissements politiques spectaculaires, la physionomie de la course à l'Elysée, 24 heures avant la date limite de clôture

des inscriptions.

Le conseil constitutionnel qui, demain et jeudi, devra vérifier la régularité des inscriptions, en avait retenu sept sur 22 en 1969, lorsque M. Georges Pompidou, candidat unique de la majorité avait brigué la succession du général de Gaulle.

L'unité de candidature de la Majorité-Pompidou a cependant cette fois été impossible à réaliser malgré les efforts déployés très activement par le premier ministre, M. Pierre Messmer, chef de la majorité parlementaire, et les fidèles de M. Pompidou au premier rang desquels M. Jacques Chirac, ministre de l'Intérieur. Amorcée dès le 3 avril, au lendemain du décès du successeur du général de Gaulle à l'Elysée, renou-

velée le 9 avril par M. Messmer lui-même, la tentative d'unité de candidature avait fait samedi (13 avril) l'objet d'un nouvel et vain appel lancé par quatre ministres en exercice et 39 députés, à la tête desquels se trouve M. Chirac.

Ces tentatives faites essentiellement en faveur de M. Messmer n'ont pas été écoutées ni suivies, tant a été forte la détermination des candidats successivement entrés en lice: un ancien premier ministre (gaulliste) M. Jacques Chaban-Delmas, un ministre des Finances en exercice, M. Valéry Giscard d'Estaing (républicain indépendant), et un ministre démissionnaire des PTT, M. Jean Royer.

Ainsi, au moment où, au sein même de l'UDR, se multiplient les manœuvres

visant à diminuer les chances du député maire de Bordeaux, M. Fouchet, naissant une fois de plus à contre-courant, vient lui apporter son soutien, et conseiller à tous ceux qui, comme lui, se veulent d'une fidélité scrupuleuse à la mémoire de l'homme de Colombey de donner leurs suffrages à M. Chaban-Delmas, plutôt qu'à M. Valéry Giscard d'Estaing, qu'il qualifie sévèrement de "champion d'une société conservatrice et technocratique à l'opposé du gaullisme".

M. Christian Fouchet, qui fut sans conteste l'un des tout premiers "gaullistes historiques", puisque son ralliement à la France libre date du 17 juin 1940, à la veille du fameux appel du général, ne pouvait évidemment pardonner au ministre de l'Economie et des Finances d'avoir pris position, en avril 1969 contre le référendum sur la régionalisation proposé par le général et contribué ainsi à la chute de ce dernier.

Député maire de Bordeaux, âgé de 59 ans, M. Chaban-Delmas, qui fut général dans la résistance gaulliste à 26 ans, ministre de la IVème République, président de l'Assemblée nationale sous la Vème, et le premier des premiers ministres de Pompidou, a déjà préparé sa candidature à l'Elysée depuis son départ du gouvernement en juin 1972.

M. Valéry Giscard d'Estaing, 48 ans, inspecteur des Finances, fondateur du mouvement des républicains indépendants, secrétaire d'Etat puis ministre des Finances pendant près de 12 ans, en raison d'une opposition marquée à la politique du général de Gaulle, est le plus jeune des candidats d'envergure nationale. Membre de la majorité, il entend s'y allier sans s'y fondre, et son effort principal est de figurer le 5 mai prochain au second rang derrière, M.

François Mitterrand, candidat unique de la gauche, pour être son seul opposant au second tour de scrutin du 19 mai.

Troisième candidat de la majorité, M. Jean Royer, 53 ans, maire de Tours, constitue l'"inconnue" de l'élection présidentielle. Fervent et même mystique défenseur du petit commerce et de l'artisanat en faveur duquel il fit voter une loi qui porte son nom, d'un rigorisme moral extrême qui l'a identifié à Savonarole, il est doté de peu de moyens financiers mais compte sur le "rayonnement de ses convictions" pour arracher des voix aussi bien à M. Jacques Chaban-Delmas qu'à gauche à M. Mitterrand.

Pour la deuxième fois depuis 1965, la gauche a choisi un candidat unique M. François Mitterrand, 57 ans, avocat, connu à la fois pour ses qualités de tribun, de ministre de la IVème République, de leader du nouveau "parti socialiste" renoué en 1971. M. Mitterrand bénéficie de l'appui des partis socialistes, communiste, radical de gauche, et de celui des deux principales centrales syndicales (CGT procommuniste et CFDT-Socialiste de gauche) qui ont renoncé à organiser cette année le traditionnel défilé syndical du 1er mai "pour garder à la campagne électorale toute sa sérénité et éviter des débordements gauchistes", selon la formule du secrétaire général de la CGT, M. Georges Séguin.

Il bénéficie aussi du "soutien critique" du parti socialiste unifié (PSU) dont certains membres auraient souhaité la candidature de M. Charles Piaget, leader syndical contestataire de l'usine horlogère Lip.

A la gauche de M. Mitterrand, on note d'ailleurs certaines candidatures comme celle de M. Alain Krivine, leader du

"Front communiste révolutionnaire", ancien candidat à l'Elysée. Après la publication des candidatures au journal officiel du 19 avril, les candidats s'affronteront officiellement pendant quinze jours. La campagne électorale doit en effet prendre fin le vendredi soir 3 mai, permettant ainsi une journée de réflexion des électeurs avant le vote.

Nixon voulait éviter le "précédent" Agnew

WASHINGTON (AP) — Tout en exprimant ouvertement son appui au vice-président Spiro Agnew, l'an dernier, le président Nixon essayait indirectement de l'amener à démissionner. Finalement, la Maison-Blanche exigea cette démission.

C'est ce qui est rapporté en détail dans un ouvrage publié hier sous le titre "A Heartbeat Away", dont les auteurs sont Richard Cohen et Jules Witcover, du Washington Post.

D'après le livre, M. Agnew posait un problème difficile pour le président, du fait que celui-ci risquait lui-même d'être impliqué dans le scandale du Watergate. Il voulait notamment éviter que M. Agnew ne s'engage dans la voie de la mise en accusation, ce qui risquait de créer un précédent fâcheux.

C'est le général Alexander Haig, chef du personnel de la Maison-Blanche, qui aurait servi d'intermédiaire entre le président d'une part, et M. Agnew et ses avocats d'autre part.

Finalement, le 10 septembre, désespérant de convaincre le vice-président, le général Haig et M. Fred Buzhardt firent clairement savoir à M. Agnew qu'il devait démissionner.

L'archevêque de Santiago menacé de mort

SANTIAGO (par l'AFP) — Le cardinal Raul Silva Henriquez, archevêque de Santiago et président de la conférence épiscopale chilienne, a affirmé dans son homélie de Pâques qu'il était "menacé de mort".

Le prélat n'a pas précisé quelles étaient les personnes intéressées à sa perte mais a ajouté qu'il était obligé de se faire accompagner d'une escorte.

"Je me demande, a dit le prélat, quel mal j'ai fait (...). Je ne peux pas croire que quelqu'un prétende lever sa main contre un pauvre homme, qui n'est rien, mais qui soutient sur ses épaules la croix du Christ."

Le cardinal Raul Silva s'est ensuite livré à une critique de la junte militaire, sans la nommer explicitement, affirmant qu'elle n'avait pas écouté ses appels: "Nous avons dit que la violence n'engendre rien d'autre que la violence (...). Nous avons dit à notre peuple, à nos autorités que l'on ne peut pas manquer aux principes du respect de l'homme, que les droits humains sont sacrés, que personne ne peut les violer. Nous leur avons dit cette vérité, sur tous les tons. Nous n'avons pas été écoutés", a déclaré le plus haut dignitaire de l'Eglise chilienne devant des centaines de fidèles rassemblés dans la nef de la cathédrale.

Aussitôt, le secrétariat de presse de la junte a publié un communiqué affirmant que les personnes qui voulaient attenter à la vie du cardinal Raul Silva Henriquez étaient des "extrémistes de gauche", précisant que les autorités avaient connaissance depuis jeudi dernier de ce plan.

Puis, hier, un porte-parole annonçait que les forces de sécurité chiliennes ont démantelé un "important réseau d'extrémistes" qui s'appropriait à commettre des actes de terrorisme. Plusieurs personnes ont été arrêtées. Le porte-parole a indiqué que les patrouilles militaires qui ont procédé

à l'arrestation des "extrémistes" ont subi des pertes.

Selon cette même source, les "terroristes" avaient l'intention de jeter le trouble dans le pays, en "harcelant" les militaires et le gouvernement. Parmi leurs projets, a indiqué le porte-parole, figurait un attentat contre le cardinal archevêque de Santiago, Mgr Raul Silva Henriquez.

D'autre part, le porte-parole gouvernemental a déclaré qu'à la suite de la découverte de ce réseau, le gouvernement avait décidé de maintenir les mesures de sécurité comme l'état de guerre, l'état de siège et le couvre-feu.

D'autre part, vingt-huit évêques chiliens se réuniront aujourd'hui en Assemblée plénière, alors que les relations entre l'Eglise catholique et la junte traversent un climat de

tension. Cette réunion sera présidée par le cardinal archevêque de Santiago, Mgr Raul Silva, qui a ouvertement critiqué les autorités dans son homélie pascalle en leur reprochant de ne pas écouter ses appels, lorsqu'il affirmait que les droits humains étaient "sacrés".

A l'ordre du jour de cette assemblée, figurent plusieurs heures consacrées à l'étude de "l'actualité nationale" et à la "réconciliation": deux thèmes explosifs au Chili qui vit encore, plus de sept mois après la chute du président Allende, en "état de siège". Cette réunion se déroulera à Punta de Tralca, une petite station balnéaire à une centaine de kilo-

mètres de Santiago. "Nous avons voulu nous réunir à la campagne dans un endroit isolé pour éviter quelque pression que ce soit", a déclaré un porte-parole autorisé de l'épiscopat. "Certains évêques, a-t-il ajouté, voulaient même que le lieu de notre assemblée soit tenu secret".

Certains prélats, apprenant de source ecclésiastique, souhaieraient que l'assemblée fasse une déclaration publique sur la situation au Chili.

De nombreux évêques effrayés par "l'ombre" du marxisme, avaient accueilli non sans quelque satisfaction la chute du président Allende et l'arrivée au pouvoir de la junte.

Pour bien des gens, une bijouterie de qualité semble hors de prix.



C'est regrettable. Car chez Mappins, nous offrons plus d'articles importés à prix abordables que vous n'en trouverez dans bien des maisons moins réputées.

Tel ce joli pendentif surmonté d'une améthyste. Pour \$60, c'est un cadeau idéal à donner, ou à s'offrir. Et pour seulement \$19.50 de plus, une chaînette soigneusement ouvragée le mettra élégamment en valeur. Evidemment, Mappins offre aussi des bijoux plus coûteux. Pas plus cependant que ceux que vous trouveriez dans des

endroits supposément moins chers.

Le magnifique pendentif citrin illustré ci-contre en est un frappant exemple. Superbe pièce montée sur or 14 carats, il constitue un excellent achat, à \$500. Il en est de même de la chaîne assortie, travaillée à la main, et vendue \$595.

La préoccupation première de Mappins est de vous offrir ce qu'il y a de mieux au monde. A tous prix. Car nous ne croyons pas qu'une visite chez nous doive nécessairement vous coûter cher.



Mappins

Quel que soit votre choix.

Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.

"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine".



RESTAURANT FRANÇAIS
Déjeuners d'affaires
Menu-Type \$3.50
Potage
Sardines Maître d'Hôtel
ou
Longe de Porc Rôtie
Dessert
Café
Réservations: 844-4155
1425 rue Crescent



VOICI UN
BON REMEDE
POUR VOTRE

IMPÔT SUR LE REVENU

Il n'est pas besoin d'être sorcier pour résoudre vos problèmes de taxes. Voici le remède idéal! Quittez la maison à la première chance et confiez vos taxes à BLOCK. Vous économisez du temps et des soucis et parfois davantage!

Déclarations complètes \$5 et plus

GARANTIE

Si nous commettons une erreur qui vous rend passible d'amende ou d'intérêt sur de l'impôt à payer en surplus, tout en assumant pas la responsabilité des dds d'impôt en surplus, nous paierons cette amende ou intérêt.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays

SUD-EST — 679-4370

2177, Chemin Chambly (Longueuil)
333, Centre commercial Laurier (Saint-Lambert)
207, Saint-Jean (Longueuil)
3555, Boul. Taschereau (Saint-Hubert)
6289, est, rue Charbonneau (Joliette)
8928, Hochelaga (Joliette)
11950, Sherbrooke E. (Joliette)
Proximité-Tremblay
La Baie, Centre d'Achat Place Versailles

LaSalle

207, Saint-Jean (Longueuil)
3555, Boul. Taschereau (Saint-Hubert)
1877, Boul. Cartier-Labellie (Châteauguay)
3735 O., Notre-Dame (Joliette)
1277, Schevchenko et Jean-Baptiste (LaSalle)
2900 O., rue Notre-Dame (Lachine)
5630, H.-Bourassa (Joliette)
11950, Sherbrooke E. (Joliette)

EST CENTRAL

274-6603 - 6633
5042, av. du Parc (Joliette)
3430, Bélanger (Joliette)
5235, Bélanger (Joliette)
8019, Saint-Hubert (Joliette)
6327, Papineau (Joliette)
4818, Saint-Denis (Joliette)
1905, est, Ontario (Joliette)
La Baie, 2e étage, centre-ville
5611, Côte-des-Neiges (Joliette)
1267, av. Granville (Westmount)
2620, Masson (Joliette)
La Baie, 2e étage, Centre d'Achat Boulevard

239, rue Saint-Jacques, Saint-Jean, Qué.
2005, Girard, Saint-Hubert, Qué.

LAVAL-NORD

747-1810 - 2525
919, Décarie (Ville Saint-Laurent) près Côte Vertu
5005, Boul. Pie-IX (Joliette)
2484, Fleury (Joliette)
10583, Boul. Saint-Laurent (Joliette)
462, des Laurentides (Joliette)
4111, ouest, Lévesque (Châteauguay)
10384, Lalonde (Joliette)
La Baie (Joliette)
Centre d'Achat Rockwood
La Baie, 2e étage (Centre d'Achat Laval)
5630, H.-Bourassa E. (Joliette)

LaBaie

Centre-ville, 2e étage
Rockwood, 1er étage
Bélanger, 2e étage
Centre Laval, 2e étage
Centre d'Achat Boulevard, 2e étage
5343, Ch. Reine-Marie (Snowdon)
Centre d'Achat Place Versailles

OUEST

486-1942 - 2204
6151, ouest, Sherbrooke (Joliette)
5210, Décarie (Joliette)
3735 O., Notre-Dame (Joliette)
3645, Wellington (Joliette)
1783, Church (Joliette)
255, de Avenue (Joliette)
1277, Schevchenko (Joliette)
La Baie, (Joliette)
5659, av. Verdun (Joliette)
3900, Notre-Dame O. (Joliette)
La Baie, 5343, Ch. Reine-Marie (Snowdon)

119, d'Anjou, Châteauguay, Qué.
31, St-Laurent, Valleyfield
300, St-Georges, St-Jérôme

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi

Aucun rendez-vous nécessaire

Le tiers monde et les matières premières

Kissinger oppose un refus ferme aux revendications algériennes

NATIONS UNIES (par l'AFP) — M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, s'est catégoriquement opposé hier aux principales revendications et aspirations exprimées mercredi dernier par le président Boumedienne d'Algérie au nom du tiers monde à la même tribune de l'ONU.

Dans un discours extrêmement ferme que l'on estime essentiellement destiné à l'opinion américaine, le secrétaire d'Etat a exprimé les soucis et les exigences des pays industrialisés dans une situation économique internationale difficile beaucoup plus qu'il n'a répondu aux revendications des pays en voie de développement.

Sans attaquer de front les pays producteurs de pétrole, il a néanmoins réaffirmé que "tous les pays ont un égal intérêt à se mettre d'accord sur un niveau de prix (du pétrole) qui contribue à l'expansion de l'économie mondiale et puisse être justifié". Or, l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) fixe souverainement les prix et la plupart des pays membres considèrent qu'ils ne sont pas négociables. M. Kissinger a nettement mis en garde les autres producteurs destinés à négocier des prix plus élevés, alors que le président Boumedienne les avait encouragés à suivre l'exemple des pays pétroliers et que cette idée est reprise dans de nombreuses interventions du tiers monde.

Les pays en voie de développement qui ont demandé cette session extraordinaire de l'ONU sur "les matières premières et le développement", en profitant de l'effet psychologique produit par la crise du pétrole et la hausse des autres matières premières, retiendront très vraisemblablement l'aspect essentiellement négatif de la position américaine.

Néanmoins, certains d'entre eux pourraient être sensibles à quelques aspects du discours. M. Kissinger a rappelé le soutien américain à la Charte des droits et devoirs économiques des nations proposée par le président Echeverría du Mexique. Il a dit également que les besoins "du tiers de l'humanité" qui souffre de l'augmentation des matières premières au lieu d'en profiter (les plus pauvres des pays en voie de développement) "nécessitent notre plus urgente attention".

Tout en appréciant les initiatives déjà prises par les pays pétroliers pour redistribuer une partie de leurs revenus excédentaires à ces pays, il a dit "l'ampleur du problème nécessite, et l'ampleur de leurs ressources permet un effort massif". Cette exigence a été déjà exprimée

par de nombreuses délégations des pays les plus pauvres, notamment africains.

Quant aux bonnes intentions exprimées par le secrétaire d'Etat (contribution américaine à l'AID, application des préférences généralisées à l'égard des produits manufacturés du tiers monde etc...) elles dépendent toujours de la bonne volonté du Congrès américain.

Parmi les arguments employés par le secrétaire d'Etat pour dissuader les pays en voie de développement de prendre des attitudes agressives il a d'ailleurs fait référence à l'importance de l'opinion publique dans les pays industrialisés.

Alors que le président Boumedienne avait situé les problèmes du tiers monde dans une perspective de lutte, M.

Kissinger a dit: "si les faibles ont recours à des pressions ils risqueront de mettre en danger la prospérité mondiale... L'organisation d'un groupe de pays en un bloc mènera tôt ou tard à l'organisation des victimes potentielles en un bloc antagoniste". D'une manière générale, il a constamment insisté sur "l'interdépendance", la "destinée commune" à tous les pays du monde beaucoup plus que sur le nouvel ordre économique mondial que souhaitent les pays en voie de développement.

M. Kissinger a fait ensuite la déclaration politique suivante: "le monde contemporain ne peut plus être décrit par les clichés traditionnels. La notion du nord riche et du sud pauvre a été pulvérisée. Le monde se compose non pas de deux ensembles d'intérêts

mais bien de nombreux ensembles de ce genre: pays en voie de développement producteurs de matières énergétiques et pays développés consommateurs de ces matières, économies de marché et économies qui ne le sont pas, bailleurs de capitaux et "récepteurs de capitaux".

Le secrétaire d'Etat ensuite énonce devant l'Assemblée les six problèmes qui, du point de vue des Etats-Unis, se présentent à l'assemblée générale:

• Une économie globale demande un approvisionnement énergétique croissant et à un prix équitable.

• Une économie globale saine exige que les consommateurs comme les producteurs soient à l'abri du cycle alternatif d'abondance et de

pénurie des matières premières, cycle qui menace toutes nos économies".

• Une économie globale doit réaliser un équilibre entre la production alimentaire et l'accroissement démographique et doit rétablir la capacité de faire face aux pénuries alimentaires".

• Une économie globale en période de crise ne peut permettre que les nations les plus pauvres soient emportées".

• Dans une économie globale en proie à la pénurie la science et la technologie deviennent nos plus précieuses ressources".

• Une économie globale nécessite un système commercial, monétaire et d'investissements qui soit un des fondements de la civilisation industrielle et en encourage sa

croissance".

En matière de pétrole, M. Kissinger s'est montré prudent mais il tient toujours aux prolongements de la conférence des pays consommateurs qui a eu lieu en février à Washington. La France s'était désolidarisée des suites de cette conférence qui avait été violemment critiquée par les pays producteurs.

M. Kissinger la présente comme une tentative de coopération "entre tous les pays" pour un "nouveau dialogue entre pays producteurs et consommateurs". Les Etats-Unis sont prêts à aider les pays producteurs soucieux de l'après-pétrole à "élargir les bases de leur économie", à faciliter leur industrialisation. Les Etats-Unis acceptent des investissements chez eux et ils sont d'accord pour que les pays pétroliers jouent un rôle plus important dans les organisations financières internationales. D'une manière générale, les pays consommateurs "doivent comprendre l'aspiration des pays producteurs à des niveaux de revenus plus élevés dans le long terme" alors que les pays producteurs "doivent comprendre que la récente hausse des prix de l'énergie constitue un fardeau pour tous les consommateurs virtuellement insupportable pour certains d'entre eux".

En matière d'alimentation, il a insisté sur la nécessité de reconstituer les réserves mondiales sur l'intérêt de développer des techniques agricoles qui permettent aux pays pauvres de développer leur production et d'assurer un emploi à leur population et sur le problème urgent du manque d'engrais. Il a proposé l'établissement d'un institut international des engrais.

Le secrétaire d'Etat américain s'est entretenu auparavant avec le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, en particulier de la situation au Moyen-Orient, notamment des derniers événements militaires et diplomatiques concernant Israël et la Syrie.

M. Kissinger était l'invité, hier soir, d'un dîner offert par le ministre des Affaires étrangères d'Egypte, M. Ismail Fahmy.

Entre-temps, le secrétaire d'Etat devait s'entretenir avec un certain nombre de personnalités présentes à New

York à l'occasion de la session de l'ONU. Les ministres des Affaires étrangères du Mexique, de l'Indonésie, du Maroc, de la Yougoslavie, de la Turquie et de l'Inde.

Brejnev participe à la session sur la reconduction du pacte de Varsovie

MOSCOU (par l'AFP) — M. Leonid Brejnev, secrétaire général du PC soviétique, a quitté hier Moscou à destination de Varsovie, où il participera à la réunion du comité politique consultatif du traité de Varsovie, qui se tiendra demain, croit-on savoir.

M. Leonid Brejnev est accompagné de M. Alexei Kossyguine, président du conseil des ministres de l'URSS, M. Andreï Gromyko, ministre des Affaires étrangères, qui fait également partie de la délégation soviétique, la rejoindra à Varsovie venant de New York où il vient d'assister à la session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les "numéros un" du bloc oriental, assistés de leurs chefs de gouvernements, ministres des Affaires étrangères et ministres de la Défense, se consulteront surtout, croit-on savoir, sur les problèmes de sécurité européenne et de désarmement.

Le traité de Varsovie a été signé le 14 mai 1955 pour une période de vingt ans au bout desquels il est officiellement prorogé pour dix ans, à moins qu'un des signataires n'en demande la dénonciation un an avant l'échéance. C'est donc officiellement pour répondre à cette clause du traité que les dirigeants soviétiques, polonais, roumains, bulgares, tchécoslovaques, hongrois et est-allemands sont réunis à Varsovie.

Mais le haut niveau de représentation de ces sept pays indique que les dirigeants du Pacte de Varsovie ne se sont pas donné rendez-vous uniquement pour une simple recon-

duction de l'alliance qui d'ailleurs ne fait pas de doute. La conjoncture européenne ne manque en effet pas de sujets pour justifier cet important rendez-vous.

• conférence européenne de sécurité: à quelques semaines de l'issue des travaux de la conférence de Genève, la réunion de Varsovie pourrait déboucher sur une déclaration

commune insistant encore une fois, selon le vœu des Soviétiques, pour un sommet européen au début de l'été et pour une évolution en faveur de la détente. En effet, les pays du pacte de Varsovie ne cachent pas leur irritation devant, comme le souligne Trybuna Ludu, "le manque de conséquence et les contradictions" des Occidentaux. Ceux-ci,

écrit l'organe du parti communiste polonais, "tout en participant au développement de la coopération en Europe (la conférence européenne de sécurité et de coopération en est la preuve) n'appuient pas celle-ci par une détente militaire".

Trybuna Ludu conclut: "briser ces oppositions devient l'une des principales orientations de l'activité internationale des membres du Pacte de Varsovie", ce qui donne une indication de l'esprit qui devrait animer la réunion de Varsovie.

• Désarmement: on croit savoir également dans la capitale polonaise que la réunion de l'instance suprême du Pacte pourrait donner à M. Brejnev l'occasion d'informer ses alliés sur l'évolution de ses pourparlers avec les Etats-Unis en matière de désarmement nucléaire.

Le Pacte de Varsovie a été conclu le 14 mai 1955. En faisaient partie à l'origine: l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République allemande, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'URSS. L'Albanie en fait toujours partie statutairement mais s'est pratiquement exclue d'elle-même des réunions du Pacte.

Le Pacte de Varsovie a été conclu le 14 mai 1955. En faisaient partie à l'origine: l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République allemande, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'URSS. L'Albanie en fait toujours partie statutairement mais s'est pratiquement exclue d'elle-même des réunions du Pacte.

Le Pacte de Varsovie a été conclu le 14 mai 1955. En faisaient partie à l'origine: l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République allemande, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'URSS. L'Albanie en fait toujours partie statutairement mais s'est pratiquement exclue d'elle-même des réunions du Pacte.

Le Pacte de Varsovie a été conclu le 14 mai 1955. En faisaient partie à l'origine: l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République allemande, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'URSS. L'Albanie en fait toujours partie statutairement mais s'est pratiquement exclue d'elle-même des réunions du Pacte.

SALT: une simple reconduction de deux ans?

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a transmis au Kremlin lors de son récent voyage à Moscou, la proposition de prolonger de deux ans le présent accord SALT intermédiaire limitant les armes offensives des deux superpuissances, selon l'hebdomadaire Aviation Week. Mais la négociation bilatérale reste toujours "dans l'impasse" à Genève.

Signé en mai 1972 par le président Richard Nixon et par le premier secrétaire du parti communiste d'URSS, M. Leonid Brejnev, cet accord est prévu pour une durée de cinq ans. Aviation Week fait d'autre part savoir que Moscou demande, dans les négociations SALT, l'annulation par les Etats-Unis de leur programme de construction de deux de leurs principaux systèmes d'armements stratégiques des années 80: le bombardier Mach-2 B-1 destiné à remplacer les octo-réacteurs B-52 de l'aviation stratégique, et la fusée Trident largable à partir de sous-marins en plongée qui doit se substituer aux Poseidon.

Résolue à poursuivre une "ligne dure" dans les négociations SALT à Genève, dans l'impasse depuis quelques semaines, ajoute Aviation Week, la délégation soviétique réclame également:

— le retrait de toutes les armes nucléaires que détiennent les forces américaines occupant des positions avancées en Europe; — la seule présence d'armements non-nucléaires à bord des porte-avions et des avions basés dans des installations avancées;

— l'élimination des missiles sol-air à ogives nucléaires. La même source américaine précise qu'en échange d'une limite du déploiement par l'Union soviétique des ICBM qu'elle a récemment mis au point dotés d'ogives multiples, M. Kissinger a suggéré à Moscou que les négociations SALT reprennent en vue de la prorogation du traité intermédiaire de 1972.

Offrez-vous un revenu mensuel garanti (sans travail supplémentaire).

Offrez-vous un revenu mensuel garanti. Sans travail supplémentaire. Un revenu sûr, garanti par le Trust Royal, à tous les mois. Vous pouvez l'obtenir, grâce aux Certificats de revenu mensuel garanti du Trust Royal.

Il s'agit de Certificats à termes de 5 ans dont l'intérêt est versé, au début de chaque mois, à votre compte d'épargne ou de chèques du Trust Royal. Si vous n'avez pas de compte chez nous, nous devons vous en établir un pour vous permettre de recevoir vos revenus mensuels.

Vous ne payez ni honoraires, ni frais d'administration.

Le dépôt minimum est de \$5,000, ou davantage en multiples de \$1,000. Ces Certificats ne sont émis que

pour des périodes de cinq ans à la fois. Votre capital vous est remis à la date d'échéance.

Exemple:	Revenu mensuel*
C.R.M.G.	
\$ 5,000	\$ 35.41
\$ 6,000	\$ 42.50
\$10,000	\$ 70.82
\$20,000	\$141.64
\$50,000	\$354.16

Remplissez le coupon ci-dessous et postez-le-nous. Vous pouvez aussi nous téléphoner. Nous vous enverrons toute la documentation dont vous avez besoin.

Nous pouvons vous aider à réaliser ce que vous voulez.

*Au taux d'intérêt annuel de 8 1/2%, sous réserve de confirmation.

Certificats de revenu mensuel garanti.

Trust Royal

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Bureaux à Montréal:
630 ouest, boul. Dorchester 876-2525
6991 rue St. Hubert 270-1137
4145 ouest rue Sherbrooke (Westmount) 876-2306
280 ave. Dorval (Dorval) 636-4740
Autres succursales à Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.
REGARDEZ "THE NATIONAL DREAM" LES DIMANCHES À CBC

Oui. Un revenu mensuel garanti, ça m'intéresse.
Veuillez m'envoyer votre dépliant expliquant les Certificats de revenu mensuel garanti. Sans obligation de ma part.

NOM

ADRESSE



Vivez moderne, voyagez

CN

Canadien National
Bureau des voyages, Gare Centrale,
Montréal, Qué. H3C 3N4

Veuillez m'envoyer votre dépliant Train-Auto.

Nom

Adresse

Ville

Prov.

Code postal

M.L.D.T.A. 2

Soljenitsyne crée des mythes, dit Sakharov

MOSCOU (par AP) — Le physicien Andrei Sakharov a déclaré que les récentes propositions d'Alexandre Soljenitsyne au Kremlin sur l'avenir de l'Union soviétique étaient "utopiques et peut-être dangereuses".

Dans une analyse de 3.500 mots de la "lettre aux dirigeants soviétiques" de Soljenitsyne datée du 5 septembre 1973, Sakharov critique vigoureusement les suggestions de l'écrivain qu'il qualifie d'"exercice de création de mythes". Le texte de Soljenitsyne a été publié en Occident trois semaines après son expulsion d'Union soviétique, il y a deux mois.

Le lauréat du prix Nobel y invite les dirigeants du Kremlin à renoncer au rôle mondial de l'Union soviétique, à rejeter le marxisme et les influences occidentales, à mettre l'accent sur le développement de la Sibirie orientale pour se défendre contre la Chine.

Sakharov affirme que la lettre de Soljenitsyne était "une étape de plus dans la libre discussion de problèmes fondamentaux" et se rallie à la demande du romancier en vue d'une renonciation au soutien officiel du marxisme, à l'hégémonie sur l'Europe de l'Est et sur les républiques non russes d'Union soviétique.

Pour le physicien, la fin de la tutelle sur les pays de l'Est et les républiques soviétiques est "d'une importance exceptionnelle des points de vue moral et politique". Selon lui, les vœux de Soljenitsyne en faveur du désarmement "dans les limites permises par la menace chinoise", des libertés démocratiques, de la tolérance, de la libération de prisonniers politiques, du renforcement de la famille et de la liberté d'enseignement religieux sont légitimes.

Tout en rendant hommage à Soljenitsyne, "l'un des écrivains les plus éminents de notre temps", Sakharov plaide pour l'intensification des échanges avec le monde occidental, seul moyen d'améliorer la vie dans son pays et d'imposer l'instauration d'une société démocratique. Le chercheur estime que "le sens nationaliste et isolationniste de la pensée de Soljenitsyne, le romantisme patriarcal-religieux qui le caractérise, le conduisent à des erreurs très substantielles et rendent ses propositions utopiques et peut-être dangereuses".

Sakharov rejette la thèse "la plus dramatique" de Soljenitsyne selon laquelle l'Union soviétique serait menacée, "et très rapidement, d'une guerre totale avec la Chine pour les territoires de la partie asiatique de l'URSS". Il décrit cette guerre, poursuit le physicien, comme la plus longue et la plus sanglante de l'histoire de l'homme, comme une guerre sans vainqueurs, mais rien qu'une ruine générale et le retour à la sauvagerie.

Affirmant que Soljenitsyne "dramatise à l'excès", Sakharov affirme que la Chine ne serait pas capable de soutenir longtemps une guerre de grande envergure contre l'Union soviétique. "La surestimation de la menace chinoise est un piètre service à rendre à la cause de la démocratisation et de la démilitarisation de notre pays", ajoute-t-il.

Pas de trêve pascalle en Irlande du Nord

LONDRES (par l'AFP) — La trêve pascalle n'a pas été respectée en Irlande du Nord. L'anniversaire de l'insurrection de Pâques 1916 à Dublin, célébré traditionnellement par des défilés républicains, a été marqué par la mort tragique d'un officier britannique à Londonderry et l'arrestation d'un membre éminent de l'IRA provisoire à Belfast.

C'est en plein quartier du Bogside, à Londonderry, que l'officier a été abattu, au milieu d'une foule de 800 personnes. Vêtu d'habits civils, il prenait des photographies en compagnie d'un autre militaire britannique. Ce dernier, armé d'un pistolet, a pu s'échapper après avoir reçu de violents

coups de gourdin assénés par ses assaillants. Après la fusillade, le défilé a repris jusqu'au cimetière de la ville, où David O'Connell, le chef de l'état-major de l'IRA, pour autant activement recherché par l'armée britannique, a pris la parole.

A Belfast, les plans de l'IRA ont en revanche été perturbés, à la suite de l'interception et de l'arrestation par une patrouille d'un des chefs républicains, venu secrètement de Dublin, qui, selon une source proche de l'IRA, serait Joseph McGirl, vétérinaire de 60 ans, membre du conseil de l'organisation clandestine.

Cinq mille personnes l'ont attendu vainement au cimetière de Milltown, où des salves ont été tirées à blanc au-dessus des tombes des provos morts

durant l'année écoulée. Hommes, femmes et enfants, en formation militaire, avaient revêtu l'uniforme traditionnel: béret noir, lunettes noires et anorak kaki.

D'ailleurs Mme Maire Drumm, vice-présidente du Sinn Féin provisoire, (branche politique de l'IRA provisoire), a adressé hier un télégramme à M. Merlyn Rees, secrétaire britannique à l'Irlande du Nord, exigeant la libération de M. Joseph McGirl, à Belfast.

Mme Drumm a déclaré que M. McGirl faisait partie de la direction du Sinn Féin qui, "est supposé être une organisation légale". "La légalisation du Sinn Féin n'est qu'une tromperie", a-t-elle conclu.

Des défilés ont également eu lieu en Grande-Bretagne

même, à Manchester, 150 sympathisants républicains irlandais se sont heurtés à des contre-manifestants. La police a dû intervenir pour ramener le calme. Enfin, à Londres, 500 personnes ont formé sans incidents un cortège à Hyde Park Corner.

Pâques 1974 restera inscrit dans l'histoire de l'Ulster par la publication d'un tragique bilan: le journal Belfast Telegraph déclare avoir dénombré exactement 1.000 morts depuis le début des troubles, en avril 1969. Le chiffre officiel cependant n'était que de 995 dimanche soir.

L'IRA n'a d'ailleurs pas hésité à frapper une nouvelle fois sur le sol anglais: le corps d'un homme a été découvert pendant le week-end par des enfants

dans un fourré près de Chipstead (Surrey). Il avait été abattu d'une balle dans la nuque, marque des exécutions sommaires entreprises par les provos. La victime avait été libérée d'une prison de Birmingham, trois jours auparavant, après avoir, semble-t-il, donné des renseignements à la justice sur l'IRA.

Enfin, Ivor K. Bell, chef de la brigade de Belfast de l'IRA provisoire, s'est évadé hier de la prison de Maze, située près de la capitale de l'Ulster. Les forces de l'ordre ont immédiatement entrepris une des plus importantes opérations de recherches jamais entreprises. Selon des sources informées nord-irlandaises, Ivor Bell se serait entendu avec un autre prisonnier devant être libéré pour quitter la prison à sa place.

L'évasion de cette personnalité de l'IRA, qui avait été arrêtée il y a deux mois seulement, compromettra sérieusement, estime-t-on, les efforts de l'armée britannique pour démanteler le réseau des "provos" en Irlande du Nord.

L'arrestation de Bell avait eu lieu peu de temps après celle de Gerry Adams, ancien chef adjoint de la brigade de Belfast. Pour les forces de l'ordre, ces deux arrestations leur avaient donné de fortes raisons de croire que, décapitée et manquant de coordination, l'activité des "provos" s'effondrerait peu à peu. Or, les événements des dernières semaines l'ont démontré, il n'en a rien été. L'IRA s'est manifestée avec encore plus de détermination et les actes de violence se sont multipliés.

49% aux démocrates et 19% aux républicains

PRINCETON (AFP) — Le dernier sondage réalisé par l'institut Gallup de Princeton (New-Jersey) indique que la majorité des Américains estiment le parti démocrate plus apte à maintenir la paix et la prospérité des Etats-Unis que son concurrent républicain.

Selon ce sondage mené auprès de 1.537 Américains entre le 29 mars et le 1er avril, 49 pour cent des personnes interrogées considèrent que la prospérité leur sera assurée par les démocrates, tandis que 19 pour cent donnent leur préférence aux républicains. 18 pour cent sont sans opinion et 14 pour cent ne voient pas de différence entre les deux partis. Sur la question de la paix, 33 pour cent se prononcent en faveur des démocrates et 24 pour cent en faveur des républicains.

24 pour cent sont sans opinion et 19 pour cent ne voient aucune différence entre démocrates ou républicains. En 1972, les républicains menaient avec 38 pour cent contre 35 à leurs adversaires en ce qui concerne le maintien de la prospérité. Au sujet de la paix, ils réunissaient 32 pour cent des voix contre 28 aux démocrates.

Sept ans de répit social à la sidérurgie

WASHINGTON (AFP) — La sidérurgie américaine est à l'abri des grèves nationales pour les sept prochaines années, après le renouvellement la semaine dernière de la convention collective de ce secteur.

Syndicat et patronat ont en effet décidé de reconduire jusqu'en 1980 une innovation spectaculaire sur laquelle ils s'étaient mis d'accord l'année dernière. En échange d'augmentations de salaires minimum garanties, le syndicat de l'acier a renoncé à son droit de provoquer une grève nationale touchant en même temps toutes les aciéries américaines, pour appuyer ses revendications à l'occasion du renouvellement des conventions collectives.

Le renoncement à ce droit de grève, vivement critiqué par certains éléments de la base, ne vaut qu'au plan national. Les syndicats restent libres d'arrêter le travail dans telle ou telle usine pour des revendications locales.

Le syndicat de l'acier s'est aperçu que la tactique des grandes grèves nationales, qui paralysaient l'économie américaine dans les années 1950, se retournait finalement contre les salariés.

BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER. CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC.

Inscriptions Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée 4824 Chemin Côte des Neiges Tel.: 738-8686

Fondée en 1877

GRAND CONFORT. PETIT APPÉTIT.

Renault 12 1974. L'inimitable routière qui a vraiment de la tenue.

Voiture à tempérament routier, elle est chez elle partout. Sur les routes de montagne et les petits chemins sinueux comme sur l'autoroute. Et elle est tout aussi à l'aise en ville.

La traction avant, l'essieu arrière autocorrecteur et la suspension à grande flexibilité vous procurent une tenue de route que bien peu de concurrentes peuvent vous offrir.

Ou même vous vendre. Des pneus radiaux à carcasse métallique aux quatre roues agrippent fermement la route, hiver comme été. Un moteur de 1647cc vous donne toute la puissance nécessaire pour dévorer des milles et des milles économiquement, en grand confort. Devant un obstacle imprévu, elle freine efficacement. Grâce à ses freins à disque à l'avant.

Demandez à en faire l'essai chez l'un des concessionnaires Renault. Votre choix fait, partez, braquez, dévalez, mordez, freinez, tournez, agrippez, sinuez, riez, chantez, doublez en toute sécurité. Renault 12 1974. L'inimitable

routière qui a de la tenue.

Nouvelles caractéristiques des modèles 74

- nouvelle Renault 12 à prix économique
- nouveaux sièges... confort plus grand que jamais
- nouveau carburateur double corps et système d'injection d'air pour un démarrage plus facile par temps froid, un fonctionnement plus souple, une meilleure accélération et une plus grande économie
- pare-chocs renforcés pour une sécurité accrue
- freins assistés (12TL)
- plus grande protection de l'acheteur grâce à un nouveau programme d'entretien plus économique.

RENAULT la traction avant



FONCEZ, GRIMPEZ, SERPENTEZ, VIRAGEZ EN TRACTION AVANT RENAULT.

NORD

CONCORDIA AUTO LTÉE 4450, Boul. Lévesque, Laval 661-0660

RENAULT CRÉMAZIE LTÉE 350 est, rue Crémazie, Montréal 387-3781

SUD

J.P. GAUTHIER AUTO INC. 3995, rue Bannantyne, Verdun 769-4545

PARIS AUTO INC. 825, boul. Taschereau, Greenfield Park, 672-6660

RENAULT LONGUEUIL

465 ouest, rue Curé Poirier, Longueuil, 677-2876

RENAULT CENTRE VILLE 1824 ouest, rue St-Catherine, Montréal, 937-9551

EST

AU GRAND SALON LTÉE 5300 est, rue Sherbrooke, Montréal 254-9971

AU PAVILLON DE L'AUTO INC.

7665, boul. Lacordaire, Montréal 259-6981

LAREAU AUTO INC. 4476, Dela Roche, Montréal 523-2153

OUEST

MONTREAL DAUPHINE INC. 12050, boul. Laurentien, Montréal 331-6130

UNIVERSITE DE MONTREAL

COURS CULTURELS ET PROFESSIONNELS

SESSION MAI - JUIN

Ces cours sont offerts aux personnes qui désirent élargir leurs connaissances et satisfaire leurs besoins de perfectionnement.

- Droit de l'entreprise
- Éléments d'économie
- Éléments de sociologie
- Ethnographie de la communication
- Étude normative du français parlé et écrit
- Français langue seconde
- La fréquentation des moyens audio-visuels comme activité de loisir
- Littérature québécoise
- Méthode de communication (la photographie)
- Pratique de l'anglais écrit
- Pratique du français écrit
- Psychosociologie de la vie moderne
- Quelques principes d'organisation des loisirs

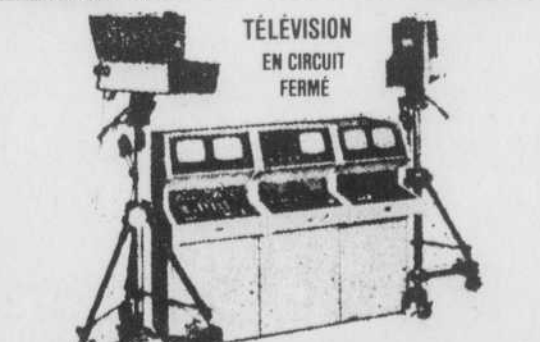
On peut s'inscrire dès maintenant et jusqu'à la date d'ouverture du premier cours.

Pour plus de renseignements

service d'éducation permanente

3333, chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090 (jour) 343-6992 (soir)

VENTES INSTALLATIONS LOCATIONS CITE ÉLECTRONIQUE



VENTE ET LOCATION

514 526-5546

DE MAGNÉTOSCOPES À CASSETTES

CHOIX DE CAMÉRAS-COULEUR SERVICE D'ENTRETIEN DE VTR

CONSULTEZ D'ABORD LES SPÉCIALISTES DE

CITÉ ÉLECTRONIQUE

Siège social, 3185 Hochelaga, Mtl

La réponse syrienne laisse une "marge de manoeuvre"

Israël cherche un chef de gouvernement alors que se poursuit la bataille du Mont-Hermon

(d'après l'AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, arrivera vers le 25 avril au Caire, première étape du prochain voyage que M. Kissinger doit effectuer au Moyen-Orient dans le cadre de ses efforts pour faire avancer les négociations sur un désengagement des forces israéliennes et syriennes dans le Golan.

Le choix du Caire comme première étape d'un voyage qui mènera également M. Kissinger en Israël, en Syrie et, peut-être à Koweït, a été décidé à la suite d'entretiens à New York entre le secrétaire d'Etat et M. Ismael Fahmy, ministre égyptien des Affaires étrangères.

Après s'être entretenu pendant deux heures avec le général Hikmat Chehab, chef des services de renseignements de l'armée syrienne, M. Henry Kissinger a par ailleurs transmis à M. Simha Dinitz, ambassadeur d'Israël à Washington, les propositions syriennes sur le désengagement des forces sur le Golan. M. Dinitz a déclaré à l'issue de l'entretien que les propositions syriennes "laissent à n'en pas douter de la marge pour des négociations de part et d'autre". Il a ajouté que le plan syrien sera adressé à son gouvernement, accompagné des explications de M. Kissinger.

Mais alors que les combats se poursuivent entre Syriens et Israéliens pour la possession du sommet du Mont-Hermon, les efforts tentés par le président Katsir pour dénouer la crise ministérielle israélienne n'ont toujours pas abouti.

Le refus catégorique de M. Pinhas Sapir aux offres qui lui ont été faites de succéder à Mme Golda Meir, démissionnaire, plongent dans l'embarras le Parti travailliste.

Les candidats acceptables à la direction du gouvernement se raréfient en effet et seuls trois noms sont encore retenus: MM. Yitzhak Rabin, ministre du Travail, M. Hayim Tsadok, ministre de la Justice et ancien président de la commission des Affaires étrangères et de la Défense de la Knesset, et M. Yossef Almogui, maire de Haïfa et ancien ministre. Or, M. Rabin rencontre l'hostilité ouverte des amis du général Dayan auquel il s'est opposé. M. Tsadok a déjà déclaré qu'il n'é-

tait pas candidat à la présidence du conseil. Seul reste en lice M. Almogui, dont les chances s'améliorent constamment tant parmi les milieux travaillistes qu'au sein de l'opinion publique.

Ces choix indiquent bien que la direction travailliste exclut a priori toutes les personnalités qui ont dirigé le pays pendant la guerre d'octobre.

On s'accorde pour estimer que si M. Almogui est chargé de former le gouvernement, il choisira de constituer un cabinet d'union nationale avec la participation de la droite. Les travaillistes pourraient ne pas y faire objection et des élections générales, en octobre, leur donneraient le temps de "préparer" un leader pouvant recueillir les suffrages de l'opinion.

Sur le plan militaire, l'artillerie syrienne a repris hier matin le pilonnage des crêtes du Mont-Hermon et, selon la radio de Tel Aviv: "Les forces israéliennes ont riposté, mais l'aviation n'est pas intervenue". Les combats ont cessé à 19 heures locales.

On indique d'autre part que les Israéliens, qui ont anéanti dimanche une compagnie syrienne qui avait tenté de s'emparer du sommet de la montagne, ont renforcé leurs positions. Les correspondants militaires écrivent que l'intervention de l'aviation avait pour objectif principal d'éliminer toute possibilité pour les Syriens de tracer une route vers le sommet, qui leur aurait permis d'y installer de l'armement lourd et des blindés. C'est pourquoi l'équipement mécanique amené à pied d'œuvre par les Syriens a été une des cibles principales des avions israéliens.

La possession du Mont-Hermon, qui culmine à 2.814 mètres, a un double objectif militaire et politique: sa position stratégique est évidente; située exactement à la frontière libano-syrienne, il domine la Haute-Galilée, la région de Damas et le sud du Liban. Les eaux du mont Hermon alimentent la Haute-Galilée et le lac de Tiberiade. Les forces qui occupent ce poste d'observation idéal peuvent se considérer à l'abri de toute surprise militaire. Quant à son importance politique, alors que des pourparlers en vue d'un désengagement se déroulent à

Washington entre Syriens et Israéliens, chaque camp veut obtenir un succès militaire même localisé pour être en position de force au moment de la négociation. C'est la raison pour laquelle les combats sont très violents et que pour la première fois depuis le cessez-le-feu du 24 octobre 1973, les avions israéliens sont entrés en action. Les Syriens ont, pour leur part, utilisé les fusées soviétiques SAM qui avaient, au cours de la dernière guerre, occasionné de lourdes pertes à l'armée de l'air israélienne.

Pendant ce temps, les deux super vedettes Rechef et Kechet sont arrivées à Elilath, modifiant sensiblement l'équilibre stratégique dans la région. A l'exception des escadrons américaine et soviétique dans le Golfe, il n'existe pas d'unité dans la région ayant leur puissance de feu ou leur maniabilité. Cette situation va se prolonger jusqu'à la réouverture du canal de Suez.

Les détails du périple parcouru par ces super vedettes sont loin d'être connus avec exactitude. Ainsi, ces unités, parties de Haïfa, ont franchi le détroit de Gibraltar et fait le tour de l'Afrique, soit 23.000 km, sans jamais que leur présence soit signalée. Elles ne pouvaient se ravitailler à aucun port africain et c'est ce qui donne à penser que des pétroliers les attendaient en des rendez-vous précis en haute mer. Ce voyage, dont la logistique a nécessité un extraordinaire travail d'organisation, a duré 23 jours.

On ne dissimule pas en Israël que ces super vedettes avaient été spécialement construites pour opérer dans les conditions prévalant en mer Rouge et assurer la liberté de navigation israélienne dans cette mer. Ces unités se sont révélées d'une terrible efficacité pendant la guerre d'octobre, notamment contre la marine syrienne.

Par ailleurs, le général Mordekhai (Motta) Gur, commandant du front nord, vient d'être nommé chef d'état-major des Forces armées israéliennes. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les parachutistes et connu la célébrité en Israël en s'emparant de la vieille ville de Jérusalem pendant la guerre des Six Jours à la tête d'une brigade de parachutistes.

Né en 1930 à Jérusalem, il a rejoint très jeune la Haganah, armée clandestine de la communauté juive de Palestine.

Attaché militaire aux Etats-Unis et au Canada en 1972 et 1973, il a joué un rôle important dans la mise au point du pont aérien américain pendant la guerre d'octobre. En décembre 1973, le général Gur devient délégué d'Israël aux négociations de Genève avant de reprendre un mois plus tard le commandement du front-nord. Sa présence à l'étranger en octobre dernier lui permet d'être à l'écart des "erreurs et négligences" des premiers jours de la guerre, qui font l'objet de

l'enquête de la commission Agranath.

Quant au général Raphaël Eytan il a été nommé commandant en chef des forces israéliennes dans la région-nord (Syrie et Liban).

Agé de 45 ans, le général Eytan, familièrement appelé "Raffoul", est un ancien chef des parachutistes et jouit d'une réputation légendaire. Engagé à l'âge de 17 ans, Raphaël Eytan, qui est "sabrah" (né en Israël), devait être nommé deux ans plus tard officier. Cœur de cicatrices, ses faits d'arme comprennent son parachutage à la tête de ses hommes sur les cols

de Mitla en 1956, la conquête de Gaza et l'arrivée à Kantara en juin 1967 précédant le reste de l'armée.

Enfin, le général Herzl Shafir a été nommé chef du service des opérations de l'armée israélienne, devenant ainsi la deuxième personnalité du haut commandement des forces armées d'Israël.

Le général Shafir, qui est l'un des meilleurs spécialistes israéliens des blindés, remplace le général Otschak Hoffi, qui quitte le service actif.

Le général Shafir, âgé de 45 ans, a fait partie de Palmach, l'unité d'élite de la Haganah.

Mgr Pinto enlevé à Lisbonne?

ROME (d'après l'AFP et Reuter) — Mgr Manuel Vieira Pinto, évêque de Nampula, au Mozambique, a tenté de se rendre à Rome mais a été enlevé par la police politique portugaise à l'escalier de Lisbonne.

C'est ainsi que l'on interprète à la curie générale des religieux comboniens le fait que le prélat ne soit pas arrivé hier soir à l'aéroport de Rome, comme il l'avait annoncé la veille au téléphone du Mozambique d'où il a été expulsé. Il serait actuellement détenu à Cartoxo, à une centaine de kilomètres de la capitale portugaise, croit-on savoir dans les mêmes milieux.

De son côté, Mgr Giuseppe Maria Sensi, nonce apostolique à Lisbonne, doit être reçu incessamment par le ministre des Affaires étrangères, M. Rui Patricio. Interrogé à ce sujet, un porte-parole de l'ambassade du Portugal près le Saint-Siège a déclaré hier que les activités de Mgr Vieira Pinto et des onze missionnaires expulsés du Mozambique avaient suscité de vives protestations non seulement des Européens mais des Portugais

africains. "Au lieu de prêcher l'Evangile, ils incitaient à la révolte", a-t-il ajouté. C'est pour être agréable au Saint-Siège, précise-t-on de source officielle portugaise, que le gouvernement de Lisbonne avait déjà remis l'ordre d'expulsion prévu pour le 20 mars dernier.

A la curie générale des comboniens, on signale que Mgr Vieira Pinto se trouvait en résidence forcée à Namascia, au sud du Mozambique. L'expulsion des onze missionnaires aurait été décidée par les autorités locales du Mozambique au lendemain du départ du nonce, Mgr Sensi, de Lourenço-Marques, pour l'Angola et le Portugal.

Interrogé à ce propos, le professeur Federico Alessandrini, porte-parole du Vatican, a déclaré: "le nonce apostolique a tout fait pour empêcher un départ particulièrement douloureux, d'autant plus douloureux qu'il entrave l'apostolat missionnaire dans un pays qui en aurait tant besoin. Les contacts diplomatiques du Saint-Siège se poursuivent sans trêve".

Si l'an dernier, vous avez dû payer pour faire garder vos enfants pendant vos heures de travail, vous pouvez déduire un pourcentage des frais encourus.

Depuis l'année dernière, une nouvelle déduction est entrée en vigueur: les frais de garde d'enfants. Et parce que ces frais se calculent de façon claire et nette, la plupart des gens les ont déduits sans problème.

Par contre, cette déduction est relativement nouvelle. Nous voulons être sûrs d'en faire bénéficier chaque personne qui peut s'en prévaloir. C'est pourquoi nous vous faisons part, une fois de plus, de toutes les conditions relatives à cette déduction.

Si vous voulez réclamer cette année, une déduction pour frais de garde d'enfants, mettez de côté cette annonce. Vous pourrez vous en servir lorsque vous remplirez votre déclaration. Passons maintenant à vos questions...

Pouvez-vous m'expliquer de quelle façon une mère qui travaille peut profiter de cette déduction?

Certainement. Pour avoir droit à la déduction relative aux frais de garde d'enfants, une mère doit avoir payé quelque un, pour garder ses enfants, pour lui permettre de travailler. Naturellement, le travail que la mère fait doit lui apporter un revenu.

Et de quelle façon un père qui travaille peut-il en profiter?

Si un père est célibataire, veuf, divorcé, ou séparé par un accord écrit, il peut déduire les frais de garde d'enfants. Mais il doit avoir payé quelque un pour la garde de ses enfants, afin de pouvoir travailler.

Qu'est-ce qui arrive lorsque la mère est malade ou en institution et que le père doit payer pour la garde des enfants?

Le père peut réclamer si la mère est infirme et incapable d'assumer la garde de ses enfants, si elle a été retenue au lit, à l'hôpital, en chaise roulante ou dans un hôpital psychiatrique pour 2 semaines ou plus. Il peut réclamer également si la mère a passé 2 semaines ou plus en prison, ou si elle est infirme et incapable d'assumer la garde de ses enfants pour une période prolongée.

Si le père et la mère travaillent, peuvent-ils tous deux réclamer?

Non. Si les deux parents travaillent, seule la mère peut déduire un pourcentage des frais encourus.

Est-ce que le montant d'argent que l'épouse peut réclamer a un rapport quelconque avec le revenu de son mari?

Absolument pas. L'épouse réclame cette dépense en fonction de son propre revenu et seul ce dernier compte.

Bon... je suis éligible. Qu'est-ce que je fais maintenant?

Ouvrez votre guide à l'article 30. Il est intitulé "frais de garde d'enfants". Une fois que vous l'avez lu (vous verrez qu'il est facile à comprendre et très court), suivez les indications et trouvez l'Annexe 5. (C'est une des annexes jointes à votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Très bien... très bien... j'ai trouvé l'Annexe 5. Qu'est-ce que je fais maintenant?

Rien de plus facile. Remplissez l'Annexe 5 section par section comme on vous l'indique. Précisez d'abord votre statut de parent.

C'est fait... La deuxième section se lit comme suit: "Enfants visés par la demande de déduction".

Tout ce que vous avez à faire ici, c'est de donner les renseignements demandés au sujet de vos enfants. Assurez-vous de remplir cette section au complet. Ce sont des informations importantes et sans elles, vos "frais de garde d'enfants" ne pourront être acheminés normalement et votre déclaration subira un délai.



N'oubliez pas non plus que les enfants de plus de 14 ans ne sont pas admissibles à moins qu'ils ne soient atteints d'une déficience physique ou mentale.

Parfait. Passons maintenant à la section: "Sommes versées pour la garde des enfants inscrits".

Dans cette section, vous devez préciser qui a reçu l'argent que vous avez payé pour la garde de vos enfants. Comme vous pouvez le voir, vous devez fournir 4 renseignements sur la ou les personnes que vous avez employées:

- Nom
- adresse
- le numéro d'assurance sociale de la personne et enfin
- le montant total d'argent que vous lui avez payé pour la garde de ou des enfants.

Jusqu'ici ça va. Maintenant, comment dois-je calculer le montant que je peux réclamer?

C'est exactement ce dont parle la prochaine section: "La limite des montants dont la déduction peut être demandée".

Remplissez premièrement A. Faites exactement ce qui y est indiqué. Souvenez-vous cependant que la pension alimentaire et autres sommes que paie votre mari pour l'enfant ne constituent pas des revenus gagnés et que, de ce fait, ils ne peuvent être inclus. Assurez-vous que le chiffre que vous inscrivez équivaut au 2/3 du revenu gagné et non pas au revenu total.

Passons maintenant à B. Multipliez le nombre des enfants pour lesquels vous réclamez des frais de garde par \$500, jusqu'à un maximum de \$2.000. Si votre mari réclame aussi, pour une période de temps où vous étiez incapable de vous occuper de vos enfants, soustrayez sa réclamation de votre total, comme indiqué.

Ne remplissez C que si vous êtes un père qui réclame des frais de garde d'enfants. Suivez ce qui est indiqué. Toutefois, un père séparé doit avoir un accord écrit de séparation. Il est alors admis à déduire les frais de garde d'enfants à compter de la date de signature de l'accord. Notez aussi que le montant maximum qui peut être réclaté est de \$15 par semaine, par enfant, jusqu'à un maximum de \$60 par semaine.

Bon. Où puis-je trouver la réponse?

Regardez à TOTAL, sous la section "Sommes versées pour la garde des enfants inscrits". Comparez alors ce total avec les totaux de la section "limite des montants dont la déduction peut être demandée", totaux que vous venez de calculer. Le moins élevé de ces montants est celui qui vous est possible de réclamer. Inscrivez ce montant au bas de la page dans la boîte désignée sous le nom de "Montant déductible".

Autre chose?

Oui. Revenez à la page 2 de votre déclaration, à la section intitulée "Déductions du revenu total", et inscrivez le montant de votre déduction admissible sur la ligne 32. "Frais de garde d'enfants".

Qu'est-ce que je fais avec l'Annexe?

Attachez-la à votre déclaration.

Et les reçus?

Il n'est pas nécessaire d'inclure vos reçus avec votre déclaration. Vous devez cependant les conserver au cas où on vous les demanderait. Soyez donc certain de les avoir et de les conserver.

C'est tout? C'est tout.

Comptez sur nous pour vous aider.

Revenu Canada Impôt Revenu Canada Taxation

Robert Stanbury, ministre Robert Stanbury, Minister

Sélassié désigne son petit-fils pour lui succéder... le jour venu

ADDIS ABEBA (par l'AFP) — L'empereur Haïlé Sélassié, doyen des chefs d'Etats puisqu'il a eu pouvoir depuis 57 ans, a choisi pour lui succéder lorsque le jour viendra un jeune homme de 22 ans, le prince Zera Yacob, son petit-fils.

Le prince Zera Yacob sera d'abord héritier du trône éthiopien à titre intérimaire, à la place de son père, le prince Asfa Wossen, cloué sur un lit d'hôpital à Genève, depuis 1973. Asfa Wossen, dernier fils vivant d'Haïlé Sélassié, est atteint d'une paralysie partielle dont l'aggravation, signalée depuis quelques temps, pourrait être à l'origine de la décision de l'empereur. Le nouveau prince héritier intérimaire suit actuellement des cours de sciences politiques au collège Exeter d'Oxford, après avoir fait des études à l'université McGill de Montréal.

L'Ethiopie, qui traverse actuellement l'une des crises les plus sérieuses de son histoire, attendait depuis des mois une décision de ce côté, qui écarte pour le moment toute possibilité de "guerre de succession". Les prétendants étaient en effet nombreux, et on estimait que des "conflits terribles" pouvaient éclater si l'empereur ne désignait pas nettement son héritier.

Le geste d'Haïlé Sélassié a par ailleurs fait naître les rumeurs sur son état de santé. Depuis le début de la crise qui, en février dernier, a fait chanceler le trône, l'empereur, qui aura 82 ans en juillet prochain, est apparu à plusieurs reprises physiquement épuisé. Sa voix, notamment, s'est affaiblie et est parfois inaudible.

L'empereur a dû lutter contre des pressions innombrables, cédant à plusieurs reprises devant ceux qui contestent son pouvoir absolu. Les pouvoirs immenses dont dispose l'empereur, roi des rois, lion conquérant de la tribu de Juda, élu de Dieu et 22ème souverain de la dynastie salomonienne, dépendent désormais "de la volonté du peuple", selon les termes énoncés par le monarque le 11 mars.

La semaine dernière, le gouvernement de M. Endalkatchew Makonnen a publié une déclaration de politique générale dans laquelle le nom de l'empereur ne figure même pas. La révision constitutionnelle proposée par ce gouvernement envisage de rendre le premier ministre responsable devant le parlement au lieu de l'empereur.

En outre, le premier ministre Makonnen, a lancé hier soir un appel solennel à la police et à l'armée, en leur demandant de maintenir l'ordre dans le pays. "Le pays se trouve actuellement dans une situation très dangereuse et l'empire est menacé de désintégration", a notamment déclaré le premier ministre.

ASSOCIÉE
DES APPELS
UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

ASSURANCE
MOTO
L.M. DESILETS inc.
467-9311 • 861-5395
Québec: 872-7186
C.P. 266, Station Dolorimier, Mtl

NETTOYEUR
P.M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

La Lorraine
Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD TRADITIONS ET QUALITE
WINE CELLAR CAVES VINS PASSEPORT GASTRONOMIQUE
1175 MACKAY

DINER SPÉCIAL DE HOMARD

(Tous les mercredis soirs)
\$9.95 plus taxe et service
Menus à prix fixe
Menus à la carte
Réceptions
Salons particuliers
Danse vendredi et samedi

DÉJEUNER D'AFFAIRES

(Potage, dessert et café compris)
Salade de Saumon \$2.25
Filet de Sole Mornay \$2.50
Pétoncles à la Créole \$2.75
Omble de l'Arctique Meunière \$3.00
Queues de Homard grillées \$3.75

(ce menu change tous les jours)

RÉSERVATIONS: 866-9741

OPÉRATION DÉPANNAGE

GUIDE
DE L'IMPÔT

Votre guide est votre meilleur
source de renseignements. Lisez-le
soigneusement. Faites-le connaître. Vous
devrez y trouver tous les renseignements
et toutes les explications qu'il
vous faut.

ANNONCES
DANS LES
JOURNAUX

Lisez nos annonces dans ce journal
"Le Devoir". La mi-avril, nous essaierons
de vous donner le plus possible de
renseignements supplémentaires sur
des sujets qui pourraient vous causer
des problèmes. Si vous voyez quelque
chose qui vous concerne, découpez
l'annonce et conservez-la jusqu'à
moment où vous remplirez votre
déclaration d'impôt fédéral.

PASSEZ
NOUS
VOIR

Vous trouverez ci-dessous le numéro
de téléphone de votre bureau de
district pour l'impôt fédéral. Si vous
ne demeurez pas dans la région du
bureau, demandez à la téléphoniste
de composer pour vous le numéro
Zénith 0-4000. Et n'oubliez pas que
les appels sont gratuits, et que ce
service est là pour vous. Et les lundis
et mardis, notre service téléphonique
est à votre disposition jusqu'à
18 heures.

ECRIVEZ
AU BUREAU
DE DISTRICT
LE PLUS
PRÈS

Certains préfèrent venir nous voir.
Nous ne demandons pas mieux. Si
vous avez des problèmes d'impôt
fédéral, vous n'avez qu'à passer pour
obtenir des conseils gratuits. Vous
trouverez ci-dessous l'adresse de
votre bureau de district.

ECRIVEZ AU BUREAU DE DISTRICT LE PLUS
PRÈS. Exposez votre problème le plus
clairement possible, en donnant tous
les renseignements nécessaires (et
votre adresse, s'il vous plaît!) On
répondra à votre lettre le plus vite et
le plus simplement possible.

165 sud, rue Dorchester, Québec 2 (Québec) — 694-3180
50, rue Couture, C.P. 1300, Sherbrooke (Québec) — 565-4890

Edifice du Revenu national, 305 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 (Québec) — 283-5300
11 est, rue McQuig, Rouyn (Québec) J9X 3B5 — 764-5171

La santé coûte-t-elle trop cher?

3

Vienne la santé communautaire

Le Québec est doté de 1.200 établissements hospitaliers de toutes dimensions, et d'une impressionnante équipe de 12.000 professionnels pour dispenser les soins et assurer un certain nombre de services sociaux dans l'ensemble du territoire.

La première étape d'un vaste et coûteux programme est réalisée, s'inspirant tantôt des recommandations du comité d'étude sur l'assistance publique, institué dès 1961, tantôt des recommandations d'enquête sur la santé et le bien-être social, instituée en 1966.

Cette dernière, la commission Castonguay-Neveu, s'était vu confier l'examen d'une politique d'ensemble, dans deux champs d'action considérés jusqu'alors comme à peu près distincts: la santé et le bien-être social, chacun regroupant la multitude anarchique des programmes que le Québec et le Canada avaient accumulés depuis les années trente.

Sa première recommandation fut, bien sûr, l'institution du régime d'assurance-santé. Jusqu'à ce jour, l'État avait été surtout considéré comme un pourvoyeur de fonds publics pour les institutions hospitalières privées, et leur personnel médical ou autre, hormis un certain nombre d'établissements publics, régis par le ministère lui-même, comme les sanatoriums pour tuberculeux.

L'institution de l'assurance-santé lui a imposé une fonction élargie: le ministère des Affaires sociales est devenu un pourvoyeur de services.

Déjà propriétaire des établissements hospitaliers, il en assurait l'entretien; maintenant, il doit en construire de nouveaux et rémunérer leur personnel; il doit les équiper à ses propres frais, prendre aussi la relève d'une foule d'organismes privés voués à l'aide charitable et, sans réduire le personnel de la médecine au rang d'employé salarié, négocier avec lui ses honoraires suivant un tarif agréé, et les lui verser directement, ou par le truchement de l'établissement où il exerce sa pratique, s'il n'était pas en cabinets privés. Quant à ceux-ci, ils ont continué de se multiplier à cause d'une demande accrue suscitée par l'accessibilité gratuite aux soins. Et, pour plus d'efficacité, pour réduire les coûts d'exploitation aussi, de nombreux spécialistes se sont groupés sous un seul toit, partageant le même équipement, parfois le même personnel de soutien.

À l'extrémité de la chaîne, se trouve le patient, simple contribuable s'il est bien portant, consommateur de soins si sa condition l'exige, et sans rien à déboursier pour ceux-ci, hormis bien sûr les médicaments s'il est indigent ou vieillard, et ses impôts, naturellement.

Le patient est ainsi devenu l'orphelin adoptif d'une curieuse parenté faite de technocrates et de praticiens qui ne prenaient en charge.

Mais la nouvelle loi sur les services de santé et des services sociaux, adoptée en décembre 1971, va tenter de corriger cette situation, en modifiant considérablement les rapports, jusque là à peu près inexistant, entre le ministère lui-même et le citoyen, tant en sa qualité de contribuable qu'en sa qualité de consommateur de soins.

Parce que l'État a toujours reconnu que l'exercice de la médecine échappait à sa compétence, il avait en effet limité son rôle à celui d'une intendance, une responsabilité de soutien, en somme, en assurant au praticien les conditions les plus propices à l'accomplissement de l'acte médical. Mais ce faisant, il avait négligé d'assumer une responsabilité évidente: la santé des citoyens en tant que collectivité.

Le bill 65 comporte donc une multitude d'objectifs. Précisons d'abord qu'il ne modifie en rien le statut formel du médecin, (encore qu'il pourrait l'influencer à la longue), ni les rapports entre celui-ci et le patient, chacun conservant la liberté, bien illusoire il est vrai, de choisir qui il veut traiter, ou par qui il veut l'être. Illusoire,

parce que dans un marché où l'offre des services ne suffit pas à la demande des soins, la liberté des uns et des autres est bien limitée.

La nouvelle loi vise d'abord à rationaliser toutes les ressources mises à la disposition du médecin et du patient, puisqu'il est acquis aujourd'hui, au Québec comme ailleurs, que les gouvernements ne peuvent plus continuer de dépenser comme ils l'ont fait dans le passé. Lorsque le prix du pied carré pour la construction d'un hôpital atteint \$90, il est grand temps de s'assurer que l'espace est bien utilisé. Déjà, depuis 1970, le ministère a réduit de 15% à 7% le taux d'augmentation de ses dépenses budgétaires.

Ainsi, au lieu de construire un nouvel hôpital, ou doter chacun d'un équipement et d'un personnel

par
Jean-V. Dufresne

hautement spécialisés et très coûteux, quand ils ne sont pas largement sous-utilisés, comme à Sherbrooke où l'on compte trois gros hôpitaux et un centre hospitalier universitaire (qui se cherche des patients), pourquoi pas désormais mettre certaines ressources en commun, pour tirer meilleur parti des investissements et des effectifs, lorsqu'on sait qu'un effort financier additionnel n'aura à peu près aucune incidence sur l'amélioration de la santé.

Cela est si vrai qu'on a constaté, en obstétrique, que le taux de morbidité accuse une régression notable dans les établissements où l'on compte au moins 1.500 accouchements par année. En deca de ce rythme, le taux de morbidité s'accroît anormalement.

D'autre part, pour assurer un rapport plus étroit entre le malade à guérir, et la cause de la maladie, le bill 65 ne veut plus perpétuer l'existence de deux services distincts, l'un pour la prévention, assurée surtout par les unités sanitaires du gouvernement, l'autre pour la guérison, assurée surtout par les établissements hospitaliers.

Car tandis que la médecine curative s'est développée sous l'impulsion de l'assurance-maladie, la médecine préventive est sérieusement négligée au Québec et, manifestement, cela finit par compromettre la qualité de la médecine curative elle-même, celle des soins hospitaliers, et affaiblit les standards professionnels.

Le médecin est maintenant obligé d'exercer dans des conditions de plus en plus difficiles: malgré tout l'équipement que le ministère met à sa disposition, comme dispensateur de services, le praticien ne peut plus suffire à la demande. Veut-il s'intéresser au malade tout autant qu'à la maladie, le milieu hospitalier le lui interdit systématiquement. Souvent, il n'a qu'un recours: prescrire des médicaments, dont il ignore parfois la composition, se fiant aux prétentions des compagnies pharmaceutiques, et devinant bien que si cela peut guérir la maladie, cela ne guérira pas le malade.

Dans les grands hôpitaux, cette situation se traduit par une détérioration dangereuse du climat: le médecin se rend compte qu'il accomplit des tâches qu'une garde-malade compétente accomplirait elle-même, tandis qu'on exige de cette dernière qu'elle assume des tâches serviles où elle ne peut mettre à profit ni sa formation ni son expérience. Parce qu'il faut rogner dans les budgets, la compétence de celles-ci n'est souvent plus un critère d'emploi, mais un critère de refus d'employer: le gouvernement paie des cours de perfectionnement en pure perte.

Chez le patient, cela engendre le mépris et l'impuissance, non seulement vis-à-vis du médecin ou de l'hôpital, mais vis-à-vis de la santé elle-même.

Mais rationaliser les services existants ne suffirait pas.

On peut bien décourager l'abus de certains traitements en réduisant les honoraires attachés à certains actes médicaux, comme l'ablation des amygdales, dont le taux, idéalement fixé à 3% de la population, atteint dans certaines régions un absurde 40%, à telle enseigne qu'on parvient à réaliser une probabilité statistique pourtant infime: malgré un taux de mortalité de 1 sur 10.000, trois ou quatre enfants en meurent chaque année, et les honoraires pour cette intervention dépassent les dix millions.

De la même façon, on peut abaisser le nombre des circoncisions, car c'est connu que les fils de médecins n'y passent à peu près jamais, et que cette intervention n'était que peu pratiquée avant que les compagnies d'assurances ne décident de la rembourser, bien avant l'établissement de l'assurance-santé. On en abuse aujourd'hui pour des raisons qui ne tiennent ni du rituel ni de l'hygiène, ou rarement, mais de la castonguette.

On peut aussi abaisser le nombre des ablations de la vésicule biliaire, cinq fois plus nombreuses au Canada qu'au Royaume-Uni. Conséquence curieuse, d'ailleurs: on meurt plus souvent au Canada qu'au Royaume-Uni des pathologies qui réclament cette intervention.

Où encore on peut rappeler les radiologistes à plus de modération et de prudence dans l'utilisation des rayons-x. Pour "jouer safe", on vous bombarde sous toutes les coutures, et il arrive qu'on ne peut plus traiter des patients atteints du cancer, parce qu'ils ont été trop exposés. L'emploi des rayons-x est si élevé que le président de l'association lui-même s'en plaint publiquement.

En général, le médecin touche 75% de ses revenus en consultation. Et au chapitre des consultations, les désordres gynécologiques et les névroses figurent aux deux premiers rangs. Cependant, les maladies coronariennes, première cause de décès après l'âge de 40 ans, figurent au 8e rang des consultations.

On peut aligner ainsi une longue liste d'anomalies, d'abus, de négligences. Les médecins, eux aussi, pourraient dresser un constat aussi déprimant dont le patient ne sortirait pas avec les honneurs.

La gynécologie? Comment convaincre une femme enceinte de s'occuper de sa santé lorsqu'elle vous avoue tout candide qu'elle a "fait du skidoo" à huit mois de grossesse. Ou de la moto à 100 à l'heure sur l'autoroute vingt?

"On est ce qu'on mange", lance un autre, dentiste, que la gratuité des soins dentaires aux enfants fait sourire.

Et le sucre, quand donc les gens du ministère de l'Éducation vont-ils bannir les maudites "machines à Coke" des écoles?

Et cet autre encore, député du comté de Vanier à l'Assemblée nationale, le docteur Fernand Dufour, vingt ans de pratique chez les défavorisés — "Je les connais, les pauvres, je me suis construit une maison parmi eux" — qui ne s'explique pas pourquoi, par exemple, le programme de gratuité des soins dentaires s'applique à tous les enfants depuis zéro jusqu'à huit ans.

"Quand on sait que les premières dents, elles tombent toutes seules, vers l'âge de six ans. Tiens, on peut les enlever avec nos doigts!"

Se pouvait-il qu'un médecin, fort d'une aussi longue expérience, membre d'un caucus libéral qui compte quelques excellents dentistes, par ailleurs, ignorait que la première dentition détermine tout le développement osseux du faciès, et celui des maxillaires, et de la deuxième dentition, qui ne sera jamais que ce que furent les dents de lait?

Décidément, le temps de la santé communautaire est venu. Dans le bill 65, il est contenu dans un tout petit sigle de quatre lettres: CLSC, centres locaux de services communautaires.

Un million de Français vivent hors de la France

PARIS (PC) — Les Français ne sont plus, depuis le début du siècle, un peuple d'émigrants.

Toutefois, le nombre d'entre eux vivant à l'étranger est en constante progression. A la fin de 1973, selon des statistiques que vient de publier leur gouvernement, ils étaient un peu plus d'un million à vivre hors de France, soit près d'une trentaine de milliers de plus qu'en 1972.

Cette augmentation illustre bien la mobilité croissante de ce peuple, notamment si l'on songe que des dizaines de milliers de Français travaillent dans les anciennes colonies d'Afrique du Nord et d'Afrique noire rentrent au pays depuis le début des années 60, en rai-

son des politiques nationales qu'appliquent certains de ces jeunes États. Ces politiques ne favorisent généralement ni la venue de nouveaux Français ni la prolongation du séjour de ceux qui y sont.

La guerre d'Algérie et l'indépendance de ce pays a refoulé des dizaines de milliers de Français dans leur pays comme d'ailleurs la politique d'arabisation qui est appliquée, depuis quelques années, au Maroc et en Tunisie. Même au Sénégal, où le président Léopold Sédar Senghor est un ami sûr de la France, la politique de sénégalisation, qui vise à limiter considérablement le nombre des étrangers dans plusieurs secteurs de la vie économique, incite

plusieurs Français à plier bagage.

En 1973, le nombre des Français vivant dans ces anciennes colonies africaines atteignait 349.000, soit 5.000 de moins que l'année précédente.

Cette diminution se poursuivra au cours des prochaines années, estime-t-on, puisque le nombre des coopérants français, notamment les enseignants, sera graduellement moindre dans les pays du Maghreb en raison de la politique d'arabisation qui y est appliquée dans l'enseignement. Il y a aussi certaines nationalisations qui frappent les secteurs agricole et industriel et qui ne sont pas pour retenir les Français.



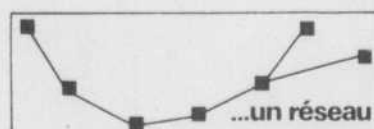
L'Université du Québec à Montréal... participation active à la vie métropolitaine

L'Université du Québec à Montréal, c'est d'abord un environnement que ses 13.000 étudiants à temps plein ou à temps partiel, peuvent apprécier. C'est aussi bien sûr, un cadre pédagogique qui suscite chez-eux une multitude d'activités de synthèse et de participation à la vie métropolitaine. A cet égard, l'Université du Québec à Montréal constitue une présence active au cœur même du Grand Montréal. Par exemple, des ressources de l'UQAM et du milieu participent actuellement à l'implantation d'un Centre local de soins communautaires (CLSC) au centre-ville. Des groupes apportent leur concours aux coopératives populaires. D'autres collaborent à la cause de l'enfance inadaptée. D'autres encore y font des recherches pédagogiques. Les manifestations culturelles et artistiques inscrites aux programmes ou en découlant, sont

variées, souvent originales: collections et exposition d'art, festivals de cinéma, théâtre amateur, colloques, conférences publiques et publications. Des travaux de recherche en écologie, biochimie, météorologie, géographie physique et en économie effectués sur le terrain, contribuent aussi largement à la mise en valeur des ressources de la métropole.

L'Université du Québec à Montréal, à Trois-Rivières, à Chicoutimi, à Rimouski, l'Institut national de la recherche scientifique, l'École nationale d'administration publique et la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois avec ses centres de Hull et Rouyn, voilà le réseau qui fait de l'Université du Québec un instrument collectif de développement et d'innovation pour tous les Québécois.

Université du Québec



Lucien Lamoureux: un président 'de carrière'

OTTAWA (PC) — M. Lucien Lamoureux est probablement le seul membre du Parlement fédéral qui ne se considère pas un politicien. Après huit années au poste de président de la Chambre des communes, il se décrit lui-même comme un "président de carrière mais non un politicien de carrière". Et lundi, cette carrière

devenait la plus longue connue par un président des Communes dans l'histoire canadienne.

M. Lamoureux a présidé les débats des Communes durant exactement 3.010 jours, soit depuis le 18 janvier 1966. Il se trouve ainsi à dépasser d'un jour le record détenu par M. Rodolphe Lemieux, qui avait

été 3.009 jours au même poste, de 1922 à 1930.

La fonction de président des Communes, selon M. Lamoureux, est une tâche très accaparante, comme toute autre tâche, mais il s'estime particulièrement doué, en matière de tempérance, pour un travail de cette nature non-partisane.

Au cours d'une entrevue, M. Lamoureux a révélé en fin de semaine qu'il n'aime pas les polémiques politiques. A son avis, elles ne concourent pas au bien-être de la population.

De fait, la carrière parlementaire de douze ans qu'a connue M. Lamoureux a été presque tout à fait libre de toutes les luttes partisans que la plupart

des députés acceptent comme un fait accompli.

Il n'a assisté qu'à deux caucus du Parti libéral après sa première élection, en 1962, avant de se retirer du caucus pour devenir président adjoint de la Chambre, en mai de la même année. Il siège maintenant comme député indépendant du comté Stormont-Dundas, en Ontario.

Air France vous offre le seul vol de jour pour Paris en Boeing 747. Ainsi, en plus de profiter de l'excellence traditionnelle de notre service et de la qualité remarquable de notre cuisine, vous gagnez une nuit. A l'arrivée, comme c'est déjà le soir, vous vous habitez plus vite au décalage horaire et vous vous retrouvez frais et dispos le lendemain matin. Cette initiative d'Air France est dans la ligne de conduite que nous nous sommes toujours fixée dans le but de donner le maximum de satisfaction et le meilleur des services à notre clientèle. Mais surtout, rappelez-vous: quel que soit l'endroit où vous voulez aller, nous, d'Air France, ON A VOTRE VOYAGE. Départs de Montréal à 8 h 10, arrivée à Paris à 19 h 45 le même jour. Quatre fois par semaine: vendredi, samedi, dimanche et lundi.



en bref

Subvention à l'éducation sur l'environnement

Le Centre de l'éducation sur l'environnement recevra le prix de conservation "White Owl". Cette subvention doit permettre au centre de poursuivre jusqu'à la fin de la présente année académique la campagne entreprise dans les écoles du pays. Ces séances d'information dans les écoles visent à éveiller l'enfant à la protection de l'environnement.

Nouveau sous-ministre à l'Immigration

M. René Didier est devenu sous-ministre de l'Immigration. En annonçant cette nomination, le ministre, Me Jean Bienvenue, a rappelé les services rendus à la cause de l'immigration par M. Didier ces quatre dernières années. Il était à ce jour sous-ministre adjoint après avoir occupé les fonctions de directeur-général à l'adaptation. M. Didier détient un doctorat en sciences économiques de l'Université de Paris. Il fut consultant pour les commissions d'enquête Gendron et Castonguay-Nepveu.

Les pneus à crampons

En raison du mauvais temps qui persiste, le ministère des Transports a décidé de prolonger la période d'utilisation des pneus à crampons jusqu'au 1er mai. Normalement, leur utilisation est interdite au Québec du 15 avril au 15 octobre, pour les véhicules de 5,000 livres et moins, alors que pour les autres c'est l'interdiction complète.

COFI: solution prochaine

Si l'on en croit le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, la solution de la grève des COFI est "à portée de la main", mais lui-même ne peut intervenir. Devant la Commission parlementaire de l'Immigration chargée d'étudier les crédits de son ministère, M. Bienvenue a qualité de regrettable ce conflit qui traîne en longueur. "La situation est d'autant plus absurde qu'il existe dans le secteur privé des conditions de travail qui semblent donner satisfaction à tout le monde". On sait que les enseignants de COFI sont en grève pour revendiquer des conditions de travail égales à celles des enseignants réguliers de la CECM. Après avoir tenté de trouver un terrain d'entente avec les enseignants grévistes, la CECM s'est récemment retirée du dossier qu'elle croit de juridiction provinciale.

Me Jacques Lessard est nommé juge

Me Jacques Lessard a été nommé juge de la Cour des sessions de la paix pour le district judiciaire de Montréal. Le nouveau juge, qui est âgé de 53 ans, a fait ses études à l'Université de Montréal et a été procureur des cours municipales de Verdun et de Saint-Hubert et conseiller de la ville de Verdun de 1960 à 1965.

Président de la fonction publique municipale

Un nouveau président a été nommé à la direction de la fonction publique municipale de Montréal par le comité exécutif. M. André Cournoyer, fonctionnaire municipal depuis 1949, succédera à M. Ovilé L'égaré qui prendra sa retraite à compter du mois de mai.

Congrès de gynécologie et d'obstétrique

Montréal accueillera, fin septembre, le 25ième congrès de la Fédération des sociétés de gynécologie et d'obstétrique de langue française. Ce congrès sera présidé par le Dr Pierre Audet-Lapointe, de l'hôpital Notre-Dame et de la faculté de médecine de l'U de M.

Carrières et Professions

CONTRÔLEUR

Une importante entreprise nationale de fabrication de matériaux de construction, jeune mais en essor rapide, recherche un comptable pour prendre la direction des activités financières d'une nouvelle usine dans la région de Montréal.

Ce poste très intéressant offre d'excellentes possibilités d'avenir. Le candidat choisi relèvera directement du directeur général; ses principales fonctions seront les suivantes:

- gestion complète de la comptabilité, du crédit et de la trésorerie
- préparation à intervalles appropriés d'états financiers complets pour la direction supérieure
- direction du personnel des services de comptabilité
- trésoreries et budgets régionaux
- analyse des prix de revient et études de réduction des coûts.

Les candidats auront de préférence:

- le titre de C.A., de R.I.A. ou de

C.G.A. ou des connaissances et une expérience équivalentes

- au moins trois années d'expérience dans une entreprise industrielle, dont une à un poste de cadre
- une excellente connaissance de l'anglais et du français
- de l'ambition; la faculté de motiver ses collaborateurs.

La rémunération du candidat choisi sera à la mesure de sa compétence et de son expérience; elle sera assortie d'avantages sociaux qui comptent parmi les meilleurs de l'industrie.

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience, et évolution de leur traitement, dont la confidentialité sera respectée, dans une enveloppe portant l'inscription "Dossier no 194", et adressée à

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, montréal H3B 2G4

membre: association canadienne des conseillers en administration

Nous avons une carrière passionnante et rémunératrice à offrir dans la région de Montréal, à un homme équilibré, intelligent et énergique, ayant une éducation parfaite et un bon degré d'instruction, bilingue; il doit pouvoir traiter avec des cadres à tous les niveaux. Doit avoir le sens de l'organisation.

Territoire protégé; excellente rémunération, bénéfices marginaux de premier ordre.

ÉCRIRE CASE 2305, LE DEVOIR



COLLÈGE AHUNTSIC

POSTES À POURVOIR

Pour septembre 1974

4 PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

(3 professeurs masculins, 1 professeur féminin)

Exigences:

- Baccalauréat en Éducation physique.
- Champ de spécialisation: natation - plongée sous-marine - gymnastique sportive.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

**Collège Ahuntsic,
Service du personnel,
9155, St-Hubert,
Montréal, Qué. H2M 1Y88**

CENTRE HOSPITALIER ST-JEAN-DE-DIEU RESPONSABLE DU SERVICE DE PLACEMENT

FONCTION:

Relevant du Directeur du personnel, le candidat (la candidate) choisie sera responsable:

- du recrutement, de la sélection et de la mutation du personnel du centre hospitalier,
- de l'application des mises à la retraite,
- de l'administration de la liste de rappel,
- de l'application du programme de vacances annuelles,
- des relations avec le Service de placement provincial.

QUALIFICATIONS:

Un diplôme au niveau universitaire en relations industrielles ou l'équivalent.

EXPÉRIENCE:

Une expérience pertinente de 3 années en recrutement, sélection et placement du personnel ou l'équivalence.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de présenter leur curriculum vitae complet et détaillé avant le 26 avril 1974, au:

**Directeur du personnel,
Hôpital St-Jean-de-Dieu,
Montréal-Gamelin,
Qué. H1N 1Z0**



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOI PROFESSEURS DEMANDÉS POUR CLASSES D'ACCUEIL ÉTÉ 1974

Remplacer les professeurs réguliers pour l'enseignement du français ou des mathématiques à des jeunes immigrants non francophones qui doivent être dirigés vers les écoles françaises en septembre 1974.

EXIGENCES:

- Brevet d'enseignement
- Certificat L.F.I.
- Expérience de l'enseignement du français à des non francophones
- Être disponible pendant les mois de juillet et août 1974
- Être prêt à suivre un cours de méthodologie appliquée aux classes d'accueil.

TRAITEMENT:

- Conforme à la scolarité et à l'expérience d'après les normes de la convention collective des enseignants.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae, au:

**Service du Personnel
La Commission des Écoles
Catholiques de Montréal
3737, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
H1X 3B3**

Le secrétaire général
Sylvio de Grandmont

HÔPITAL LEBEL Lebel-sur-Quévillon

recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Exigences:

- Diplôme universitaire en administration hospitalière ou l'équivalent.
- Une attention particulière sera accordée au candidat possédant une expérience connexe.

Traitement:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

**M. Jean-Yves Gagné
C.P. 220
Lebel-sur-Quévillon, Qué.
J0Y 1X0**

N.B.: Les candidatures devront être reçues avant le 9 mai à minuit, date de fin du concours. Toute demande sera traitée confidentiellement.

TRADUCTEUR (TRICE)

La Banque de Commerce recherche 2 traducteurs ou traductrices possédant un diplôme universitaire, de préférence en traduction (anglais-français et vice-versa) et ayant au moins 3 années d'expérience dans ce domaine.

- Avantages sociaux intéressants
- Travail à Montréal.

Envoyer curriculum vitae à l'adresse suivante:

**Directeur régional du personnel,
Banque de Commerce Canadienne
Impériale,
1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 3Z4**

CHEF DES SERVICES D'INFORMATION

La Commission de la Capitale nationale recherche un chef ayant de l'expérience et un esprit créateur pour élaborer et mettre en application des programmes d'information nationaux et régionaux. Ses tâches comprennent les relations avec les médias et le public, la mise au point et la rédaction de textes ainsi que la supervision des agents d'information et du personnel de soutien affectés à ces fonctions.

Les candidats doivent être diplômés d'une université avec plusieurs années d'expérience dans le domaine du journalisme et des communications. Ce poste est bilingue. Les candidats unilingues doivent accepter de suivre des cours de langue continues d'une durée pouvant aller jusqu'à douze mois.

Traitement jusqu'à: \$16,778 (en négociation)

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes. Prière de faire parvenir les demandes avant le 26 avril 1974 à Chef de la main-d'œuvre.



**National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau - Ottawa - Canada K1N 8K5**

L'UNION RÉGIONALE DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS est à la recherche d'un CONSEILLER JURIDIQUE

Description:

Sous l'autorité du directeur général et en étroite collaboration avec la haute direction, le titulaire est responsable de travaux de recherche de l'analyse légale des transactions de l'Institution, des ententes contractuelles et de l'interprétation des lois et règlements qui régissent l'organisme; agit comme conseiller juridique auprès de la direction de l'Union régionale et conseille sur demande les dirigeants des Caisses Populaires affiliées sur les aspects juridiques de leurs opérations; conseille la direction ou chapitre des relations du travail et spécialement en ce qui a trait aux conventions collectives de travail; peut aussi agir en tant que secrétaire administratif du Conseil d'administration et du Comité Exécutif et est chargé de l'administration du bureau interne du contentieux.

Qualifications:

Le candidat recherché est âgé d'une trentaine d'années et possède 4 à 5 années d'expérience du Conseil juridique de préférence dans le domaine du droit des affaires et en particulier des transactions commerciales d'une certaine envergure. Sa facilité pour les relations publiques, son dynamisme, sa maturité, son objectivité et son grand esprit d'initiative lui permettront une carrière fructueuse au sein de l'entreprise.

Conditions de travail:

Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience. Avantages sociaux complets.

Lieu de travail: Lévis.

Vous référant au poste décrit, veuillez faire parvenir vos notes biographiques d'ici le 19 avril 1974, au:

**Directeur général,
59, avenue Bégin,
Lévis, G6V 6P6**

VITE...VITE...VOTRE

SUPER LOT
GROS LOT: \$200,000
TIRAGE: 19 AVRIL
QUANTITÉ LIMITEE

aux 4 coins

Un objet extra-terrestre?

Un résident de Jacksonville en Floride a découvert sur sa pelouse une sphère d'acier inoxydable qui intrigue le voisinage autant que les savants américains. M. Antoine Betz a confié l'objet mystérieux à l'examen d'un expert d'une société de recherche scientifique de Baton Rouge en Louisiane. Il aurait découvert que cette boule comportait son champ magnétique et émanait des ondes-radio. La sphère roule d'une manière étrange, changeant brusquement de direction, s'éloignant et revenant vers son point de départ. Pour sa part, la Marine américaine n'y voit rien de mystérieux en expliquant que le seul responsable de ce comportement bizarre est le sol de la vieille maison de la famille Betz. En conclusion, les spécialistes de la Marine soutiennent que cette sphère ne vient pas de l'espace et fut fabriquée par des humains.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
• Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

Décès du couturier Jacques Esterel

Le monde de la haute couture française est en deuil; Jacques Esterel est décédé dimanche à l'âge de 57 ans dans un hôpital de Paris. Par ailleurs chanteur et compositeur, Jacques Esterel avait fondé sa propre maison de haute couture. Il avait créé la "Sophima", une société consacrée à la diffusion de la griffe "Jacques Esterel" et devenue célèbre dans plusieurs catégories de produits tels, les bas, les chaussures et les parfums. En 1967, candidat malheureux aux élections législatives de Neuilly-sur-Seine, dans la banlieue parisienne, il avait créé le parti de "l'extrême gauche" qui avait pour symbole une jeune femme aux cheveux d'or et comme hymne "Le temps des cerises".

La criminalité aux E-U: sous-évaluée

Aux Etats-Unis, on vient de réaliser que la criminalité dans les cinq grandes villes du pays est de trois fois plus élevée que les premiers rapports l'avaient laissé croire. Se référant à des sondages effectués auprès de la population de ces cinq villes américaines, une étude gouvernementale révèle que trois millions de crimes furent perpétrés en 1972 alors que les statistiques du FBI faisaient état d'un million de crimes seulement. La différence s'explique apparemment par le fait que les victimes s'abstiennent souvent de porter plaintes jugeant que la Justice ne parviendrait pas à rattraper et châtier les coupables.

Le FBI récupère des tableaux

Un ressortissant autrichien vient d'être incarcéré aux Etats-Unis sous l'accusation d'avoir volé et vendu plusieurs tableaux de maîtres. Parmi les œuvres que le F.B.I. a retrouvées à Houston dans le Texas, se trouve notamment un portrait de Rembrandt par lui-même et évalué à \$200.000. Johann Hans Schweiner recrutait sa clientèle chez les riches texans. La collection que la police a saisie comprenait encore six autres toiles dont une oeuvre de grande valeur que le directeur du musée des beaux-arts de Houston croit être un Renoir. Le F.B.I. recherche 28 autres tableaux de valeur que Schweiner est soupçonné d'avoir volés.

San Francisco vit la terreur

Après l'affaire Hearst qui n'apparaît pas vouloir s'achever, c'est un nouvel affrontement entre Blancs et noirs qui vient maintenant terroriser les résidents de San Francisco. Deux adolescents blancs furent tirés à bout portant et grièvement blessés par un Noir, dimanche dans une rue de San Francisco. Au cours des six derniers mois, onze passants, tous blancs, furent victimes de francs tireurs noirs dans les rues de San Francisco.

Fausse alerte en Nouvelle-Calédonie

Une radio de Nouméa annonçait hier matin qu'un avion Boeing de la Panam s'était abîmé en pleine mer, près des îles Bèlep au nord de la Nouvelle-Calédonie. Le message intercepté par la garde côtière précisait même que 160 personnes avaient pu être rescapées en prenant place à bord des canots de sauvetage. Un avion de l'aéronavale est aussitôt parti pour tenter d'établir la liaison avec les rescapés. Un bâtiment de la marine nationale française a également reçu l'ordre de se diriger sur les lieux du drame. Les recherches furent vaines. De leur côté, la société Panam et l'Union des transports aériens (UTA), démentaient l'accident d'avion et faisaient savoir qu'il s'agissait vraisemblablement d'une fausse alerte.

Les grands du journalisme

La liste des récipiendaires du prix George Polk de journalisme pour l'année 1974, a été rendue publique dimanche à New York. Parmi cette trentaine de journalistes de la presse écrite et parlée qui se sont distingués, figure notamment le reporter du Washington Post, M. Léon Dash pour ses reportages en Angola sur les mouvements de libération du pays. Il avait passé dix semaines dans cette province portugaise. Le chroniqueur du New York Times, Cyrus Sulzberger, qui vit à Paris, a d'autre part été honoré pour son ouvrage "The Truth Merchand". En outre, Everett Martin du "Wall Journal" s'est vu décerner le prix Polk pour ses articles et reportages en Amérique Latine.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaie. 207 Beaubien est. Tél: 276-9057. J.N.C.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

APPARTEMENTS À LOUER

4 1/2 FERMES sur St-Joseph, en face du métro Laurier, toutes commodités fournies, et meublé, pour une durée de 2 à 3 mois — juin-juillet-août. 271-1439 18-4-74

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL: 3 1/2, meublé, chauffé, éclairé, moderne, tapis, draperies, buanderie, balcon, stationnement. Tél: 674-7708. 1-5-74

"PLACE LA CANADIENNE"

440-450 SHERBROOKE EST (coin Berri)

Il ne reste que quelques luxueux appartements de 3 1/2 pièces et bachelors.

Occupation: Mai

- Piscine et sauna sur le toit.
- Plus toutes commodités.

Tél: 334-6950 18-4-74

AUTOS À VENDRE

FORT CHAMBLAY AUTOMOBILE, 2575 Bourgonne, Chamblay vous offre les voitures "Volvo et Fiat". Un service après vente. Un prix compétitif. Consultez-nous: 658-6623 ou 467-0461. 1-5-74

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 725-9481 M. Yu. 17-4-74

COURS

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochure sur demande

CLUB ÉQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.

Demandez
JACK CHARTON À:
Tél: (514) 342-1618
Réservation dès maintenant
Inscriptions limitées à 20 par session. 17-4-74

ANTIQUITES À VENDRE

L'ATELIER 515 BONSECOURS VIEUX MONTRÉAL

offre une réduction de
20 à 50% sur antiques

Pour libérer l'espace en prévision d'une réouverture prochaine de deux magasins.

VENTE : durant la semaine d'après Pâques. 17-4-74

HOMMES DEMANDÉS

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:

- Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:

- Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
- Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:

Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:

"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.

Nous communiquerons avec chaque correspondant" J.N.O.

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, 5 1/2, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines-vacances, printemps-été. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-5-74

ÉDUCATION

LE MENSUEL "Les Enseignants" offre des articles sur l'éducation et des procédés didactiques. L'abonnement ne coûte que \$3.50, 3375 est, rue Prieur, Montréal-Nord. Tél: 323-5410 17-4-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE: Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

INFIRMIÈRE LICENCIÉE

Avec au moins 10 ans d'expérience, pour occuper poste de surveillance, le jour de 7:30 hres à 15:30 hres, dans hôpital pour malades chroniques de plus de 100 lits.

AUXILIAIRES LICENCIÉES

Pour travail à temps régulier, le soir de 15:30 hres à 23:30 hres.

HÔPITAL BOURGET 645-1673 18-4-74

FERMES À VENDRE

HAM NORD: Ferme de 110 acres, maison meublée, chauffage électrique, thermostat dans chaque pièce, bâtiment et 3 garages. Idéal pour professionnel. \$29,500. Tél: soir 670-7538. 17-4-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

HOMMES OU FEMMES de 40 ans et plus, semi retraités qui veulent augmenter leur revenu en recrutant des nouveaux membres pour le Touring-Club-Montréal, appelez M. Jourdeuil — 288-7111. 18-4-74

PHARMACIEN

ou assistant-pharmacien (Pharmacienne)

Pour travail à Sherbrooke. Excellente possibilité d'avenir.

S'adresser à:
Jean-Paul Savard, Pharmacien, 93 ouest, rue King, Sherbrooke, Tél: (819) 569-3675 19-4-74

INSTRUMENTS - MUSIQUE

PIANOS: achetons pour débutants, louons \$2.50 par semaine, option d'achat, vente \$149. Tél: 274-0536 ou 271-3085. 20-4-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

DESIRE LOUER logis de 7 à 8 pièces, aussi près de l'Université Montréal que possible ou du Collège Brébeuf. Tél: 637-8781. 1-5-74

LOGEMENTS À LOUER

CHRISTOPHE-COLOMB près Villieray, 4 pièces séparées, chauffées, eau chaude, 220 Watts-gaz, balcon, solarium, ménage fait, escaliers intérieurs, 3ième étage, \$140., références exigées. 276-9060. 17-4-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Séries, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.ph.L. et lettres Tél: 524-3852. (J.N.O.)

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 18-4-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

LUXUEUX DUPLEX? 9 pièces, vaste hall d'entrée, salon 20' x 23', salle-à-dîner séparée, boudoir avec accès au balcon, cuisine avec dinette, chambre à coucher principale avec salle de bains attenante, 4 chambres familiales et salle de bains. Salle de jeux, salle de lavage, "powder-room", garage. Exclut. Haut loué jusqu'en mai '75. Prix demandé: \$77,500. Appelez:

E. Brodeur, 733-7175 ou 342-3548

TRUST ROYAL courtiers 17-4-74

BELOIL: entre 2 centres d'achats, sur route no 9, sur terrain commercial, paysage, faisant coin de rues, face au golf, servant actuellement au commerce d'antiquités. Belle maison brique, 5 pièces, plus sous-sol fini, plus local neuf de 28' x 24', équipé pour rénovation de meubles. Peut faire tout commerce. A saisir \$54,000. Particulier à particulier. Tél: 467-2223. 17-4-74

TAILLEURS

DROLET tailleurs spécialité, habits et costumes sur mesure, 351 rue Guizot, Tél: 388-2532. 17-4-74

TERRAINS À VENDRE

CANTONS DE L'EST

Terrains près Bromont
Développement de récréation et investissement. 50 milles de Montréal.

Prix spécial avant saison, moins de 4 le p.c.

Appelez: 845-3339

DOMAINE LAC FULFORD 19-4-74

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Les jeunes gens. — Ride.
- Mois de l'année. — Tout bénéfice.
- Querelle. — Chacune des ouvertures du nez.
- Fond de certaines choses. — Arbrisseau épineux de la famille des rosacées.
- Champ de trèfle. — Cela.
- Titane (inv.). — Où mangent et boivent les bestiaux.
- Évangéliste.
- Habitant d'une oasis. — Chose dédaignée, considérée comme sans valeur.
- Dire qu'une chose n'est pas vraie. — Dit son avis sur un sujet en délibération.
- Hirondelle de mer. — Alure du cheval.
- Pluies. — Ruisselle.
- Deuxième. — Allonge.
- Rendre meilleur. — Charge de l'âne.

Verticalement

- Action de joindre, d'unir. — Tenta avec audace.
- Diminutif la longueur de.
- Qui rend service. — Se dit de tout organe qui a la forme d'une sole de porc.
- A nous. — Exécuter. — Pronom indéfini.

- Stupéfait. — Restitue.
- Strontium. — Mets accommodé avec beaucoup d'ignors.
- Qui a du bon sens (fém.). — Pas beaucoup.
- Atmosphère. — D'un verbe gai. — Xénon.
- Ensemble des cordages, manœuvres, poulies qui servent à l'établissement, à la tenue et à la manœuvre des voiles d'un bateau.
- A toi.
- Égal, semblable. — En Bretagne, vallée envahie par la mer. — Dans.
- Plante herbacée, type de la famille des linacées. — Qui n'est pas cult. — Pare.
- Manque de ponctualité.

Solution de samedi

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 N I L I L I S M E
2 O D O M E T R E
3 B I N A G E
4 L O N G E R O N
5 E P E E A R D O L S E
6 M A T E R I A L I S E
7 E T E R N I T E R A
8 N E R V E S P I C
9 T I R N E R F L E T
10 Q U A I T U L E U
11 R U D I M E N T A I R E
12 B E E N E E N U L

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacochetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables Agréés

Dani Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Laffleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Bouchard, C.A.

240, rue St-Jacques, 8e étage
Montréal 126 — 849-1695

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. J.G. Bonycastle, C.A.
M. Comrand, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A.
W.A. Farlinger, C.A. H.R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. A.W. Gilmore, C.A.
G. Grogan, C.A. G. Lingard, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.
R. Pearl, C.A. J.A. Sinclair, C.A.

Associés-résidents
Montréal — Québec

St-Jean (N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.),
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria.

W. PIERCE GOULD

Comptable Agréé

Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.

866-4375

PETRIE, RAYMOND & CIE.

Proulx, D'Orsonnens & Cie

Comptables Agréés

Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés

1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE

LLOYD, COUREY,
WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés

Montréal, Toronto, Hamilton, Brighton,
St-Catharines, Port Colborne, Listowel,
Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver,
et autres grandes villes à travers le monde

1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. — H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Société nationale affiliée

COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à

Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal, et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE

comptables agréés

Paul E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bernard Dumais, C.A. Gilles Chappette, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A. J.J. Lacavellier, C.A.
J.E. de Repentigny, C.A. André Masse, C.A.
D.R. Garrepy, C.A. Jean La Courture, C.A.
Rene Chénier, C.A.
G. de Grandpré, C.A. Louise Doucet, C.A.
Michel D'André, C.A. Claude Sarrasin, C.A.
André Lachapelle, C.A. André Longpré, C.A.
Paul Soffa, C.A.

1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H3G 1R8, Québec
Tél: 861-8241

SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

NADEAU, PAQUET & CIE

Comptables Agréés

Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Dumeau, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Roger Fargat, C.A.
Yvan Maréchal, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Real Manville, C.A.

50 Place Crémazie Suite 921
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIÉS

Incorporant

ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE

Membres de
THE MANN JUDG
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg,
Calgary, Vancouver,
Edmonton, France, Grande-Bretagne,
Belgique et autres pays

Édifice B.C.N., Bureau 2000
500, Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE

Comptables Agréés

Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor,
Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria

5 Place Ville-Marie 866-9701

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

F.J. Bastien, C.A. Yvan Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Boudrias, C.A. J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Dabout, C.A.

P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A.
G. Bourdon, C.A. F. St-Aubin, C.A.
R. Lanthier, C.A. M. Goggin, C.A.
J. Lemay, C.A.

30 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés

Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Piquart, C.A. Martin Lapierre, C.A.
Hubert Mercier, C.A. Jean-Paul Béri, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.

507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

J.P. Denis, B.A. B.S.A. L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A. L.S.C., C.A.
Germain Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Souville, B.A. L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A. M.S.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.

60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables Agréés

423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE

Comptables Agréés

50, Place Crémazie
Suite 610,
Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Fargat, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Benoît Chénier, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

GLENDINING, JARRETT, GOULD & CIE

ALEXANDER GRANT & CIE

Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford,
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary,
Kamloops & Vancouver

715 CARRE VICTORIA
Montréal 126 — 844-3307

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS"

MONTRÉAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832

ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

BERGERON, SOUCHÉREAU HOTTE, TETREAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Soucheveau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tetreault, C.A.
René Lemire, C.A.

614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.

60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE

Comptables Agréés

222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél: (514) 389-5995

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

mode

C'était à Paris, début d'avril, la grande semaine des collections du prêt-à-porter. "Les collections les plus ternes que nous ayons vues depuis plusieurs saisons", affirme le couturier montréalais Gilles Gagné qui a bien voulu nous tracer quelques croquis de ce qu'il y a de moins ténébreux dans ce prêt-à-porter presque trop sage, trop conventionnel. A l'extrême gauche, tirée de la collection Saint-Laurent, celle qui influencera le plus sûrement la mode de la rue, la tenue passe-partout: tunique en flanelle grise, jupe en crêpe; toujours les bottes en cuir à talon épais. Suit, emprunté cette fois à la collection Miss Dior, le manteau, un mélange du "trench coat" et du "loden coat". Karl Lagerfeld, pour Chloé, vous suggère la robe en ottoman marine, très ample, volumineuse, qui se porte le jour et le soir. Et enfin, à l'extrême droite, Philippe Guibourgé a créé pour Miss Dior, une adaptation du cardigan, de teinte anthracite, portée sur une robe en crêpe de Chine gris, à point de Hongrie.



EATON

Une aventure affriolante... Festival printanier du vin chez Eaton

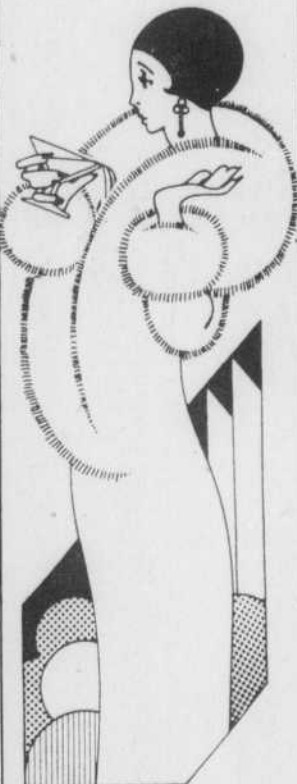
EATON en collaboration avec "The International Wine & Food Society" vous présente le Festival printanier du vin lundi, mardi et mercredi, les 6, 7 et 8 mai à la Salle à manger du neuvième étage chez EATON Centre-ville.

- * Goûtez plus de 50 variétés de vins (de 18h30 à 20h30).
- * Dégustez un superbe buffet (de 19h30 à 21h00).
- * Dînez au son d'une douce musique.
- * Tirage de caisses de bouteilles de vin chaque soir.

Billets: 12.00 chacun (non remboursable).
En vente chez EATON Centre-ville au bureau de poste du quatrième étage.

Fourrure-vérité:

Savez-vous que renverser du parfum, ou un cocktail sur de la fourrure peut l'endommager à moins d'essuyer immédiatement avec un linge humide.



Encore mieux, envoyez-la au service d'entreposage et de nettoyages de fourrures "Sanitized" exclusif à Eaton. Un appel à **842-9331**, poste **820** suffit. Un spécialiste pourra rendre la fourrure et la doublure auto-désodorisantes et auto-antiseptiques. Puis laissez-la dans la fraîcheur de la voûte d'entreposage "Sanitized" où elle est assurée contre feu, vol et inondation. Entreposage et assurance coûtent 2% seulement de l'évaluation ou 6.25 minimum.

Téléphonez pour mettre votre fourrure en sûreté.

Entreposage de fourrures Eaton **842-9331**, poste **820**.

Un chauffeur-livreur passera chercher votre fourrure dans le secteur local de livraison EATON.

EATON

Voulez-vous qu'il soit toujours à l'heure? Offrez-lui une "Railroader".

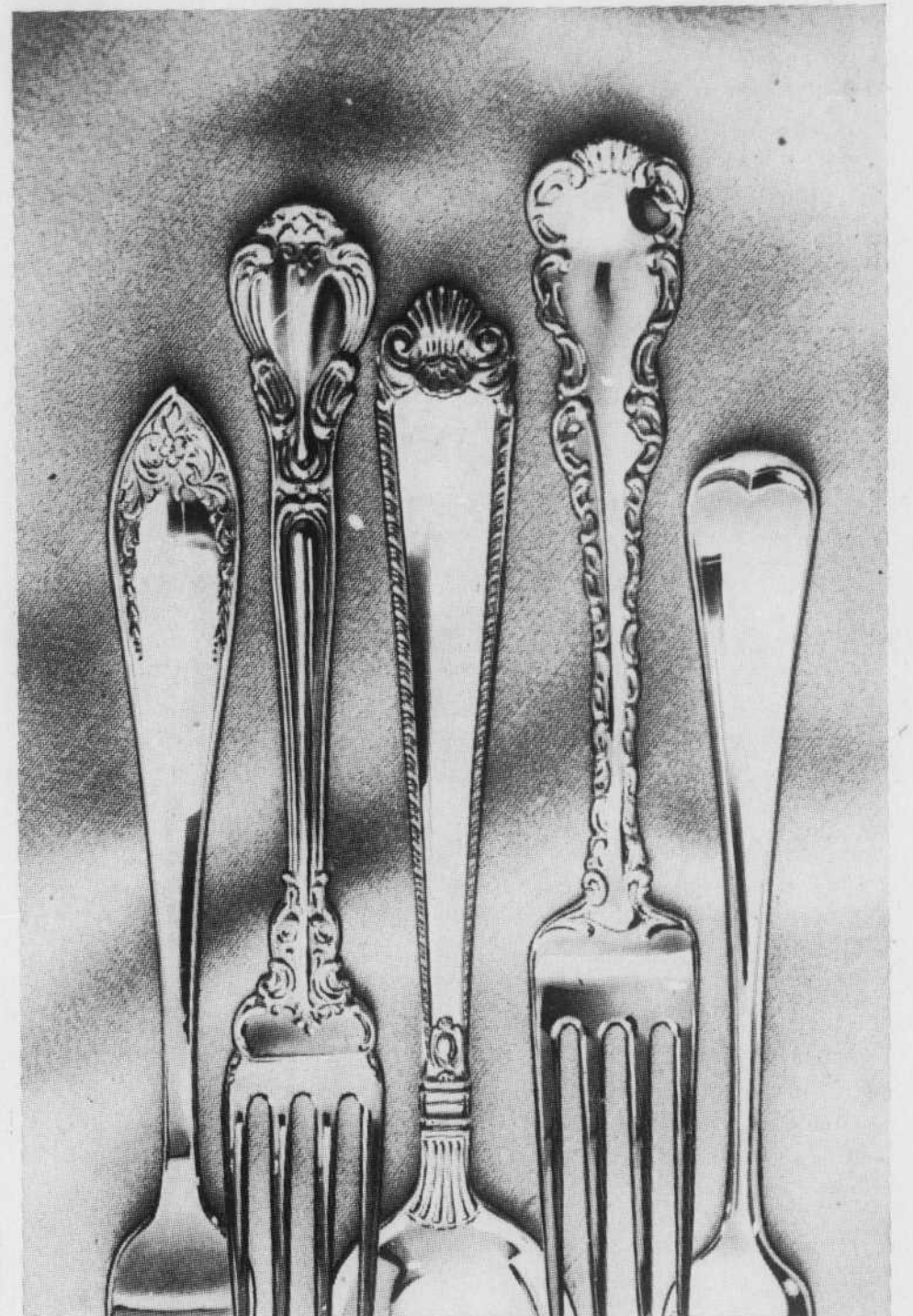
Exactitude parfaite. C'est justement le cadeau à offrir. Sûre de plaire et précise, à une minute près par mois.

C'est la "Railroader", notre montre suisse ETERNA SONIC, entièrement électronique, munie d'un diapason équilibré. Elle est destinée à l'homme qui aime savoir l'heure qu'il est — rapidement et avec précision.

Boîtier en métal doré ou en acier.
\$175.



ETERNA SONIC
(avec diapason équilibré)
En exclusivité chez BIRKS



(5 des 9 décors exclusifs de Birks)

C'est une affaire... d'argent!

20% de rabais Couvert en argent sterling BIRKS

Après un certain nombre d'années de stabilité relative, les prix de l'argent sur le marché international ont soudainement monté en flèche.

Nous avons planifié cette vente à rabais plusieurs mois avant la récente hausse spectaculaire. C'est parce que nous avons pu acheter de l'argent à des prix beaucoup plus bas qu'il nous est possible de vous offrir maintenant cette occasion exceptionnelle.

Les quantités sont réellement limitées, ne manquez donc pas de venir tôt.

Dès le 8 avril - jusqu'à épuisement du stock!

BIRKS
JOAILLIERS

L'industrie des eaux minérales est menacée

par Michel Nadeau

La confusion semée dans l'esprit des consommateurs suite à la croisade contre le fluor et la fluoration menée à l'automne 1972 a entraîné de fortes baisses dans les ventes des embouteilleurs québécois et étrangers d'eaux minérales.

Ces deux groupes d'embouteilleurs qui se partagent à peu près également le marché canadien des eaux minérales ont vu leurs ventes décroître presque de moitié au cours de l'an dernier.

Les eaux françaises qui comptent pour 80% des eaux importées ont diminué de près de 60% selon les données de Statistique Canada; la baisse de la valeur en dollars des importations a toutefois été moindre en raison de la hausse des prix.

Chez les embouteilleurs québécois, une brève enquête démontre que les baisses ont été de l'ordre de 30 à 40% dans les quantités vendues. Par exemple, le plus important des embouteilleurs au Québec, Montclair (qui appartient au groupe alimentaire Nestlé) a connu une chute de 28% dans le nombre de caisses vendues en 1973 comparativement à l'année précédente.

La diminution dans les ventes d'eau de source (Labrador, Laurentienne etc...) a été moins marquée: la concurrence est moins vive en ce domaine et le prix de l'eau

de source demeure plus bas que celui de l'eau minérale. Bien que ces produits soient très différents, il semble que bon nombre de ménages n'en voient pas la différence.

Selon les embouteilleurs, les principales causes de cet affaiblissement de la demande résident dans la campagne contre le fluor entreprise par un animateur d'une station radiophonique de la métropole et dans la publication en octobre 1972 d'un dossier sur les eaux minérales par la revue "Le réveil des consommateurs".

Certains groupes d'obédience naturaliste dénoncent alors la forte teneur en fluor de quelques marques étrangères. Encore récemment, le député créditiste Camil Samson fit état d'un rapport médical affirmant que "le fluor amoluit le cerveau, durcit les muscles et désorganise le système nerveux".

Au même moment, la presse révélait que les produits de quelques petits embouteilleurs contenaient des bactéries en raison de l'insalubrité des installations d'emouteillage. Pressé de réagir devant

cette situation, le ministre de l'Environnement, le docteur Victor C. Goldbloom établit en janvier 1974 une typologie des eaux selon la présence de gaz carbonique ou le nombre de parties par millions de sels minéraux. De plus, le règlement précisait que l'étiquette devrait contenir toute une série d'indications sur la provenance et la composition minérale de l'eau embouteillée.

Bien informé est le consommateur qui peut aujourd'hui établir la distinction entre une eau minérale naturelle ou artificielle, une eau de source ou une eau traitée et l'importance d'une eau avec ou sans gaz carbonique.

Pour rassurer les consommateurs, on fit venir dans le cadre de la coopération franco-québécoise une autorité française en la matière, le Dr B. Ninar qui rappela les bienfaits de l'eau minérale et du fluor. On conclut alors à "une tempête dans un verre d'eau". Dans le but d'assurer une meilleure protection du public, les autorités provinciales multiplient le nombre de visites

et de contrôles dans le traitement et la mise en bouteille des eaux.

Malgré des mesures et l'annonce récente de la dégradation de l'eau des robinets dans plusieurs municipalités du Québec, le marché redémarre lentement. Il faut dire qu'entre temps le prix de vente au détail, s'est accru de quelques cents en raison d'augmentations du coût de la main-d'œuvre et du verre.

Ce renouveau pour effet d'évincer du marché quelques petits embouteilleurs qui n'ont pu résister à la tempête. Sur les 25 embouteilleurs d'eau en 1972, on n'en compte plus maintenant qu'une douzaine qui demeurent vraiment actifs. Les plus importantes entreprises sont aux mains de firmes étrangères (Nestlé, Cott, Crush International etc...).

La formation officielle d'une Association des embouteilleurs d'eau minérale n'a pas apporté encore de résultats significatifs.

Pour le Dr Paul Pérusse, propriétaire de Eau Justin Inc., "La première action

à entreprendre est celle d'informer le consommateur sur la nature, les différences et le mode d'emploi des diverses eaux minérales. C'est avant tout un travail d'éducation qui est prioritaire dans notre industrie".

Or, les dirigeants de l'Association préfèrent attendre encore avant de faire quoi que ce soit. Pour leur part, les leaders dans le secteur (Montclair et Vichy Célestin) poursuivent leur campagne publicitaire centrée sur les vertus de leur propre marque.

Du côté du ministère de l'Industrie et du Commerce, on prévoit pour cette industrie un taux de croissance annuelle d'environ 8% pour les trois prochaines années. Selon M. Joseph Vaillancourt, le MIC effectue actuellement une étude en profondeur sur le marché potentiel avant de décider de toute mesure à prendre pour accélérer le développement de cette industrie ou les entreprises québécoises occupent la majorité du marché canadien.

Eaux minérales françaises vendues au Canada		
	Quantité (en gallons)	Valeur (\$'000)
1970	1.754.374	1.416
1971	1.753.757	1.360
1972	2.057.934	1.665
1973	860.605	926

Source: Statistique Canada

Air Canada

Baisse des bénéfices

La société aérienne Air Canada a fait savoir hier qu'elle avait enregistré des bénéfices de \$61 millions au cours de 1973, soit une baisse de \$2,5 millions sur l'année

précédente. Les revenus d'activité ont atteint le seuil des \$700 millions mais les coûts d'opération se sont élevés à \$651 millions. En 1972 Air Canada avait connu des revenus de \$583 millions et des frais généraux de \$537 millions.

Une hausse des coûts du loyer de l'argent (\$34 millions contre \$28 millions en 1972) a grugé une partie des bénéfices anticipés. Cependant, la société de la Couronne n'a payé que \$5,9 millions en impôt, en regard de \$8,6 millions en 1972.

Dans son rapport annuel déposé hier aux Communes, la société note que ses revenus provenant de la vente de billets aériens ont fait un saut de \$96 millions pour atteindre quelque \$569 millions. Les coûts d'envol ont cependant fait un bond de \$30 millions pour se situer à \$151,6 millions; à cela il faut ajouter un \$20 millions additionnel pour les coûts d'entretien des appareils.

Dans une note jointe au rapport annuel, la société Air Canada explique qu'elle s'est engagée à acheter au coût de \$120 millions 12 nouveaux appareils. Air Canada entend munir d'ici peu son parc aérien d'un nouveau Boeing 747 et de six Boeing 727, le tout au coût de quelque \$90 millions.

Les taux d'intérêt en ébullition

Par Michel Nadeau

Le taux d'intérêt préférentiel des prêts consentis par la Banque de Commerce Canadienne Impériale est passé hier de 9,5 à 10% tandis que l'intérêt payé sur les comptes d'épargne grimpera de 7,25 à 7,75% à partir du 1er mai.

C'est ce que révèle un communiqué publié hier par la BCCI qui ajoute que les taux sur les prêts à la petite entreprise, aux pêcheurs et aux agriculteurs seront augmentés d'un demi point jusqu'à concurrence de \$200.000. L'intérêt versé sur ces prêts est présentement de 1% inférieur au taux préférentiel.

Cette nouvelle découle de l'annonce dimanche soir par la Banque du Canada du relèvement de 7,5 à 8,5% de son taux d'intérêt sur les prêts accordés aux banques.

Le gouverneur de la Banque centrale, M. Gerald K. Bouey a déclaré que cette mesure avait été prise à la lumière de la persistance d'une forte demande de crédit, de la montée rapide des prix et des coûts ainsi que de la hausse considérable des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et sur le marché de l'euro-dollar.

À la Chambre des communes, l'opposition n'a pas tardé à réagir en demandant au gouvernement d'empêcher

toute augmentation des taux d'intérêts bancaires sur les prêts aux petites entreprises, aux acheteurs de maisons et aux consommateurs.

Le ministre des Finances, M. John Turner a répondu que le gouvernement a répété sa demande aux banques à charte pour que des taux préférentiels soient consentis à ces emprunteurs.

Il a poursuivi en expliquant cette hausse par une demande croissante de fonds sur les marchés monétaires européens par les pays importateurs de pétrole qui veulent ainsi assurer le financement de leurs achats de carburant. Également, a ajouté M. Turner, "nous connaissons une demande exceptionnelle de crédit au Canada en raison du très grand nombre d'acheteurs dans notre économie".

De l'avis de certains officiers de banques à charte, la décision de la Banque du Canada d'augmenter son

taux d'intérêt bancaire au niveau record de 8,5% est l'indice d'une politique plus rigoureusement anti-inflationniste du gouvernement. Cette décision serait "un signal efficace indiquant que les autorités vont prendre des mesures plus dures contre l'inflation".

Un porte-parole de la Banque provinciale du Canada a rappelé au DEVOIR que "la pression exercée sur les banques à charte canadiennes par les taux d'intérêt plus élevés des banques américaines avaient rendu très prévisible la décision de la Banque du Canada d'augmenter son taux d'intérêt".

"L'écart entre les taux américains et canadiens entraînerait de grands mouvements de capitaux. Aussi, il faut s'attendre à ce que les banques canadiennes réajustent leur taux d'intérêt en fonction de la décision prise dimanche par la Banque centrale" a-t-il ajouté. Une réunion est prévue aujourd'hui à la Banque Provinciale pour étudier la situation.

Dans les milieux bancaires, on croit que les autres banques emboîteront le pas à la Banque de Commerce.

bénéfices

Metropolitan Stores, exercice terminé le 31 janvier 1974, \$3.863.000 ou \$1,40 par action comparativement à \$3.654.000 ou \$1,31 par action en 1973.

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est. rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRE MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.N.

faits et projets

Great Canadian Oil Sands

La société Great Canadian Oil Sands rapporte des pertes de \$3,4 millions pour le premier trimestre de 1974. L'an dernier elle affichait pour la même période des bénéfices de \$1,1 million. Les revenus de la GCOS laissent voir un fléchissement de 17 à \$14 millions en regard de la période correspondante; il semble que la production d'essence brute synthétique ait diminué jusqu'à une moyenne de 36.000 barils par jour (54.000 était l'ancien seuil) en raison de difficultés de nature électrique et mécanique éprouvées au cours de janvier et février.

M. Kenneth Heddon, président de la compagnie, a souligné que la récente augmentation de \$2,70 le baril entraînera une hausse similaire pour les essences de synthèse. Ce réajustement à la hausse devrait se traduire par des effets significatifs sur les bénéfices futurs de la compagnie. Celle-ci pourrait alors éponger une partie du déficit de \$93 millions accumulé depuis le début de la mise en production de ses usines de Fort McMurray en 1967.

Pacific Nickel

La société Pacific Nickel annonce qu'elle vient de prendre option pour l'acquisition de la moitié des vastes dépôts de sables alluviaux appartenant à la Zyro Mining Company, dans la région de Lillooet River, en Colombie-Britannique. Le président de la société, M. Robert Papalia, a révélé que Pacific Nickel venait de signer un contrat avec la société américaine Scientific Gold and Platinum Recoveries. Cette dernière firme dispose d'un procédé technique d'extraction extrêmement moderne, fruit des travaux du docteur Schmuckler de l'université de Haifa.

Banque Royale

Dans un communiqué émis hier, la Banque Royale du Canada annonce qu'elle a mis sur pied un "centre bancaire international", à Halifax, destiné à faciliter aux industries implantées dans les Maritimes les transactions commerciales avec l'étranger.

M. J.J. LaFortune, gérant régional de la Banque Royale, précise que la création de ce centre consolidera les services bancaires internationaux et permettra de répondre aux besoins financiers de l'industrie régionale dans le secteur du commerce international.

Il s'agit du septième centre du genre inauguré par la Banque Royale: il en existe aussi à Montréal, Toronto, Regina, Calgary et Vancouver.

Eaton

La société de vente au détail T. Eaton Co et son vis-à-vis américain, J.C. Penney Co., viennent de conclure une entente quant à la prospection de nouveaux marchés au Canada. Le président de Eaton, M. J.C. M.R.J. Butler, a déclaré hier qu'il croyait que les deux compagnies pouvaient mettre en commun leur expertise et pénétrer mieux le marché canadien. Pour sa part, M. Ratten, président de la société américaine s'est dit impressionné par la vitalité du secteur de la vente au détail au Canada.

Pétrole

L'Association canadienne du pétrole annonce la nomination de M. W.T. Hamilton au poste de président du conseil des gouverneurs de cet organisme. M. Hamilton qui est président de Westcoast Petroleum Ltd. succède à M. Walter B. Dingle.

Inflation

Le Canada se situe en deçà de 10%

OTTAWA (d'après PC) — Selon une étude statistique compilée par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), le taux inflationniste au Canada se situe en dessous de la moyenne générale de ses principaux partenaires commerciaux. De février 1973 à février 1974, l'avance des prix a atteint 9,6% en regard d'un taux moyen de 12% pour les 24 pays industriels membres de l'Organisation.

Le taux inflationniste des trois grands partenaires commerciaux du Canada: États-Unis, Japon et Grande-Bretagne s'est élevé respectivement à 10,26 et 13 pour cent. Le seuil de l'échelle (7,6%) appartient à l'Allemagne alors que la Grèce avec 33% se situe au sommet.

btm
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER RETOUR
AVEC AIR FRANCE? VOL QUOTIDIEN EN B747
départ: 13h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

CS
Europe-Évasion avec Citroën
L'économique Citroën 2 cv, 4 places, décapotable, parcourt 60 miles au gallon. La spacieuse G.S. 4 portes, route sans fatigue pour vous et couvre 35 miles au gallon. Même la D.S. 4 portes, toutes ces voitures sont neuves, garanties disposition lors de votre arrivée en Europe, vous en payez que pour la période d'utilisation sans aucune limite de mileage.
Pour tous renseignements, adressez-vous à nos conseillers Citroën ou à CITROËN (CANADA) L.T.E.E., 5465, Royalmount, Montréal, Québec H3T 1J5. Tél.: (514) 736-4481.
M.D.
Nom _____ Adresse _____ Ville _____ Prov. _____

ELECTION D'ADMINISTRATEURS A ROYFUND LTEE ET FIDUCIE REVENU ROYFUND



J.R. McCAIG



R.L. VACHON

Le président, M. J.V. Emory, annonce la nomination de MM. J.R. McCaig, de Calgary, et R.L. Vachon, de Montréal, aux postes d'administrateurs de RoyFund Ltée et de Fiducie Revenu RoyFund. M. McCaig est président de Trimac Limited et M. Vachon, président du conseil d'administration de Christie Chemical Cie Ltée. RoyFund Ltée est un fonds mutuel dont le capital est composé d'actions ordinaires. Fiducie Revenu RoyFund est un fonds de placement qui suit une politique sélective d'investissements en valeurs à rendement élevé et titres hypothécaires garantis par la Loi nationale sur l'habitation. L'actif combiné des deux fonds, qui se complètent l'un l'autre, dépassait la somme de \$74 millions à la fin du mois de mars.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BÉLAIR

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires de La Compagnie d'assurance Bélaire aura lieu mardi le 23 avril 1974 à 11:00 de l'avant-midi au 90, Avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, P.Q., aux fins suivantes:
1. d'étudier et s'il y a lieu, d'approuver le rapport des administrateurs, les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1973;
2. d'approuver, de ratifier et de sanctionner tous les contrats, les décisions, les actes et les travaux des administrateurs;
3. d'élire les administrateurs, et d'approuver leur rémunération;
4. de nommer les vérificateurs, d'autoriser les administrateurs à déterminer la rémunération des vérificateurs;
5. de transiger toute autre affaire qui peut être régulièrement soumise à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'Administration,
Le secrétaire,
CLAUDE BÉLAND, Avocat
Montréal,
le 12 mars 1974.

L'ASSURANCE-VIE DU ST-LAURENT

AVIS d'assemblée générale annuelle des actionnaires

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de L'ASSURANCE-VIE DU ST-LAURENT sera tenue au Cercle de la Place d'Armes, (8e étage), 215 ouest, rue St-Jacques, Montréal, le 29 avril 1974, à 16:00 heures, aux fins suivantes:

- recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers de la compagnie et le rapport de vérificateurs;
- élire les administrateurs;
- fixer la rémunération des administrateurs et des membres du Comité Exécutif;
- nommer les vérificateurs;
- ratifier les actes posés par les administrateurs et officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires;
- transiger toutes autres affaires qui pourraient légalement être soumises à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration
Gilles Demers, secrétaire
Donné à Montréal,
ce 8e jour d'avril 1974

9 1/4%
1234567890
LE TRUST F-M
Farmers & Merchants Trust
1450 ouest, rue Sainte-Catherine,
Montréal
861-9446
Institution membre
Régie de l'Assurance-Dépôt Québec

Bon Gîte Bonne Table*
PISCINE INTÉRIEURE
SAUNAS
STATIONNEMENT GRATUIT
AU COEUR DE QUÉBEC!
*Repas "appétit illimité"

Hôtel B Paul Baillargeon
638 Ouest, St-Vallier
Québec 529-3787
Classe 4-4-4-1 par le Guide des Hôtels du Québec

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE NO 350
Un dividende de vingt-deux cents par action du Capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après mercredi, le 1er mai 1974, aux actionnaires inscrits, à la fermeture des affaires, vendredi, le 29 mars 1974.

GILLES CHARPENTIER
Directeur général
Montréal, le 12 mars 1974

EXECUTIVE CAR LEASING
ANY MAKE 2 YEARS OR MORE!
LAURENTIAN
MOTOR LEASING LIMITED
FRANK FORBES
HUGH E. GORDON
2107 ST. CATHERINE W.
Tel.: 933-6781

INVESTISSEMENTS
Devenez l'heureux propriétaire d'un appartement en ESPAGNE sur la COSTA DEL SOL.
Recevez 12% net par an sur votre investissement.
Téléphonez pour plus amples informations
866-1987 de 2 à 5 P.M.
SOFICO NORTH AMERICA INC.
Exdale Realities Ltd (division espagnole)

Pour réussir votre congrès en grand... les Holiday Inn.
La réussite d'un congrès dépend beaucoup de son organisation. Nous pourrions passer sous silence tous les congrès qui font partie de notre expérience. Mais, nous en sommes fiers. De même que vous serez fier de nous avoir confié votre prochain congrès. Quel que soit le Holiday Inn de votre choix, vous serez bien servi. Salles de réunions, repas, stationnement... ne manqueront pas de vous faire répéter avec nous que "Partout chez nous, vous êtes chez vous."
Holiday Inn — Le Châteaubriand
6500, chemin Côte de Liesse (514) 739-3391
Holiday Inn — La Seigneurie
7300, chemin Côte de Liesse (514) 731-7751
Holiday Inn Centre-ville
420 ouest, rue Sherbrooke (514) 842-6111
Holiday Inn de Québec
Ste-Foy, Québec (418) 653-4901

Holiday Inn
Propriétaire/administrateur: Atitric Inns Inc.

Carlos Monzon ne veut faire que du cinéma

BUENOS AIRES (AFP) — Carlos Monzon, le champion du monde des poids moyens, a la ferme intention d'abandonner la boxe afin de se consacrer définitivement au cinéma, selon certaines de ses récentes déclarations. Monzon est actuellement à terminer le tournage du film "La Marie" qui dirige le Français Daniel Tinayre, aux côtés de la vedette Susana Gimenez.

Déjà les producteurs qui ont

visé visionne une bonne partie

du film, son interprétation constituera pour le public une véritable révélation. Il y incarne le rôle d'un ouvrier dans l'industrie frigorifique. Les producteurs avaient d'abord pensé pour ce rôle à Terence Hill, mais le rôle "Trinita" à l'écran, les

prétentions financières de ce dernier se sont avérées astronomiques, aussi, se tournèrent-ils vers Carlos Monzon, qui jouit de suffisamment de prestige à l'extérieur pour assurer une promotion internationale au film.

sports, loisirs et récréation

Giacomin et Larocque ont été les deux principales vedettes

par Marc Thibeault

La série 4-de-7 entre les Canadiens de Montréal et les Rangers de New York reprendra son cours, ce soir au Forum. Comme on le sait, les deux clubs sont sur un pied d'égalité après avoir chacun remporté deux victoires.

Analyse faite des quatre premiers matches, il est difficile de prédire qui gagnera cette série quart de finale, les vainqueurs ayant pour récompense le privilège de faire face aux rudes Flyers de Philadelphie qui ont éliminé Atlanta en quatre parties consécutives et qui, lorsqu'ils rencontreront soit le Canadien, soit le New York, seront bien reposés.

Pour Floyd Currie, directeur général adjoint des Canadiens, les deux joueurs clés de la série jusqu'ici ont été les gardiens Ed Giacomin des Rangers et Michel Larocque.

"Giacomin a fait des arrêts formidables et il est évident qu'il veut faire gagner son équipe. Il sort de ses filets pour dégager lui-même sa zone lorsque nous avons l'avantage numérique ou pour faire des passes vers ses coéquipiers pour amorcer une contre-attaque. Je ne l'ai jamais vu faire ça. De fait, en éliminatoires et jusqu'ici, comme on l'a souvent dit, il était plutôt un point faible chez les Rangers. Il n'y a aucun doute qu'il a été notre pierre d'achoppement dans les deux matches que nous avons perdus. Ils nous a accordé 13 buts jusqu'ici et il n'a pas été faible une seule fois. Ou il était seul devant un de nos joueurs — Cournoyer à plusieurs reprises — ou il était trompé par un joueur ou l'autre. Un de ces buts a même été compté par un de ses propres joueurs.

"Larocque a fait tout aussi bien devant notre filet. Sans lui nous tirions probablement de l'arrière 3-1 plutôt que d'être sur un pied d'égalité", de poursuivre Currie.

Qu'est-ce que le Canadien devra faire pour sortir vainqueur de cette série?

"Recommencer à patiner car lorsque nous patinons, les Rangers ne peuvent tenir le pas avec nos joueurs. Il faudra aussi qu'un gars comme Jacques Lemaire s'éveille. J'ai d'ailleurs le pressentiment qu'il

va le faire car il est trop bon-joueur pour ne pas commencer à compter".

La remarque de Currie à propos de Lemaire est plus à propos qu'elle n'en a l'air. Il n'y a aucun doute que "Coco", comme on le surnomme, a été au cours des quatre premiers matches (4 passes, aucun but). Il a peu fait sur le jeu de puissance et perd souvent les mises au jeu auxquelles il prend part comme centre.

Les Canadiens, durant ces quatre premières parties, n'ont réussi, les 16 fois qu'ils ont eu l'avantage numérique, que 2 buts. On ne saurait évidemment rejeter tout le blâme au bout du bâton de Lemaire qui, pour une raison assez mystérieuse, lance beaucoup moins souvent qu'autrefois le gardien adverse.

C'est là une erreur car Lemaire possède un des lancers les plus puissants et les plus difficiles à maîtriser dans la ligue Nationale. Il a un de ces lancers qu'on appelle "pesant", le résultat étant que les gardiens adversaires ont plus souvent qu'autrement de la difficulté à contrôler le disque une fois que Lemaire a lancé sur eux. C'est un atout dont Lemaire ne s'est guère servi depuis la mi-saison régulière.

Parlant jeu de puissance, Currie, déjà reconnu comme étant un as pour "tuer le temps" d'une punition, fait une intéressante observation:

"Ce sont les joueurs qui sont alors à l'attaque qui sont sous tension, pas ceux qui tuent le temps, pour la bonne raison qu'on s'attend à ce qu'ils comptent. D'autre part, pour revenir à la présente série, il faut admettre que les Rangers ont toujours été bons défensivement lorsqu'ils sont à court d'un homme, surtout avec des gars comme Tkaczuk, Fairbairn, Stelmowski et MacGregor, sans oublier Giacomin".

Comme ce dernier, Larocque a donné 13 buts à ses adversaires durant les quatre premiers matches, ce qui leur vaut des moyennes identiques de 3.25 par partie. Inutile de préciser que leur jeu a été beaucoup plus impressionnant (et important) que cette statistique indique.

Après avoir perdu 4-1 le 1er match et alors que les Rangers dominèrent grâce à une mise en échec aussi

rapide que serrée et gagné par le même pointage de 4-1 la deuxième partie, aussi disputée au Forum et alors qu'Yvan Cournoyer à New York, marqua 3 buts à lui seul, les Canadiens ont gagné 4-2 samedi soir à New York alors que Cournoyer eut 2 filets (dont un compté par Seiling). Ils menaient 3-1 à la 3e minute de jeu de la 2e période avant-hier après-midi lorsque, tout à coup, ils cessèrent de patiner, trop confiants de facilement gagner. Comme on le sait, ils perdirent éventuellement par le compte de 6-4, le dernier but du New York étant marqué

dans un filet désert.

On aura remarqué, particulièrement au cours des trois premières rencontres, que l'instructeur Emile Francis changeait rapidement ses joueurs, très souvent à la volée alors que le Canadien se repliait dans sa zone pour mener une contre-offensive. Le résultat était que lorsqu'ils arrivaient à la ligne bleue adverse, les Canadiens se retrouvaient devant 5 Rangers. L'instructeur Scotty Bowman a un peu tenté la même chose dimanche (tout en continuant à mélanger ses lignes) mais avec moins de succès. En cours de route, il a aussi demandé à Guy Lapointe d'être à peu près partout sur la glace durant quelque 35 minutes.

De toute évidence, il faudra que Bowman équilibre un peu mieux sa stratégie s'il veut que les Canadiens, ce soir, jouent comme des détenteurs de la coupe Stanley.

Tom Seaver connaît un début assez lent

Laurent Chiasson, directeur des relations publiques des Expos de Montréal, nous annonce que Dorval prédit "un temps sec d'environ 45 degrés" pour cet après-midi au parc Jarry alors que l'équipe montréalaise fera, enfin, l'ouverture officielle de sa saison locale en jouant contre les Mets de New York. Le grand droitier Steve Renko lancera pour les Expos, son rival étant l'as Tom Seaver qui, toutefois, cette saison, n'a pas fait fureur. Après deux départs, Seaver a un dossier de 0-0 mais il a accordé 9 points en 12 manches, ce qui est très mauvais pour lui. Renko, également 0-0, a lancé 4 manches et deux tiers à Pittsburgh mercredi dernier. Il accorda 5 points, dont 4 mérites, 4 coups sûrs et 2 buts sur balles et retour 2 frappeurs sur 3 prises. Les Expos reviennent au parc Jarry (ils y firent un voyage blanc les 6 et 7 avril) avec une fiche de 3 victoires contre une seule défaite. Après avoir gagné deux matches à Pittsburgh, le Montréal partagea un programme double contre les Cubs, samedi à Chicago. Les Expos perdirent le premier match 7-4 (ils comptèrent leurs 4 points à la 9e manche) avant de gagner le second facilement par le compte de 13-3 devant 30,066 personnes. Le vétéran Ron Fairly (qui jouera aujourd'hui contre Seaver) a été particulièrement en vedette avec un circuit de 4 points à la 4e manche alors que Montréal prit les devants 8-0. C'était le 5e "grand chelem" de Fairly au cours de sa carrière dans les ligues majeures et il le frappa contre un lanceur gaucher, Mike Pox. Le vétéran Ron Hunt eut 4 coups sûrs et la recrue Jim Cox trois.

GARY PLAYER, en remportant son deuxième tournoi des Maîtres à Augusta, dimanche, a rejoint Jack Nicklaus, Arnold Palmer, Lee Trevino, Billy Casper et Bruce Crampton dans "le club des millionnaires" du golf professionnel. Mais les \$35,000 qu'il a gagnés ne lui donnent qu'un total de \$46,422 en cinq tournois 1974 et il n'est qu'au 14e rang des boursiers de cette année, dominés encore par Johnny Miller. Celui-ci, vainqueur de quatre tournois au début de la saison, a fini sur un pied d'égalité en 15e place au tournoi des Maîtres, ce qui lui rapporta \$2,900. Ses gains totalisent maintenant \$152,877 et il est suivi de Hubert Green (9e à Augusta) avec \$86,622; Leonard Thompson, \$82,729; Jerry Heard, \$82,283; Nicklaus, \$77,476; Trevino, \$70,957; Hale Irwin, \$67,972; John Mahaffey, \$67,550; Dave Stockton, \$64,842; et Bobby Nichols, \$60,929. Dimanche à Augusta, Player a gagné avec un total de 278, comparativement à 280 pour Stockton et Tom Weiskopf, qui gagnèrent \$21,250 chacun. Trois joueurs terminèrent à 281, Jack Colbert, Irwin et Nicklaus (\$10,833 chacun). Arnold Palmer, grâce à une dernière ronde de \$7, a fini ex aequo en 11e place et a touché une bourse de \$3,375. La dernière victoire de Player au tournoi des Maîtres date de 1961. Il est le premier golfeur à le gagner deux fois avec un aussi long écart d'années.

Avis légaux — Avis publics Appels d'offres

"Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mars 1974 par lequel Mercury Imports & Exports Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 2 avril 1974 sous le numéro 2504982. Banque de Montréal, le 2 avril 1974."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que LOCATION GIL-FLEX (QUEBEC) LITEE - GIL-FLEX RENTAL (QUEBEC) LTD. 5510, Côte St-François - Ville St-Laurent, Québec permet de louer un permis spécial pour le transport de marchandises par camion, tracteur, remorque ou semi-trailer, pour le compte de la compagnie National Cash Co. Inc. et pour le compte de la compagnie de location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la Route, au 510, Côte St-François, Ville St-Laurent, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet
avocats

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que CASKET DISTRIBUTORS INC. B.O. 327, West Harrison, Indiana 200 ouest, rue St-Jacques - Suite 205, Montréal permet de louer un permis spécial pour le transport de marchandises par camion, tracteur, remorque ou semi-trailer, pour le compte de la compagnie National Cash Co. Inc. et pour le compte de la compagnie de location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la Route, au 510, Côte St-François, Ville St-Laurent, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant (ci)

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
AVOCATS-BARRISTERS



VILLE D'OUTREMONT AVIS PUBLIC ROLE DE VALEURS LOCATIVES

Avis public est par la présente donné que par suite de la révision annuelle, le rôle des valeurs locatives des immeubles du territoire de la ville d'Outremont pour l'année financière 1974-75, a été déposé à mon bureau par le Commissaire à l'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal le 5 avril 1974.

Tout intéressé peut prendre connaissance du rôle révisé à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Sainte-Catherine, Outremont (Québec), du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 h 30 heures.

Le délai pour déposer une plainte est de quatre (4) mois à compter de l'expiration du compte de base basé sur la valeur locative.

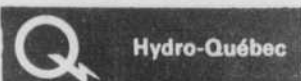
Donné à Outremont, Québec, le 16 avril 1974.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

VILLE D'OUTREMONT DEMANDE DE SOUMISSIONS:

A) CONSTRUCTION DE TENNIS
B) ECLAIRAGE DE TENNIS

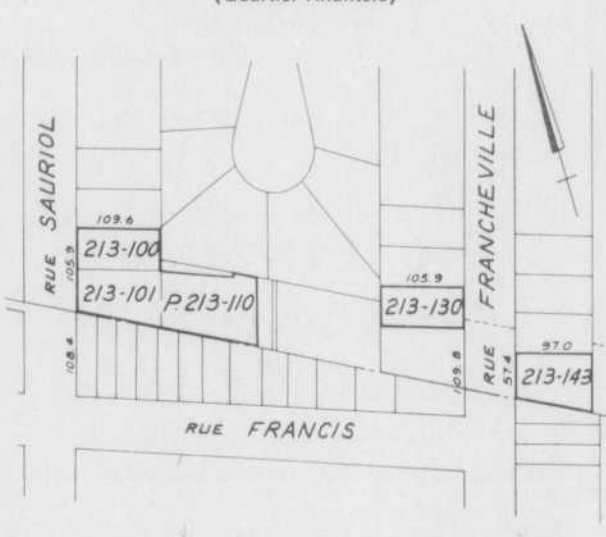
Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention ci-haut énumérée seront reçues jusqu'à midi, le 24 avril 1974 au bureau du Gerant. Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour au bureau du Gerant, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Sainte-Catherine. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

PIERRE FAIVRE, O.M.A.
GREFFIER DE LA VILLE



APPEL D'OFFRES
API-74-19077
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 30 avril 1974

TERRAINS VACANTS A VENDRE DANS LA VILLE DE MONTRÉAL (Quartier Ahuntsic)



Certains terrains vacants situés dans la Ville de Montréal, soit:

Item numéro 1 — Côté nord-ouest de la rue Francheville, étant la subdivision numéro 130 du lot originaire numéro 213 contenant une superficie de 5,290 pieds carrés;

Item numéro 2 — Côté sud-est de la rue Francheville, étant la subdivision numéro 143 du lot originaire numéro 213, contenant une superficie de 6,344 pieds carrés;

Item numéro 3 — Côté sud-est de la rue Sauriol comprenant les subdivisions numéros 100, 101 et 110 du lot originaire numéro 213 contenant une superficie de 22,122 pieds carrés;

Le tout du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, province de Québec.

MISE A PRIX: Item numéro 1, \$10,600.00
Item numéro 2, \$12,700.00
Item numéro 3, \$29,000.00

ÉVALUATION MUNICIPALE — 1974
Item numéro 1, \$ 9,000.00
Item numéro 2, \$12,700.00
Item numéro 3, \$27,650.00

VENTE AU COMPTANT
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de MILLE CENT DOLLARS (\$1,100) pour l'item numéro 1, MILLE TROIS CENTS DOLLARS (\$1,300) pour l'item numéro 2, et TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) pour l'item numéro 3, chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Ces terrains seront octroyés par item, selon les offres reçues et il est entendu qu'aucune offre globale ne sera acceptée. Le soumissionnaire devra présenter une offre par item selon son choix.

Seuls ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admis à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,
B. LACASSE-W.E. JOHNSON

Montréal, le 2 avril 1974

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que JEAN-LOUIS CLEROUX, Rang Cléroux, Farnham, Que. Mississipi, Prov. Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial pour une période de 364 jours, pour agir comme boueur, pour le transport de rochers domestiques et industriels dans Farnham, pour aller en disposer au dépôt pour le public en général.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que ROGERS TRANSPORT INC., 180, rue Léger - Sherbrooke, Québec permet de louer un permis spécial pour le transport de marchandises par camion, tracteur, remorque ou semi-trailer, pour le compte de la compagnie de location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la Route, au 510, Côte St-François, Ville St-Laurent, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant (ci)

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
AVOCATS-BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que EMILIO SEGUN LEE - 325, rue Principale - Papineauville, Québec, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'effectuer le transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — TERRITOIRE — EQUIPEMENT SPECIALISE —

De tout point à tout point à l'intérieur d'un rayon de 50 milles de Papineauville, pour le transport de marchandises et d'équipements, à cause de leur dimension, volume et poids, nécessitent l'usage d'équipements spécialisés tels que: remorques extensibles et les équipements tirés et on connues au transport desdites machines.

Toute personne intéressée peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec - 800 est, boul. de Maisonneuve - suite 700 - Montréal 132, Québec.

FRANÇOIS PERREAULT,
Procureur du requérant
200 o., rue St-Jacques
Suite 900
Montréal 126, Québec

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS
NO. 123

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DANS L'AFFAIRE DE:
J.S.F. CONSTRUCTION INC.

EN LIQUIDATION
R. VICTOR BARNETT

LIQUIDATEUR
AVIS DE DEPOT DES CREANCES

AVIS est par les présentes donné que R. Victor Barnett, comptable agréé, de Montréal, a été nommé liquidateur de la Compagnie en liquidation nommée ci-dessus par décision judiciaire de la Cour Supérieure, le 2e jour de janvier 1974.

LES CREDANCIERS de la Compagnie en liquidation ainsi que toutes les parties ayant une créance contre cette dernière, doivent déposer leurs créances sous serment au bureau du liquidateur sis au 630 ouest, boul. Dorchester, suite 2000, à Montréal, au plus tard le 28 mai 1974.

FAIT à Montréal, ce 11e jour d'avril 1974.
Bureau de M. R.V. Barnett, liquidateur:
Clarkson, Gordon & Cie
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec
H3B 1T9

MINISTERE
DES TRAVAUX
PUBLICS DU CANADA

REGION DU QUEBEC
(MONTREAL)

APPEL D'OFFRES

Le Ministère des Travaux publics du Canada est intéressé à obtenir des prix de location pour des locaux destinés à loger la Succursale postale "Cartierville". Les locaux à louer auront une superficie nette de plancher d'approximativement 9280 pieds carrés et l'édifice devra être situé dans la Ville de Montréal à l'intérieur des limites du secteur qui est indiqué au plan joint aux documents de soumission.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5ème étage), Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR PROPOSITION DE LOCATION pour l'aménagement de la Succursale postale "Cartierville" Montréal (Québec) dans un édifice à construire ou un édifice existant seront reçues jusqu'à 15 heures (heure de Montréal), le 22 mai 1974.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de des devis et autres documents de soumission ou se les procurer sur dépôt de \$25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6556), 625, avenue du Président-Kennedy, (5ème étage), Montréal (Québec) H3A 1K3. Le dépôt sera remis sur retour du devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confiné.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Paul H. Paré
Chef des Services financiers et administratifs

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
JOSEPH, DOLLARD, IRENE JEAN, administrateur, domicilié et résidant au 322 Seymour Street, St-Hilaire, district judiciaire de St-Hyacinthe, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec afin de changer son nom à celui de RENE JEAN.

MONTRÉAL, le 4 avril 1974
Guy Vallancourt
Bertrand Bourgeois
Laurent

PROCEUREURS DU REQUERANT

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

Prenez avis que Gaston Lagacé, 919 rue de Belmont, St-Leonard et Fabien Parier 215 rue Archambault, Ste-Rosalie, Co. Bagot, Province de Québec, feront une demande de permis spécial pour Montréal Old Currier Inc. dans la classe F, du permis portant le no 17,438 V, pour le transport de Peat Moss aux frontières Québec-Etats-Unis qui se li comme suit:

Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New-Jersey, New-York, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Ohio, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Floride, pour public en général.

Seuls personnes désirant s'opposer à cette demande peut le faire dans les 4 jours suivant la première parution de cette demande à la Commission des Transports du Québec, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que REAL MONDOU 565 Petit Brûlé St-Augustin, Prov. Québec permis no: 79147 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder son service de transport qu'il détient sous le no 7924-V à REAL MONDOU INC., dont il possède le contrôle à 98%.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de (du) requérant (ci)

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
AVOCATS-BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que BRUZZE TRANSPORT INC., 380, rue Burke Roux, Prov. Québec, permis no: 6792-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour acheter de Joliet Express Inc., l'entreprise de transport et autres actifs y afférant mais qui sont nécessaires. Le tout en rapport avec les opérations qu'autoriserait le permis de Joliet Express Inc., 615 boul. de l'Industrie, St-Paul-de-Joliet, permis 10756-V le tout à la suite de conventions dûment signées. Le permis spécial requis sera d'une durée de 364 jours.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de (du) requérant (ci)

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
AVOCATS-BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO. 100
12-03348-748

DAME GISELE ALAIRE, ménagère, domiciliée et résidant au 7609, de Chateaubriand, dans la cité et district de Montréal

Requérante
DOMINIQUE DI GENOVA, de domicile inconnu.

Par ORDRE DE LA COUR:
L'intime, DOMINIQUE DI GENOVA, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédant à obtenir votre divorce, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 18 février 1974
JACQUES PERRON
Requérant

Me Hélène Roy, avocate
800 est, Boul. de Maisonneuve
11ème étage
Montréal, P.Q.
H3C 2Z3

MINISTERE
DES TRAVAUX
PUBLICS DU CANADA

REGION DU QUEBEC
(MONTREAL)

APPEL D'OFFRES

Le Ministère des Travaux publics du Canada est intéressé à obtenir des prix de location pour des locaux destinés à loger la Succursale postale "H". Montréal (Québec). Les locaux à louer auront une superficie nette de plancher d'approximativement 12,210 pieds carrés et l'édifice devra être situé dans la Ville de Montréal à l'intérieur des limites du secteur qui est indiqué au plan joint aux documents de soumission.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR PROPOSITION DE LOCATION pour l'aménagement de la Succursale postale "H" Montréal (Québec) dans un édifice à construire ou un édifice existant seront reçues jusqu'à 15 heures (heure de Montréal), le 22 mai 1974.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de des devis et autres documents de soumission ou se les procurer sur dépôt de \$50 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6556), 625, avenue du Président-Kennedy, (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3



Une forêt à transformer

135 cordes de billes de tremble. Réduire en pellicules guère plus grandes ni plus épaisses qu'une carte de visite. Ajouter de la colle et de la cire. Soumettre le tout à une chaleur de 400°F sous une pression de 3,000 lb. au pouce carré. Et sous l'effet d'une technique poussée et d'une gestion organisée et clairvoyante, ça vous donne 115 tonnes de "waferboard" par jour.

C'est en janvier 1973 que la Waferboard Corporation Limited de Timmins, Ontario, produisait son premier panneau de bois aggloméré. Fruit de l'imagination et du labeur de Gaston et Rénald Malette, de leurs frères, avec le concours d'ingénieurs et d'hommes d'affaires de Timmins, cette usine, la seconde du genre au monde, distribue aujourd'hui son produit à l'industrie de la construction au Manitoba, en Ontario, au Québec et aux Maritimes.

Formant équipe avec le service de l'expansion du Crédit Industriel et Commercial de la BCN, les frères Malette ont su monter une usine qui emploie directement 115 personnes et procure du travail à une soixantaine d'autres.

Et ce n'est qu'un début.



(Photo du haut)

Rénald Malette, surintendant de l'usine et administrateur de la compagnie, ainsi que Gaston Malette, président de Waferboard Corporation Limited, répondent aux questions de Hubert Dunn, directeur général adjoint de la BCN préposé à l'expansion du Crédit Industriel et Commercial, et Jacques Cadieux, directeur de la succursale de Timmins.

(Photo du bas)

Usine, silos, entrepôts et bâtiments auxiliaires de la Waferboard s'étendent sur 82 acres de terrain à quelques sept milles du centre de Timmins.

 **Banque Canadienne Nationale**
La Banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.